L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1359 - VENDREDI 05 FÉVRIER 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



11èmes Ovinpiades des jeunes bergers





Tradition d'hier …métier d'aujourd'hui





Deux jeunes bourguignons iront défendre les couleurs de leurs territoires au prochain salon international de l'agriculture à Paris. La compétition, organisée par Interbev ovins et l'ensemble de la filière ovine, révèle chaque année de nouvelles vocations et inscrit cette production dans la réalité technique et économique d'aujourd'hui. Celle d'un élevage moderne, sur un marché porteur qui permet un bon maintien des prix et des débouchés variés, le tout pour un investissement qui reste raisonnable et supportable pour un jeune qui souhaite s'installer rapidement. *P. 17*

Côte d'Or

› Journées bâtiments

Constructions et réflexions



Nièvre

› Vente aux enchères "Vêlage Facile"

Marault : la référence !



Yonne

› Coopérative Alysé

Vers une fusion avec la Côte d'Or







▸Sommaire

Côte d'Or
04 • Journées bâtiments: Des constructions et des réflexions
06 • Baigneux: Dix-huit feux d'exploitations depuis 2011
07 • GEDA: Ensemble pour avancer demain

Nièvre
08 • Vente aux enchères VF au Marault: Le top prix est parti à 8020 euros
09 • CFPPA du Morvan: La concrétisation
10 • Abattoir de Cosne: 2014-2015 a été un bon exercice
11 • Eau: Un contrat global pour protéger la ressource

Yonne
12 • Alysé: Vers une fusion avec la Côte d'Or
13 • Culture: Se diversifier avec des légumes de plein champ
14 • FDSEA 89: «Nous avons clairement le sentiment d'aller dans le mur…»
15 • Groupama fait des heureux

Bourgogne et ailleurs
16 • Industries agroalimentaires: L'Aria en vigie
17 • 11ème Ovinpiades des Jeunes bergers: Finale Bourgogne, l'Yonne et la Nièvre à Paris

Filières
18 • Cultures Productions végétales: Trop d'azote trop tôt, attention !
19 • Élevage Bovins allaitants La génétique améliore les performances techniques
20 • Viticulture Flavescence dorée: Lutte expérimentale

Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Bourgogne Franche-Comté

Lancement d'un appel à projets «GIEE»

Suite à la reconnaissance en 2015 des premiers Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental, la DRAAF lance un appel à projets à l'échelle de la grande région Bourgogne-Franche-Comté visant à labelliser de nouveaux GIEE.

Pour cet appel à projets, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1er avril 2016 au plus tard. Un second appel à projet sera également lancé à l'automne.
Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs, reconnus par l'Etat, qui s'engagent dans un projet visant à concilier performance économique, environnementale et sociale à travers la modification ou la consolidation de leurs pratiques agricoles.
La reconnaissance GIEE fonctionne comme un label, qui permet d'obtenir plus facilement des subventions pour faire fonctionner le groupe ou réaliser le projet. Les agriculteurs membres du GIEE peuvent également bénéficier de subventions plus intéressantes s'ils ont un investissement individuel en rapport avec le projet collectif.
Le dossier de candidature à cet appel à projets est téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF : srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

▸PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité
Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 10 février 2016 à Bretenière. Inscription et renseignements : Alexis Parent au 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Être à l'aise dans ses papiers en élevage
Le métier d'éleveur/se se fait souvent par passion pour les animaux, ou encore pour fabriquer et vendre son produit... Et la gestion administrative ? À quel moment y pense-t-on ? La Chambre d'Agriculture propose une journée de formation pour permettre aux futur(e)s installé(e)s de prendre en main cette activité centrale, pour peaufiner leurs connaissances et trouver des réponses adaptées à leur propre exploitation sur : la PAC et autres obligations complémentaires, le traitement de l'information (classement, archivage, informatisation...), la conception et l'organisation du bureau. Contact : M Gouy 03 85 29 55 63 mgouy@sl.chambagri.fr

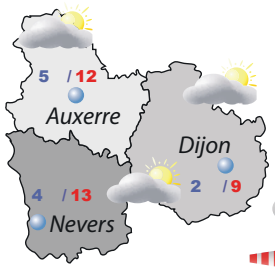
Yonne Futurs retraités, la DICAA est une obligation
4 ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.3 ans au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document CERFA à la Chambre d'Agriculture, que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 5 au 14 février 2016

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 5 Février

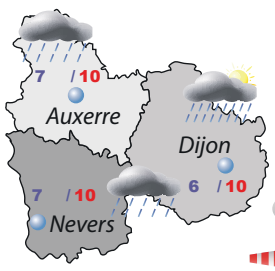


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Sud 30 km/h

Ste Agathe
Soleil : 08:08 - 17:53
Lune : 05:21 - 14:53

Samedi 6 Février

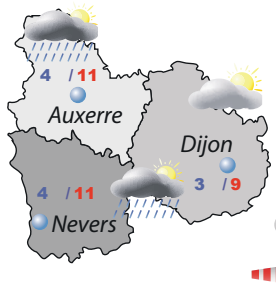


Perturbé
Un temps perturbé s'annonce, avec de nombreuses précipitations. Les vents souffleront en rafales.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 50 km/h

St Gaston
Soleil : 08:07 - 17:55
Lune : 06:12 - 15:52

Dimanche 7 Février



Maussade
Le ciel sera partagé entre averses et rares éclaircies. Les températures seront en baisse en matinée et les rafales persisteront.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud-Ouest 50 km/h

Ste Eugénie
Soleil : 08:05 - 17:56
Lune : 06:59 - 16:59

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 au Mercredi 10 Février :
De nombreuses averses en perspective.
Vents : Ouest à 60 km/h
T° mini. : 1 à 12 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Jeudi 11 au Dimanche 14 Février :
Les averses persisteront ce jeudi. Le reste de la semaine se déroulera sous de belles éclaircies.
Vents : Nord à 40 km/h
T° mini. : 0 à 8 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

clin d'œil



Xavier Beulin en a fait la demande à François Hollande

L'enjeu d'un véritable plan européen pour l'agriculture

En marge de la crise profonde que subit le secteur agricole dans son ensemble depuis plusieurs mois, le président de la FNSEA, Xavier Beulin, accompagné du président de jeunes agriculteurs (JA) Thomas Diemer, a rencontré le Président de la République le mardi 2 février, en présence du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll.


Thomas Diemer, Xavier Beulin à leur sortie de l'entretien avec François Hollande.

Les manifestations d'agriculteurs en détresse s'étendent sur le territoire. Sur la durée, la consolidation financière apportée au plan de soutien et annoncée la semaine dernière ne semble pas pouvoir répondre à l'ampleur du problème. Pour le président de la FNSEA, la réponse doit-être donnée à la fois au niveau européen avec une réelle initiative commune et sur un plan national en résorbant la problématique du prix. Ainsi, à l'échelle communautaire, Xavier Beulin a réitéré la nécessité d'harmoniser les décisions, rappelant au passage *«l'énorme pénalisation»* engendré par l'embargo russe. Aussi, la question de l'étiquetage a été remise sur la table, *«il est temps que l'on donne l'information au consommateur»*. Sur le domaine social et environnemental, Xavier Beulin a déploré les différentiels de compétitivité, concernant en particulier les travailleurs détachés *et les normes environnementales*. *«Nous assistons à une forme de dumping»*, a-t-il fait remarquer. Les deux représentants agricoles ont déclaré avoir insisté, auprès du Chef de l'Etat, sur le besoin de réformes structurelles. La France doit, selon eux, aller à la rencontre des autres Etats membres et instaurer une véritable politique ambitieuse en agriculture. Thomas Diemer en a profité pour parler de la situation dramatique à laquelle sont confrontés de jeunes agriculteurs, qui ont investi de lourdes sommes. La dynamique des installations continue en effet de diminuer dans ce contexte hostile.

Revendications nationales

Dans l'Hexagone, l'absence d'un juste prix reste, selon Xavier Beulin, est l'élément déterminant, *«en particulier sur la production laitière»* insiste-t-il. A ce titre, le président du premier syndicat agricole de France a demandé à ce que tous les opérateurs, qu'ils soient de la collecte, de la transformation ou de la distribution, *«ne spéculent pas sur une baisse du prix du lait»*, pendant la phase de négociation qui prendra fin le 29 février. Une baisse qui selon lui est *«inacceptable et injustifiée»*.

Sur le volet normatif, il a répété le non-sens de l'application du compte pénibilité et de la complémentaire santé qui « tuent toute initiative à l'embauche en agriculture ». Il souhaite la mise en place d'une nouvelle méthode d'élaboration des normes. En parallèle, en production fruitière et de cerises en particulier, l'interdiction d'utiliser la molécule permettant d'éradiquer la drosophila Suzukii risquerait, selon lui, de faire disparaître les cerises françaises.

Concernant les réformes structurelles, le président de la FNSEA a demandé *«une baisse de 10 points des cotisations sociales»* pour tous les agriculteurs, une mesure dont le montant est estimé à près de 600 millions d'euros. *«On se rend compte qu'il y a toujours un différentiel avec nos voisins européens de 5-6 points»*, explique Xavier Beulin. Les propositions portées par Xavier Beulin et Thomas Diemer ont été, selon eux, entendues par le président François Hollande qui s'est personnellement engagé à répondre d'ici le début du salon de l'Agriculture. Le président a annoncé qu'il rencontrera la chancelière allemande, Angela Merkel, dimanche prochain 7 février et évoquera avec elle la question agricole européenne. Par ailleurs, une réunion avec le Premier Ministre est d'ores et déjà programmée le 17 février prochain.

Le plan de soutien complémentaire du 26 janvier

Dès le 26 janvier le ministre de l'Agriculteur a annoncé une série de nouvelles mesures pour compléter celles annoncées par Manuel Valls le 3 septembre 2015. 125 M€ supplémentaires sont ainsi prévus dont 50M€ d'allègement des charges (Fac), 50M€ de prise en charge des cotisations MSA et 25M€ pour prolonger les années blanches sur l'endettement jusqu'au 30 juin de cette année. 130 millions d'euros devraient permettre d'indemniser les éleveurs et accouveurs du Grand Sud-Ouest afin de compenser les pertes de revenus provoquées par la mise en place du plan de lutte contre la grippe aviaire. En regard de ces mesures conjoncturelles, la FNSEA attend aussi des mesures structurelles que seule la définition d'une véritable stratégie pour l'agriculture française peut permettre. Ce qui suppose de monter fermement au créneau à Bruxelles afin d'obtenir *«un vrai deal qui valorise»* notamment *«le made in France»*. Stéphane Le Foll a *«appelé solennellement les entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution à la responsabilité, afin de permettre une meilleure prise en compte des coûts de production dans les prix pratiqués»*. Il a incite aussi les industriels à utiliser davantage les dispositifs de soutien des marchés comme le stockage privé (lait porcs) et profiter des soutiens à l'investissement dans l'abattage découpe (12 millions d'euros ont été engagés seulement sur 50M€ disponibles).



Pressez en CLAAS en toute sérénité
• 7 campagnes à Taux 0%* • Filet offert pour vos 1000 premières Bottes*

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80 ■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68 ■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55

www.tractomarket.com/bourgogne

*Offre valable sur les presses en stock jusqu'au 31 mars 2016.
Sous réserve d'accord crédit CFS 7 campagnes 1ère à 1 mois commande et dans la limite de 3 rouleaux de filets 2800 m .

CLAAS

▸ Agenda+

06/02 Portes ouvertes à La Barotte

Le Legta La Barotte Haute Côte d'Or organise ses traditionnelles journée portes ouvertes. Une première session, spéciale BTS, se déroulera samedi 6 février de 9 h à 17 h. La journée du samedi 12 mars s'intéressera à toutes les autres formations, aux mêmes horaires.

09/02 Écorner ses broutards et ses laitonnes

Feder et ses coopératives Global-Socaviac lancent l'opération écornage «*pari gagnant pour la filière*». Face à ce constat, Feder incite les éleveurs naisseurs et naisseurs engraisseurs à écorner leurs animaux. Une démonstration en élevage se déroulera le 9 février à 10 h chez Jocelyn Poulleau à Molinot. Les trois techniques seront présentées: écornage thermique (électrique et à gaz) et chimique (au crayon caustique).

11/02 Vente de béliers à Arnay

La 25ème vente de béliers reproducteurs charollais se déroulera le 11 février prochain à Arnay le Duc. L'association des éleveurs de moutons charollais présente 100 béliers à la vente. Les opérations commenceront à 14h, mais le hall des expositions sera ouvert dès 11h. Restauration possible sur place.
Pour tout renseignement : Jean-Marie Guyot au 06 17 96 39 61. Catalogue disponible sur le site : www.association-mouton-charollais.com

12/02 Vente de reproducteurs charolais à Créancey

La station d'évaluation organise une vente de futurs reproducteurs charolais inscrits au HBC le vendredi 12 février à 14h au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10h et démonstrations de boitiers électroniques).
Renseignements : 03 80 90 68 81

Report de l'assemblée du GDS

L'assemblée générale du Groupement de Défense Sanitaire de Côte d'Or, initialement prévue jeudi 11 février à Sombernon, est reportée début mars.

Journées bâtiments

Des constructions et des réflexions

La Chambre d'agriculture, Côte d'Or Conseil Élevage, le syndicat d'élevage ovin, la FRcuma et le GDS ont organisé leurs traditionnelles journées bâtiments du 25 au 29 janvier. Sept exploitations ont ouvert leurs portes et permis aux nombreux visiteurs de mûrir leurs futurs projets. Reportages dans quatre fermes.

Les chèvres ont la cote

L'exploitation de Thomas Maurice, à Aubaine près de Bligny-sur-Ouche, a été la première à ouvrir ses portes la semaine dernière. Éleveur d'une quarantaine de chèvres, le jeune Côte d'Orien de 31 ans a reçu une trentaine de visiteurs venus découvrir sa stabulation libre 100% paillée créée en 2013. Thomas Maurice a tout d'abord résumé son parcours : «*Me lancer dans cette production était une conviction, un projet de vie, même si je ne suis pas issu du milieu. Transformer à la ferme m'animait l'esprit !*». Originaire du secteur, le jeune éleveur s'est installé sur une surface de 17 hectares d'un seul tenant : «*à défaut d'aller en haute montagne, cet endroit était un bon compromis. L'élevage de chèvres valorise bien ce territoire de friches et de chaumes... Ses faibles effectifs y sont particulièrement bien adaptés*». La seule «*mauvaise surprise*» de Thomas Maurice a été le terrassement : «*la facture des travaux est montée à 37 000 euros, alors qu'elle était initialement à 19 000 euros. Il y avait plus de pente que prévu... Il a malgré tout fallu se lancer, ce fut le prix à payer pour réaliser ce projet*». Le coût total de sa chèvrerie en matériau bois s'élève à 117 400 euros en comptant la maçonnerie, les raccordements en eau, en électricité et la plomberie. La fromagerie se chiffre à 48 600 euros, un tunnel à 7 180 euros et un filtre à plante de roseaux (pour la gestion des affluents) à 10 000 euros. Les trois subventions (Conseil départemental, Conseil régional et État) donnent un total de 36 000 euros. Thomas Maurice reconnait qu'il ne changerait rien à son bâtiment s'il avait la possibilité de le refaire : «*je pense l'avoir bien réfléchi. Si j'avais eu plus de moyens, c'est sûr, j'aurais certainement fait plus grand en l'équipant avec plus de matériel, mais ce n'était pas possible à l'époque*». Depuis ses débuts, l'éleveur a bien progressé techniquement et ses meilleures chèvres produisent 600 litres de lait par an. Cette production est intégralement transformée en fromages, vendus en direct et aussi dans plusieurs restaurants du département, parfois étoilés : «*il a fallu tout apprendre, de l'élevage à la commercialisation. Cette activité était toute nouvelle pour moi. Je suis en bio et soigne les animaux avec des huiles essentielles, de l'homéopathie : on continue d'en apprendre tous les jours et c'est très passionnant*» relève Thomas Maurice, se préparant au début des mises bas de fin février.



Après Sarah Brocard à Sainte-Colombe-en-Auxois l'an passé, ce fut au tour de Thomas Maurice de participer à ces journées bâtiments.

Aurélien Genest

Un plan sans accroc

Le Gaec Chevalier, à Saint-Martin-du-Mont près de Saint-Seine-l'Abbaye, participait également à ces journées bâtiments. Près de soixante visiteurs se sont rendus dans cette stabulation libre en logettes paillées, équipée d'un robot de traite. Ce dernier investissement (147 000 euros avec porte de tri et préfroidisseur) a été mûrement réfléchi par Laurent et Jean-Luc Chevalier qui l'envisageaient depuis dix ans. Une chose est sûre, ces deux frères ne regrettent pas avoir «*mis de côté*» durant des années pour se l'offrir au vu des avantages procurés. Une augmentation substantielle de 1 000 litres par vache est constatée, de même qu'une amélioration non négligeable de la qualité du lait. «*Nous étions à deux traites par jour. Avec le robot, les vaches peuvent passer trois fois. Certaines y vont même à quatre reprises*» explique Laurent Chevalier. D'un point de vue qualitatif, les deux éleveurs enregistrent une baisse conséquente de leur taux cellulaire. Ces différents avantages n'effacent malheureusement pas la dure réalité du monde laitier : «*La crise, nous la sentons également, ce sera difficile tant que les prix ne remonteront pas*» relèvent les deux Côte d'oriens, qui raisonnent un maximum leurs rations afin de limiter l'impact de la baisse du prix du lait. Une diminution de leur coût de concentrés a d'ailleurs été obtenue avec le choix d'un mélange farine d'orge/tourteaux. Jean-François Dessolin, technicien à Côte d'Or Conseil Élevage, saluait la remarquable propreté des animaux du Gaec Chevalier lors de la visite : «*C'est ce qui frappe le plus quand on entre ici. Cela est notamment dû au confort apporté par les logettes et à un racleur qui passe sept à huit fois par jour. Il n'y a pas de secret : avec des vaches propres, on obtient un lait de bonne qualité*». Jean-François Dessolin relevait également la bonne circulation des bovins avec des couloirs très accessibles et peu de marches dans la structure : «*ce bâtiment a été très bien pensé, les éleveurs ont bien pris le temps de réfléchir. Au fur et à mesure de la réflexion, des choses ont évolué et ont abouti à une belle finition*». Concernant la robotisation de la traite, le technicien chiffre à 35 le nombre d'installations dans le département : «*Entre quatre et cinq machines voient le jour chaque année en Côte d'Or mais cela devrait se calmer sérieusement en 2016 avec la conjoncture. Il faut faire attention à tout ce que l'on entend dire au sujet des robots. Ses impacts sont très différents d'une exploitation à une autre. Dire que l'on a gagné tant de litres ou en qualité doit être remis dans le contexte de l'exploitation. Il faut savoir d'où l'on démarre, comment étaient traités les animaux avant et considérer l'ancien système de traite. Traire plus souvent peut engendrer une production supplémentaire de 7 à 8 % mais guère plus, on le voit chez des éleveurs qui passent à trois traites sans rien changer d'autre sur leur exploitation. Dans tous les cas, il faut raisonner dans la globalité. Une bonne qualité du lait, comme je l'ai dit, n'est permise qu'avec des vaches propres. Avoir un robot nécessite d'être très vigilant au niveau de la propreté, une seule griffe est utilisée pour traire toutes les vaches, il faut savoir que le robot ne fait pas la différence entre une vache sale et une vache propre.... Sur l'aspect des cellules, nous venons de perdre une moyenne de 60 000 cellules sur le département grâce à une année sèche et une paille de qualité. Dans un nouveau bâtiment avec robot, l'auge est peut-être plus accessible, il y a peut-être une meilleure alimentation due à un choix de l'éleveur*».



Laurent et Jean-Luc Chevalier enregistrent une hausse significative de leur production.

Aurélien Genest



Zéro paille !

Le Gaec Develle, à Saussey dans le canton d'Arnay-le-Duc, ouvrait ses portes mercredi 27 janvier. Une soixantaine de visiteurs, principalement des éleveurs du secteur, ont pu découvrir la nouvelle stabulation logettes caillebotis d'Hubert Develle, qui travaille avec son fils Julien et son neveu Sébastien dans un élevage comptant 230 vaches allaitantes (140 Limousines, 60 Charolaises et 30 Parthenaises). *«Ce système de logettes caillebotis en élevage allaitant est très rare dans le département»* souligne Edouard Bénayas, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Une telle installation permet aux éleveurs de réaliser d'importantes économies de paille. *«C'était clairement l'objectif recherché»* reconnait Hubert Develle, *«avant, nous passions l'été à la paille, nous allions la chercher à 35 km d'ici. L'hiver, il fallait sortir le fumier... C'était très contraignant. Après avoir réfléchi et échangé avec plusieurs laitiers, nous avons opté pour ce système qui nous satisfait pleinement aujourd'hui. Nous comptons réaliser le même dans le bâtiment qui se trouve en face de celui-ci»*. Ce surplus d'investissement par rapport à une aire paillée (coût de 85 000 euros en comptant la fosse, les caillebotis et les dalles pour 48 logettes)



La stabulation logettes caillebotis pour 48 vaches allaitantes a coûté 186 400 euros.



Hubert Develle (à droite, aux côtés d'Édouard Bénayas) n'utilise pas de paille dans son nouveau bâtiment.

n'a pas freiné les éleveurs qui estiment à huit ans leur retour sur investissement (en prenant en compte le prix actuel de la paille). Hubert Develle a également opté pour du caoutchouc à la surface de ses logettes : *«cette matière est cinq fois moins chère que le matelas qui, lui, peut se déformer et de ce fait engendrer des problèmes»*. L'éleveur fait part d'une très bonne adaptation de ses vaches pour ces logettes, à l'exception de ses Charolaises, encore un peu *«frileuses»*. Cette installation a également généré un gain de temps de travail non négligeable (curage et paillage). Comme lors des autres portes-ouvertes de cette semaine, un point économique a été dressé sur le plan bâtiment. Edouard Bénayas a rappelé l'aide de base de 2015 (80 000 euros éligibles à 40%) qui devrait être logiquement reconduite cette année : *«nous attendons une validation de la Région d'ici un mois sur les règles précises, les soutiens devraient être à peu près à l'identique, donc relativement intéressants. Les taux de financement ne devraient pas beaucoup bouger. Seuls les axes de priorité et axes éligible pourraient légèrement évoluer suite à la fusion des régions. En plus de cette aide de base, il existe plusieurs sur-plafonds en fonction de plusieurs critères : l'aménagement intérieur, le matériau bois, d'éventuels contrats en engraissement, si l'agriculteur est en bio, ou JA. C'est un peu du cas par cas»*.

Aurélien Genest

Le confort, la priorité

Le Gaec de Mandinet, à Bourberain près de Fontaine-Française, faisait lui aussi partie des exploitations qui ouvraient leurs portes la semaine dernière. Un trentaine de visiteurs ont pu apprécier les logettes creuses paillées mises en place par Paul, Benoît et Nicolas Fournier, qui font du confort de leurs vaches laitières leur grande priorité. Leurs logettes sont ainsi remplies d'un mélange de paille broyée et de sciure de bois blanc, à l'exception de bois de chêne considéré comme *«trop agressif»* pour les mamelles. *«Ce mélange diminue considérablement le développement des bactéries, nous avons progressé en qualité de lait, les mammites se font très rares et notre taux cellulaire a fortement chuté»* relève Paul Fournier. Si cette technique demande du temps supplémentaire en entretien, les éleveurs signalent une traite plus rapide, les vaches étant particulièrement propres. La démarche de la famille Fournier ne s'arrête pas là : maréchal-ferrant et pareur de bovins, Nicolas Fournier a déposé un brevet sur une logette ergonomique qu'il a conçue lui-même : «*J'ai l'ai réalisée pour qu'elle corresponde parfaitement au mouvement naturel de la vache. Il m'a fallu, tout d'abord, séparer le confort de forme et de structure. La forme représente la matelassure et doit être choisie en fonction du lieu environnemental de l'exploitation et de la main d'œuvre disponible. Le confort de structure est primordial, il correspond aux limites de la logette définie par des tubes. Le fonctionnement de cette logette est basé sur un travail à l'épaule. Cela permet à l'animal en position statique de n'avoir aucune contrainte, qu'il soit debout ou couché. En mouvement, pour se coucher, l'animal descend la pointe de l'épaule à la verticale, il n'y a donc pas de gêne. Au levé, l'animal se jette vers l'avant. L'angle réalisé sur la partie inférieure de ma structure laisse la liberté de mouvement. Pour éviter la reptation des animaux, j'ai réalisé un arrêtoir au niveau des épaules, mais supprimé à l'endroit du pectoral. Cela laisse à l'animal la liberté de mouvement pour ses membres antérieurs. La bascule pour le lever n'est également pas une contrainte car elle s'effectue juste au-dessus. Dans toutes les positions, l'animal est libre. Le réglage demandé par l'agriculteur est précis car l'on travaille avec l'épaule de l'animal qui est partie intégrante de l'ossature»*.



Benoît Fournier, ici à gauche aux côtés de Jean-François Dessolin.

Aurélien Genest

Communiqué DDT21

Instruction de la Pac 2015

L'instruction administrative des dossiers PAC 2015 permet à ce jour de faire une restitution partielle du résultat de la numérisation des surfaces non agricoles (SNA). Cette restitution est disponible pour les exploitants dans Telepac. La restitution porte sur les îlots, les parcelles et la numérisation de tous les éléments du paysage. Ces surfaces numérisées correspondent à :

- des surfaces admissibles, pour les bosquets et les mares compris entre 0,10 et 0,50 ha, les haies d'une largeur de moins de 10m, les arbres isolés et les alignements d'arbres,
- des surfaces non admissibles pour les autres éléments comme les rivières, les fossés, les forêts, les chemins et routes, les bâtiments et surfaces aménagées.

Ces données sont consultables sur Telepac à la rubrique *«mes données et documents»/ «campagne 2015»*. Une notice explicative *«présentation du service de restitution des surfaces 2015 sous Telepac»* est disponible dans *«formulaires et notices 2015»*.

À noter qu'en 2015 vous sera créé un nombre de DPB égal à votre surface admissible. En cas de légère diminution de cette surface admissible, le montant historique de vos DPB sera concentré sur une surface légèrement plus faible qu'en 2014, ce qui sera donc sans impact financier sur les aides, et vous laissera une marge de sécurité en cas de contrôle sur place les années suivantes.

L'agriculteur peut signaler toute erreur flagrante ou générant des différences significatives de surface admissible, par une fiche à éditer dans TELEPAC, à renseigner avec les modifications à apporter en rouge et à retourner à la DDT. Cette fiche peut être accompagnée de justificatifs.

La DDT de Côte-d'Or proposera des rendez-vous aux exploitants pour lesquels le travail de numérisation a soulevé des interrogations ou a engendré une perte de surface admissible significative. La restitution actuelle étant incomplète, nous vous conseillons d'attendre la télédéclaration 2016 pour effectuer ce travail de vérification. Vous pourrez alors signaler à la DDT à ce moment-là toute erreur qui impacterait significativement vos surfaces admissibles 2015.

Il vous est cependant possible de contacter la DDT, pour toute information, au 03 80 29 44 42.

Complémentaire santé

Ce qui change au 1er janvier 2016

Changements législatifs, démarchage d'assureurs … Vous vous demandez quoi faire en tant qu'employeur de salariés agricoles ? La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a généralisé la couverture de complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé. Ainsi, afin de s'adapter aux nouvelles exigences législatives, les différents partenaires sociaux de la convention collective du 21 novembre 1997 concernant les exploitations et entreprises agricoles de Côte d'Or, Nièvre et de Yonne ont conclu un accord relatif aux régimes collectifs de complémentaire santé des salariés agricoles non cadres. Cet accord vient modifier la participation de l'employeur, les minimums garantis, la condition d'ancienneté, supprimer la cotisation «*famille*» en obligatoire et la clause de désignation d'Agrica. Afin de vous expliquez en détail ces modifications et de répondre à toutes vos questions, la FDSEA 21 accompagnée d'Agrica, se déplace dans le département pour des réunions gratuites. Ces réunions se dérouleront vendredi 5 février au Centre socio-culturel à Châtillon-sur-Seine, mardi 9 février à la Maison du Pays à Pouilly-en-Auxois, mardi 9 février à la CAVB à Beaune et mardi 16 février à la Salle Charbonnel à Is-sur-Tille. Inscription par mail à sje@fdsea21.fr ou par téléphone au 03 80 68 67 68.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Jeunes agriculteurs

Bienvenue à Bretenière

Perrine Rebouillat remplace Lydiane Machado au secrétariat et à la comptabilité des JA.



Le personnel des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, installé à Bretenière depuis le mois d'octobre, compte une nouvelle salariée depuis le 11 janvier. Perrine Rebouillat, 20 ans, originaire de Pierre-de-Bresse, remplace Lydiane Machado jusqu'à son retour de congés maternité prévu pour la fin d'année.

Ce CDD de secrétaire-aide comptable est le tout premier poste de cette Saône-et-loirienne, titulaire d'un BTS *«Assistant de gestion PME-PMI»* obtenu en juin dernier par alternance. Un poste qui ravit la jeune fille, très bien accueillie dans les nouveaux locaux de la Maison de l'agriculture et qui intervient dans un contexte peu favorable à l'emploi. En effet, sur près de 200 curriculum vitae et lettres de motivations envoyés ces derniers mois, seulement dix entreprises ont pris le temps de répondre, pour un total de trois entretiens.
Celui des JA, initié via le site internet de Pôle Emploi, s'est donc avéré gagnant.
Contact : jeunes-agriculteurs-21@wanadoo.fr, 03 80 68 67 70.

AG

Service de remplacement

Carnet noir



«Service Remplacement Côte d'Or» vient de perdre Didier Bergeret, le doyen de ses agents (5ème sur la photo en partant de la gauche, ici en compagnie de ses collègues de l'Auxois-Morvan). En poste depuis 1984, Didier Bergeret, 58 ans, était marié et père de deux enfants. Polyvalent et apprécié de tous, cet habitant de Cussy-la-Colonne s'est éteint des suites d'une longue maladie.

Social

Entretien professionnel, une obligation à remplir avant le 7 mars

Employeur, vous avez l'obligation d'organiser des entretiens professionnels avec vos salariés embauchés avant le 5 mars. Issu de la loi du 5 mars 2014, l'entretien professionnel, tous les deux ans, est le nouveau rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur. En effet, en tant qu'employeur vous avez désormais l'obligation de convoquer votre salarié afin de faire un point avec lui pour envisager ses perspectives d'évolution professionnelle (changement de poste, promotion, besoin de formation). Au bout de 6 ans, un bilan récapitulatif de son parcours professionnel doit être établi. Afin de vous accompagner dans cette démarche, la FDSEA 21 a mis en place une formation d'une demi-journée pour vous donner les clés pour prendre en main cet entretien. Cette formation permettra d'aborder la théorie, de la mettre en pratique et de répondre à vos questions.
Deux dates sont prévues : vendredi 19 février de 9 heures à 12h30 à Breteniere et lundi 22 février de 9 heures à 12h30 à Grandchamp. Coût de la formation : 50€ HT la demi-journée. Inscription avant mardi 16 février par mail : sje@fdsea21.fr ou par téléphone au 03 80 68 67 68. Formations animées par Emmanuelle Baumont, juriste en droit social et Céline fluckiger, animatrice emploi et groupements d'employeurs.

Baigneux-les-Juifs

Dix-huit feux d'exploitations depuis 2011

La série d'incendies criminels a repris à la mi-janvier avec trois nouveaux sinistres dans la même nuit.



De nombreux hangars ont brûlé depuis cinq ans. L'incendiaire n'est toujours pas arrêté.

Ça recommence... Après six mois d'accalmie, les incendies criminels dans le secteur de Baigneux-les-Juifs refont parler d'eux. Trois feux ont été allumés durant la même nuit du 15 au 16 janvier, sur les communes de Poiseul et Magny-Lambert. 21h20, 23h43, 00h12 : l'incendiaire a fait vite. Si le pire a été évité (certaines habitations étaient à proximité), les exploitations touchées sont dévastées et les stocks de paille ont été réduits à néant avec des flammes atteignant parfois les 40 mètres de haut.

Depuis 2011, le nombre de sinistres ne cesse de grandir pour désormais atteindre les 18 unités. La brigade de recherche de la gendarmerie de Montbard, chargée de l'enquête, poursuit ses auditions et ses expertises. Du côté des exploitants, le moral est forcément au plus bas. *«Il n'y avait plus rien eu depuis l'été dernier. Là, c'est reparti. Un seul des quinze derniers sinistres s'était produit à proximité des habitations. Là, d'un coup, il y a en a deux le même jour»* soupire Jean Bertrand, délégué cantonal de la FDSEA qui, au titre de son syndicat, a de nouveau adressé un message à la gendarmerie : *«il nous faut des moyens renforcés et surtout, ne pas baisser la garde deux ou trois semaines après les faits comme nous le constatons à chaque fois»*. Le Côte d'orien appelle à la vigilance et invite les agriculteurs à *«regarder ce qu'il se passe autour d'eux»* : *«sans tomber dans une certaine paranoïa, il ne faut surtout pas hésiter à prévenir la gendarmerie quand on repère une voiture ou une personne suspectes»*. Pour ne pas perturber les contrôles, Jean Bertrand invite les badauds à venir se faire identifier auprès des services de l'État lors d'un incendie. *«Certaines personnes viennent regarder les feux dans une voiture, au loin. Ils éteignent leurs phares et on ne sait pas qui c'est. Cela complique d'autant plus les recherches, nous n'avons pas besoin de ça»*.

Ce mercredi, plusieurs JA sont venus en aide à l'une des exploitations touchées. Retrouvez les éléments dans notre prochaine édition.

Aurélien Genest

Arnay-le-Duc

Quelques ventes, de gré à gré

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organisait une vente de reproducteurs samedi dernier.



Pierre-Olivier Renard, un jeune exposant qui effectuait là sa toute première sortie.

Une petite dizaine d'éleveurs ont exposé vingt-cinq reproducteurs Charolais le 30 janvier sous le hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc. Plusieurs contacts et ventes ont été au rendez-vous, satisfaisant la majorité des participants et les membres du comice arnétois présidé par Thierry Maréchal.

Les organisateurs avaient décidé de renouer avec cette manifestation *«mise de côté»* depuis plusieurs années, un rendez-vous salué par plusieurs visiteurs en ces temps de crise. Pierre-Olivier Renard faisait partie des exposants. Fils d'éleveur à Curgy près d'Autun, à une vingtaine de kilomètres d'Arnay-le-Duc, ce jeune homme de 22 ans participait pour la toute première fois à ce genre d'évènement, pour tenter de vendre son reproducteur tout en se testant dans un marché *«de gré à gré»*, dans lequel vendeurs et acheteurs potentiels tentent d'aboutir à un accord commun : *«J'ai bien parlé à une personne de Côte d'Or, elle semblait intéressée mais elle a bloqué sur le jarret du bovin qui ne la satisfait pas... Nous n'avons pas abordé la notion de prix, je comptais le vendre 2 500 euros»* confie le jeune étudiant d'une école d'ingénieurs en agriculture à Lyon (Isara).

Tombola : Philippe Poillot, du village de Sussey-le-Maupas près de Liernais, a remporté un panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne.

Aurélien Genest

GEDA

Ensemble pour avancer demain

Les groupes de développement de Côte d'Or ont participé à un séminaire à Saint-Seine-l'Abbaye.

Les GEDA vont bon train en Côte d'Or. Il en existe seize dans le département, pour un total de 350 adhérents. Constitués d'agriculteurs qui se regroupent sur un même secteur géographique pour mener à bien des actions communes, ces GEDA sont animés par un ou plusieurs conseillers de la Chambre d'agriculture. Comme ce fut le cas ces deux dernières années, tous les adhérents ont été conviés à un séminaire organisé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, le 26 janvier à Saint-Seine-l'Abbaye. Cette troisième édition a attiré une cinquantaine d'exploitants, venus échanger entre eux, avec les techniciens et suivre un exposé sur le désherbage. Christophe Delye, unique chercheur en France sur le thème des résistances aux herbicides des adventices, a éclairé les agriculteurs sur les différents enjeux du désherbage, en l'absence de *«nouvelles»* solutions sur une période d'au moins sept à dix ans. Pour s'attaquer à un problème, mieux vaut comprendre son mécanisme : celui de la résistance a de ce fait été expliqué. Deux types de résistance dont à considérer : la première est liée à une cible sur laquelle se fixe la matière active, la seconde met en jeu plusieurs mécanismes ne permettant plus à cette matière active d'être efficace. Cette notion de résistance est d'autant plus complexe que les plantes peuvent porter l'un ou l'autre type, voire les deux. Pour ne rien arranger, le niveau de résistance varie d'une plante à l'autre, la population d'adventices est aussi très variable au sein d'une même parcelle et le niveau de résistance de chaque graine dans le stock semencier du sol doit être également considéré. Conserver l'efficacité des produits appliqués seuls ou en mélange a fait l'objet d'un long débat, les autres leviers pour limiter les populations d'adventices avant même d'employer un herbicide étaient aussi au programme. Après un déjeuner convivial, l'après-midi s'est consacrée à l'analyse de l'enquête de satisfaction des services proposés par la Chambre d'agriculture en Grandes cultures. Des diapositives ont permis une riche interaction entre les adhérents des groupes. Les échanges se sont clôturés en fin de journée et chacun est reparti avec de l'optimisme pour l'avenir. Pour plus d'informations sur les groupes de développement : www.cote-dor.chambagri.fr rubrique «Productions Végétales».



Adhérents et techniciens, réunis le 26 janvier.

Jeunes Agriculteurs 21

Bilan de l'année 2015. Que faut-il retenir ?

Aujourd'hui, bon nombre d'exploitants, jeunes ou moins jeunes, se désengagent et ne se retrouvent plus dans leurs syndicats. Malheureusement, nous entendons, nous Administrateurs, bien souvent des personnes s'interroger sur l'importance et le devenir de leur syndicat.
Or, depuis la mobilisation nationale du 3 septembre à Paris, de nombreux acquis ont été obtenus :

• **Mesures de trésorerie d'urgence :** Doublement des crédits pour les prises en charge des intérêts d'emprunt (FAC), portés à 100 millions d'euros. Triplement de ceux consacrés à l'allègement des cotisations sociales qui atteindront 50 millions d'euros. Mise en place d'une année blanche, permettant un report total des annuités 2015, grâce à un effort accru de l'État et des banques.

• **Mesures de modernisation et d'investissements :** Confortation du plan pour l'investissement dans les exploitations agricoles, porté à 350 millions d'euros par an.

• **Mesures fiscales :** Simplification des modalités administratives de constitution et de mobilisation de la dotation *«déduction pour aléas»* et de la dotation *«déduction pour investissement»*. Il nous semble utile de rappeler, que chaque avancée, aussi petite soit-elle, est obtenue à partir des syndicats. Bien des professions nous envient à ce niveau. Même s'il est vrai que la gravité de la situation peut entraîner certaines déceptions.
Du travail reste encore à fournir :

• **Prix rémunérateurs :** Suivi annoncé avec le médiateur du respect des engagements de revalorisation des cours prix par les acteurs des trois filières porcine, bovine et laitière. Aujourd'hui, ces engagements ne sont pas encore totalement respectés.

• **Mesures des filières :** Un long travail reste à faire sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de contractualisation pour permettre de protéger les éleveurs contre la fluctuation des cours.

• **La simplification des normes :** C'est LA priorité pour les agriculteurs. Une nouvelle méthode sera élaborée en 2016 afin d'associer la profession agricole très en amont à la définition des mesures, avec pour objectif la simplification des règles qui s'appliquent aux exploitants en assurant la cohérence des différentes réglementations. Egalement, mesurer le respect de l'équivalence des charges qui pèsent sur les agriculteurs français et leurs principaux concurrents européens.
C'est pourquoi, il nous parait indispensable de reformer dès aujourd'hui des groupes de travail, de rencontrer nos partenaires et toujours plus communiquer avec le grand public.
A l'heure de l'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or le 11 février prochain et dans ce contexte, il est important de se réunir toujours plus nombreux pour débattre ensemble de l'avenir de la profession et se faire entendre de nos politiques ce jour-là. Ne nous démobilisons pas !

NICOLAS BACHELET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES JEUNES AGRICULTEURS DE CÔTE-D'OR

FDSEA 21

A quand la mise en disponibilité de Le Foll ?

Du 26 au 28 janvier une délégation d'une dizaine de producteurs de grandes cultures FDSEA – JA de Côte d'Or s'est rendue à Reims pour participer au Sommet du Végétal 2016. Délégation, accompagnée des 600 congressistes qui a attendu de pied ferme Monsieur Le Foll pour son grand oral.
Malheureusement, les membres de la commission Productions Végétales n'ont pas eu droit au Ministre de l'agriculture – est-ce vraiment une surprise ? – mais au professeur ! Un professeur qui n'avait pas révisé son sujet… Pourtant avec *«libre d'entreprendre»* la doctrine d'Orama, sujet on ne peut plus d'actualité, il disposait de toutes les cartes pour effectuer un brillant exposé. Rien n'en a été. Pire, il fut totalement hors sujet.
Nous ne pouvons accepter ces propos concernant la PAC, pour laquelle il continue de prôner la surprime des 52 premiers hectares et réfute tout blocage de ce versement aux actuels 5% de l'enveloppe du 1er pilier. Ou que pour nos territoires, la MAE Zone Intermédiaire est LA solution pour compenser la baisse des soutiens. Sur la problématique des phytosanitaires, le professeur s'est ensuite transformé en apôtre de la démagogie. Grâce à Ecophyto II, les agriculteurs vont retrouver des facteurs de compétitivité en baissant leurs charges d'intrants. Compétitivité qui serait de plus déjà là si les organismes stockeurs ne vendaient pas à outrance des produits phytosanitaires… Quel torchon ! Il aurait été préférable que Monsieur le FOLL rende une copie blanche.
Nous exauçons aujourd'hui le vœu de tourner la page et demandons un Ministre de l'Agriculture qui soit en phase avec nos problématiques, qui dispose d'une réelle stratégie et avec pour objectif de favoriser une agriculture qui produise plus, produise mieux. Sinon la France et son secteur des productions végétales porteront très rapidement le bonnet d'âne européen. Il ne faudra alors pas s'étonner du chahut qui remontera des campagnes !

BUREAU DE LA COMMISSION PRODUCTIONS VÉGÉTALES FDSEA 21

► Formations

Les clés pour préparer et anticiper ma cessation d'activité
10 février à Bretenière
Valérie Coquard, CA21
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Mieux utiliser les antibiotiques et prévenir les antibiorésistances
10 février à Créancey – En partenariat avec GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Maîtriser la conduite alimentaire au cours du tarissement
18 février à Chatillon-sur-Seine - Partenariat avec ECEL 21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Gérer les pathologies respiratoires en élevage
22 février 2016 à St-Seine-L'abbaye - Partenariat avec le GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Colza : des insectes aux insecticides
24 février à Chatillon sur Seine ou 25 février à Quetigny
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secouriste au Travail - Initiation
25 et 26 février à Beaune
Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage
3/03 à Beaune, 21/03 à Créancey ou 31/03 à Venarey les Laumes- Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

ventes aux enchères des stations
+ 100 reproducteurs charolais

Créancey
vendredi 12 février 2016, 14h
à Créancey
visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
www.stationevaluation21.com

Jalogny
vendredi 19 février 2016, 13h
Exceptionnellement à Charolles
journée portes ouvertes samedi 13 février
03 85 29 56 74
www.stationevaluation71.com

Entrée libre à partir de 10 h. Restauration sur place. Achats à distance. Photos et vidéos sur internet facebook

Vente aux enchères vêlage facile (VF) au Marault

Le top prix est parti à 8 020 euros

La vente aux enchères de taureaux à génisses de la station vêlage facile du Marault s'est déroulée, jeudi 28 janvier, en présence de nombreux visiteurs professionnels. 32 animaux, sur 40 proposés au catalogue, ont trouvé acquéreurs, pour un prix moyen de 3172 euros.

Réduire le temps de travail passé auprès des animaux et diminuer les coûts de production : ces arguments-phares du programme VF de la station du Marault depuis sept ans, continue à séduire des éleveurs venus de toute la France et même de l'étranger. C'est d'ailleurs un habitué portugais, M. Joao Correia, qui a remporté le top prix de la vente du 28 janvier dernier.

Au terme d'enchères particulièrement serrées, il a acquis Lancelot, pour 8020 euros, ainsi que deux autres taureaux à génisses. Comme lui, 21 élevages, venus autour du ring, ont remporté l'un des 40 animaux présentés, pour un prix moyen de 3 172 euros (les prix allant de 2500 euros, soit la mise à prix, à 4880 euros, hors top prix). Et, comme de coutume, les ventes amiables, dans la stabulation à l'issue des enchères, ont aussi connu un beau succès : 6 autres reproducteurs charolais ont été échangés, pour un prix moyen de 2416 euros... En constante progression, la vente aux enchères annuelle confirme donc l'orientation de la station du Marault qui se positionne comme la station de référence en terme de vêlage facile.



D'années en années, la vente aux enchères de taureaux à génisses de la station du Marault connait un succès grandissant. Il y avait encore beaucoup de professionnels autour du ring, le 28 janvier, venus pour voir et souvent pour appuyer sur les boîtiers électroniques fournis par le marché au cadran de Moulins-Engilbert.



C'était la 1ère vente aux enchères VF du Sarthois Pascal Langevin en tant que nouveau président du HBC, et du Saône-et-Loirien Yves Pichard en tant que président de Charolais France. Ici, avec Florence Marquis, directrice du HBC.

Les choix du Herd Book Charolais

C'est ainsi que le HBC entend faire rimer reproduction et choix génétiques avec performances et innovation. Il propose désormais différentes solutions pour permettre aux éleveurs d'accéder à cette génétique : non seulement la vente aux enchères de reproducteurs, qui a sélectionné 40 animaux parmi 2000 charolais identifiés en fermes par les experts raciaux du HBC, mais aussi la diffusion de semences d'un nouveau taureau, VF Hashtag, avec des origines à 100% de monte naturelle et peu diffusées jusqu'à maintenant. Il est conseillé sur génisses à utiliser sur des souches précoces pour améliorer le développement squelettique, a une production très régulière et des veaux légers à la naissance qui ont une très bonne pousse par la suite...



40 reproducteurs charolais étaient présentés lors de cette vente, qu'ils avaient été choisis dans les fermes de toute la France parmi 2000 reproducteurs via les experts raciaux du Herd Book Charolais.

Et puis le HBC, dont la sélection des veaux évalués repose sur le niveau génétique de leur ascendance avec une attention particulière sur l'index de facilité de naissance et sur celui de l'aptitude au vêlage, le HBC, donc, innove également. Lors de ces enchères, est apparu l'index de synthèse ISU (voir encadré ci-dessous), dont la race charolaise, contrairement aux autres races à viande, s'était jusqu'alors passée.

Et puis, depuis plusieurs années, le HBC a aussi investi dans la recherche au travers de deux programmes génomiques (Gembal et Degeram), pour améliorer la productivité numérique au travers de la collecte de phénotypes : préparation au vêlage, comportement de la mère à la naissance, vigueur des veaux, qualité du colostrum, ouverture pelvienne des femelles. La prochaine promotion du programme VF, en 2017, fera donc rentrer en station des animaux génotypés.

EMMANUEL COULOMBEIX

Jean-Michel Bonnet : *«On touche des éleveurs de grands troupeaux !»*



Jean-Michel Bonnet est éleveur à Rémilly (58). Il vend régulièrement des reproducteurs VF, issus des sélections proposées par le HBC, dont il est délégué. Il se félicite que cette vente soit un bon moyen de faire la promo vers une clientèle d'éleveurs de grands troupeaux, moins sensibles aux concours qu'à la génétique.

Eleveur-sélectionneur à Rémilly, non loin de Luzy, Jean-Michel Bonnet, qui est aussi délégué du Herd book charolais, trouve *«bien que le HBC fasse notre promo à cette vente. On touche un grand nombre d'éleveurs de grands troupeaux de partout, qu'on ne rencontrerait pas si les enchères n'existaient pas»*. En EARL, Jean-Michel insémine des génisses avec les taureaux du programme VF *«pour pouvoir mettre les veaux à la station»*. Habitué du rendez-vous annuel du Marault, l'éleveur a déjà vendu *«et bien vendu»* deux reproducteurs lors des éditions précédentes et, ce 28 janvier, il espérait en échanger un troisième. *«Ici, c'est une autre forme de clientèle, qui n'a pas forcément l'habitude de venir voir les animaux de concours. Si les concours ne les motivent pas habituellement, ils sont en revanche plus intéressés par la génétique et la vente leur en offre une belle représentation»*. Pour lui, il s'agit d'une clientèle, qui recherche ce genre de taureaux à génisses, *«et si nous, nous ne sommes pas capables de leur proposer, ce sont nos voisins qui en vendront. Il faut s'adapter !»* Jean-Michel Bonnet n'utilise pas tout son troupeau en orientation VF mais seulement les génisses *«pour faire des mâles»*. Il se félicite que le programme soit fait pour simplifier la vie des éleveurs et sécuriser les premiers vêlages.

ISU : un nouvel index est lancé

Pascal Langevin et Yves Pichard, pour qui c'était la première vente aux enchères VF en tant que présidents respectifs du HBC et de l'OS Charolais France, ont évoqué et expliqué les raisons qui ont poussé la race charolaise à se doter d'un nouvel index, l'ISU, annoncé par Stéphane Billoux, lors de la présentation des reproducteurs sur le ring. L'ISU, ou Index de synthèse unique, a été monté par les éleveurs à l'OS Charolais France, sous l'impulsion du HBC, en lien avec la filière. Il recouvre à 40% la qualité maternelle (dont 30% d'IVMAT), à 40% la morphologie adulte (pointages adultes) et à 20% l'intervalle vêlage/vêlage (indicateur économique). *«C'est parlant, ça permet de mettre en avant la rentabilité de la vache.»* Pour Pascal Langevin, c'est *«un index qui parle, qui n'est pas lié à l'ascendance des produits»*, sachant qu'un éleveur peut attendre d'une femelle un veau par an et de la morphologie. *«C'est un outil supplémentaire, complémentaire des autres index»* selon Yves Pichard, qui le compare à *«un assistant de l'oeil, un moyen de visualiser la mère du veau»*. Si le lancement officiel s'est fait ce 28 janvier, avec mention de l'ISU dans le catalogue des reproducteurs de la vente, cet index est déjà bien connu des autres races allaitantes.

Remise de diplômes au CFPPA du Morvan

La concrétisation du travail des stagiaires et une étape professionnelle

Pour la première fois, le CFPPA du Morvan, qui fêtait ses 20 ans d'existence en 2015, a organisé une cérémonie de remise de diplômes à ses stagiaires de l'année précédente (2014-2015). C'était mercredi 27 janvier dans ses locaux de Château-Chinon.



Estelle Thiébaut, directrice du CFPPA, a remis le 27 janvier les diplômes à celles et ceux des stagiaires de l'année 2014-2015 qui avaient pu se libérer pour revenir à Château-Chinon.

Pour sa directrice Estelle Thiébaut, le CFPPA du Morvan, par cette cérémonie, *«formalise la fin du parcours des stagiaires dans notre centre. Nous essayons de vous mettre en réseau, de rester toujours disponibles après votre départ... Ces diplômes sont le résultat de l'énergie que vous avez déployée et de celle qu'a mise l'équipe éducative à vous accompagner. Ce n'est pas une fin en soi. Pour les plus jeunes, cela permettra de poursuivre votre parcours d'apprentissage et, pour les autres, c'est une étape sur la voie de votre avenir professionnel»*. Pour justifier de la tenue de cette première cérémonie, en l'absence de certains stagiaires du fait de leur éloignement géographique, Estelle Thiébaut a évoqué ses souvenirs : *«quand nous étions jeunes, on ne nous disait pas que l'on était fier de nous quand on avait fait quelque chose de bien, c'était normal. Aujourd'hui, célébrer votre réussite, c'est valoriser le travail qu'on accomplit tous au quotidien, même ceux qui n'ont pas eu leur diplôme et qui l'auront peut-être plus tard. Et je voudrais souligner l'énergie et la persévérance de notre équipe»*, a-t-elle lancé avant de souhaiter à chacune et à chacun *«bonne route !»*

80% installés dans les 5 ans

Ce mercredi-là, avant le partage d'un morceau de galette, il y avait donc 3 des nouveaux BTS ACSE, 5 BPREA et 2 CS, formés au cours de l'année passée. Le Certificat spécialisé bio et le BPREA sont des formations de 9 mois co-financées par le Conseil régional de Bourgogne (à l'époque) et le Fonds social européen. Quant au BTS ACSE, il se déroule par alternance, en deux ans, sous la responsabilité du CFA de la Nièvre, à Challuy, dont le CFPPA de Château-Chinon est l'une des antennes dans la Nièvre. Du coup, le profil des stagiaires de ces cursus est particulièrement diversifié. Ce sont des personnes âgées de 24 à 55 ans, dont le point commun est *«de vouloir s'installer, de se reconvertir, de reprendre une ferme familiale, ou en acheter une s'ils sont hors cadre familial»* indiquent Armelle Buisson et Régis Perruchot, formateurs respectifs du CS bio et du BPREA. La plupart sont originaire de la Nièvre, de Saône-et-Loire mais aussi de Côte d'Or et d'autres départements ou pays. Il y avait un Belge dans la promotion de l'année.

En bio, les ambitions sont diverses puisque certains se destinent à la production de maraîchage, de lait de jument, de porc, de chèvres mais aussi d'osier... Sur les 22 stagiaires du début, seuls 9 ont obtenu leurs précieux sésame et vont s'installer mais 7 autres devraient encore obtenir leur validation prochainement, selon la directrice du CFPPA. *«Ce sont des gens qui ont de l'expérience, qui envisagent tous un virage à 360° de leur carrière professionnelle, et qui sont sensibles à revenir à des valeurs, à une éthique»* souligne Régis Perruchot. C'est aussi un atout pour le territoire puisque 60% d'entre eux espèrent s'installer en Bourgogne, et quelques uns dans la Morvan. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. *«80% sont installés dans les cinq ans»* selon les statistiques des anciennes promotions. *«Parce que si certains créent, d'autres s'associent»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Les diplômés

- BTSA *«Analyse et conduite des systèmes d'exploitation»*: Vincent Barge (Mention Assez bien) ; Pierre Martin ; Synthia Rabiega.
- BP-BPA : Patrick Martin ; Hugues Chardonneret ; Aurélie Jacquot ; Frédéric Basserie ; Doriane Benoist ; Marc Bortolotti ; Sylvain Cavallo ; Charlène Lafaurie ; Valérie Schmidt.
- Certificat spécialisé *«Conduite et production en agriculture biologique»* : Pierre Cens ; Marie Devilliers ; Peter Nuyts ; Jean Sarcinella.

▶ Agendas

8 au 12 février Banc d'essai moteur et VGP

La Fédération Cuma Bourgogne organise des passages de tracteurs au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engins de levage, du 8 au 12 février prochains dans la Nièvre. Les agriculteurs concernés peuvent être adhérents de la Fédération Cuma ou non. Chaque passage dure une heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits. Les tarifs sont de 120 euros HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42 à 74 euros HT pour les vérifications d'engins de levage. Inscriptions avant le 3 février auprès des animateurs CUMA au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr.

13/02 Aide au monde rural à Saint-Jean aux Amognes

Les fondateurs de l'Association d'aide au monde rural (AMR 58) organisent une réunion d'accueil et de présentation de la structure, samedi 13 février, à 15h, à la salle des fêtes de Saint-Jean aux Amognes. La réunion, comme l'association, se veut ouverte à tous.

13/02 Concours de reproducteurs charolais à Sancoins

Le Comité des foires et Concours de Sancoins organise le samedi 13 février 2016 à l'ancienne Halle aux veaux de Sancoins, son Concours annuel de reproducteurs charolais inscrits au HBC.
Trente veaux seront présentés à la vente provenant d'élevage de l'Indre, l'Allier, la Nièvre et du Cher.
La vente officielle se fera à 16 h suivie de la remise des prix.

Billet d'humeur

A-t-on la même notion du rôle de responsable dans ce département ?

Embargo russe, sécheresse, FCO, réglementations, contrôles...
Le Premier ministre répond au mois de septembre par: FAC, année blanche, MSA... Le ministre de l'Agriculture ? Telepac (250M€ en moins...), et récemment: *«je ne peux pas tout!»*
Et nos responsables politiques élus sur notre territoire (rémunérés par l'impôt il me semble): rien ! Ah si, une polémique au sujet des nouvelles indemnités des conseillers régionaux, un positionnement contre la déchéance de nationalité...
Et nos éleveurs: vaccination, vêlages, factures, aides?... Et aussi prix de vente en baisse.

Un détail supplémentaire !
Une condamnation à de la prison avec sursis ainsi qu'un stage de citoyenneté pour nos amis ayant cherché à défendre un métier auquel ils croient encore. Condamner le président de Charolais de Bourgogne à un stage de citoyenneté veut d'ailleurs peut-être dire que finalement l'État et les politiques sont beaucoup plus déterminés à défendre le modèle existant qu'à aboutir à un retour à une production plus géolocalisée.
Le sentiment général est pour nous un abandon par l'ensemble de tous les responsables précités, ce qui ne surprend pas tout le monde, mais dont les conséquences seront supportées par tout le monde...

Est-ce que la solution réside dans la suppression des éleveurs dans notre département ?
Voici un sentiment partagé ou non. Vous en faites bon usage

EMMANUEL BERNARD,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA 58



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Formations

8/02 Formation *«Employeurs, les bases»*
La FDSEA organise une formation à destination des employeurs de main d'œuvre le lundi 8 février de 9h00 à 17h30, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

09 et 11 février *«Certiphyto»* (voie 1) à Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de deux jours, les 9 et 11 février, à Nevers, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Tarif : gratuit. Contacts et inscriptions auprès de Marie-Luce Baudot, la responsable du stage, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr.

12/02 «Méthode Obsalim» du Sedarb
Le Sedarb propose une formation à la méthode Obsalim, le vendredi 12 février prochain dans la Nièvre. Il s'agit d'une méthode unique et originale de diagnostic et de réglage alimentaire fondée sur l'observation des animaux. A partir d'indicateurs, chaque éleveur devient capable d'établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel et des besoins de l'animal et de corriger ou améliorer les rations alimentaires des vaches, chèvres ou brebis... Cette journée collective de formation sera suivie de mises en pratique dans l'élevage des participants. Formation gratuite. Inscription obligatoire auprès d'Aurélie Billon, technicienne élevage du Sedarb au 03 86 72 92 20 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.

18 et 25/02 Formation "utilisation des outils informatiques"
La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques (à destination des débutants) les 18 et 25 février de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

Assemblée générale de l'abattoir de Cosne

2014 - 2015 a été un bon exercice

Les sociétaires de la SA Cosne abattoir se sont réunis, dimanche 31 janvier, à Menetou-Râtel, dans le Cher, pour l'assemblée générale annuelle de leur entreprise. Les chiffres de l'exercice 2014 - 2015 (clos au 31 août 2015) laissent apparaître un résultat bénéficiaire. L'outil aux mains de la filière, après avoir inauguré ses travaux d'agrandissement à l'automne, est sur de bons rails...


Le président Éric Bertrand avait le sourire, après le vote à l'unanimité des résolutions qui entérinaient les chiffres de l'exercice 2014-2015.

Le président nivernais de la société, Éric Bertrand, par ailleurs président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, est satisfait. L'assemblée générale de la SA Cosne abattoir, qu'il a présidée dimanche dernier, s'est déroulée sans anicroche. Un certain vent d'optimisme souffle même sur cet outil, modernisé et campé sur le soutien des professionnels de la région, dont une bonne part des 40 agriculteurs, des 60 bouchers et des 2 grossistes sont issus des départements de la Nièvre et du Cher. Il y a 23 ans, au démarrage de l'abattoir, ils étaient 50 paysans et 70 bouchers, ce qui dénote une relative stabilité de l'activité de la société dans le temps... *«L'outil fonctionne et semble donner satisfaction aux gens qui travaillent avec»* a-t-il lancé tout en s'interrogeant : *«si on avait réfléchi comme cela plutôt qu'en voulant maintenir un seul abattoir au Nord et un seul au Sud, peut-être que les Pouvoirs publics et nous, aurions moins perdu de temps»*. Une pierre dans le jardin des Pouvoirs publics. Pour autant, éric Bertrand n'a pas manqué d'indiquer qu'il n'est *«pas sûr que nous soyons à la hauteur de la communication sur ce qu'on doit faire vis-à-vis des consommateurs. Il y a une tendance qui voudrait qu'on ne puisse plus manger de viande et préférer avaler des pilules de fer. Il faut répéter que la viande bovine est un produit noble et rappeler aux consommateurs que quand ils ne veulent pas de feed lots, ils devraient arrêter d'acheter de la viande dont un tiers des morceaux provient des feed lots!»* Un gros caillou dans le jardin de la grande distribution... Et de révéler qu'à la fin du mois de décembre dernier, le président a eu la désagréable surprise de constater, deux semaines de suite, que la dinde puis le poulet, dans des enseignes autour de Cosne-sur-Loire, affichaient des prix supérieurs à ceux de la viande bovine (sic!).

Tonnage en hausse

Avant cela, M. Leclerc, l'expert-comptable délégué auprès de la SA Cosne Abattoir, avait présenté les chiffres de l'exercice clos. Il a indiqué qu'il s'agit d'un *«bon exercice pour notre structure, notamment parce que le tonnage a été bon»*. De 2013-2014 à 2014-2015, le tonnage de l'abattoir est passé de 145000 t à 164000 t. *«Au fil des mois, quasiment tous les mois ont été supérieurs en volumes, sauf décembre qui s'est révélé stable»* a-t-il indiqué. Et surtout, selon lui, *«cette hausse n'était pas un feu de paille»* mais plutôt conforme à une tendance de fond, que les responsables de la société entendent développer, notamment grâce aux travaux réalisés (après de longues années préparatoires) et enfin inaugurés l'an dernier. *«C'est une page qui est derrière nous»* a même souligné le président Bertrand, tout heureux que les subventions tant attendues, et qui se sont faites attendre plus que de normal, aient enfin été versées par le Conseil régional de Bourgogne, quelques jours avant Noël dernier.

Résultats encourageants

De fait, les résultats économiques de la société se distinguent par une certaine sérénité. Avec un excédent brut d'exploitation (EBE) de 200 000 euros, la SA Cosne abattoir atteint un résultat positif de près de 48 000 euros en 2014-2015. C'est cependant moins bien que l'année précédente (82 500 euros). Cela s'explique notamment du fait d'une hausse des dotations aux amortissements, qui découle directement des investissements réalisés l'an dernier. Ainsi que de charges financières supplémentaires, notamment du fait des emprunts à court terme, souscrits provisoirement, le temps d'attendre les fameuses subventions promises...
Si le résultat courant avant impôt atteint 24 000 euros (contre 63 000 l'exercice précédent), le résultat exceptionnel atteint 51 000 euros, stable, contre 52 000 l'année d'avant et le bénéfice, 35 000 euros. *«Nous avons amélioré les fondamentaux et il reste à faire encore mieux tout en continuant à rembourser les emprunts (700 000 euros sur 15 ans pour les travaux) et en investissant»* a sobrement envisagé Éric Bertrand.


Une cinquantaine de sociétaires de la SA Cosne abattoir se sont retrouvés pour les actes statutaires annuels, dimanche 31 janvier, à Menetou-Râtel, avant de partager le traditionnel pot-au-feu.

EMMANUEL COULOMBEIX

Nivernais-Forterre

Un contrat global pour protéger la ressource en eau

Vendredi 29 janvier à la mairie de Clamecy, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Pays Bourgogne nivernaise ont signé un contrat global 2016-2020, pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques des bassins de l'Yonne, du Beuvron, de l'Armance et de la Druyes.

Développer des actions et pérenniser l'engagement des acteurs : tels sont les objectifs de ce document entériné, porté par le Pays Bourgogne nivernaise. Le Contrat global Nivernais Forterre -c'est son nom- couvre un territoire de 74 communes, dont 65 dans la Nièvre et 9 dans l'Yonne, soit 18 500 habitants et 6 communautés de communes.

Pas moins de 171 actions concrètes sont programmées sur cinq ans, sur cette unité hydrographique Yonne amont, où sinuent 470 km de cours d'eau. Ces actions se répartissent selon 5 volets d'intervention : les milieux aquatiques, l'eau potable, l'assainissement, les pollutions diffuses et la communication/animation. Elles représentent un budget total de près de 12 millions d'euros. Pas étonnant donc, que vendredi dernier, le directeur général adjoint de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Marc Collet, ait fait le déplacement de Clamecy, et y ait retrouvé le sous-préfet de l'arrondissement, Nicolas Régny. La signature officielle a même été précédée par la visite de la nouvelle station de potabilisation de Clamecy par une trentaine d'invités.

Les agriculteurs concernés

Parmi les cinq champs d'intervention, celui des pollutions diffuses concerne directement les agriculteurs des communes intéressées. La cellule d'animation des captages d'eau potable «*Grenelle*», basée à la mairie de Clamecy, travaille à la réduction des pollutions par les engrais et les pesticides, à travers la sensibilisation auprès d'eux et leur accompagnement dans le changement des pratiques agricoles. Et puis les collectivités souhaitant diminuer ou arrêter l'utilisation des produits chimiques bénéficieront également d'un accompagnement technique et financier.

Dans ce volet, dix actions sont prévues pour un montant total de 104 000 euros d'ici 2020. Par ailleurs, dans le volet milieux aquatiques, les cours d'eau seront restaurés suivant les problématiques locales, en lien avec les propriétaires terriens et les agriculteurs. L'objectif est de protéger la ripisylve, de redonner un méandrage naturel aux cours d'eau et de restaurer les habitats piscicoles. La continuité piscicole et la restauration des zones humides font partie des priorités. C'est le deuxième volet le plus ambitieux, avec cinquante cinq actions pour 3,138 millions d'euros.

L'assainissement priorité n°1

Le volet le plus gourmand en crédits (5,622 millions d'euros), c'est celui de l'assainissement. Soixante trois actions sont prévues visant en priorité à la réduction des pollutions individuelles et collectives.

Deux nouvelles stations d'épuration sont en projet, huit seront restaurées, et dix communes seront aidées pour créer ou réhabiliter des réseaux d'eaux usées. En outre, le volet eau potable proposera vingt-six actions pour un montant de 2,125 millions d'euros. Afin d'assurer une sécurisation de la ressource pour 23 850 habitants, il est prévu de réaliser des travaux de réhabilitation et de sécurisation de réservoirs, de mettre en conformité des stations de potabilisation et de créer trois interconnexions de réseaux de l'eau potable.

Enfin, le volet communication/animation, fort de dix sept actions pour un montant de 738 000 euros, permettra de développer des actions de sensibilisation auprès des habitants, la Nièvre, pays des eaux vives, devant mettre en valeur cet atout *«trop souvent sous-estimé»*.

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Emploi

Les annonces du Président en faveur de l'emploi

Lors de ses vœux aux représentants des entreprises et de l'emploi, le 18 janvier, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures de promotion de l'emploi, tant en faveur des entreprises que des demandeurs d'emploi.

Face à un taux de chômage au plus haut, le gouvernement a présenté de nouvelles mesures visant à relancer les embauches et à permettre l'insertion des demandeurs d'emploi.

Parmi ces mesures, celles visant les entreprises sont de plusieurs natures. Certaines vont s'attacher à la réduction du coût du travail en opérant une réduction des cotisations sociales, essentiellement au moyen d'une transformation du CICE (crédit d'impôt compétitivité des entreprises) en une baisse définitive des cotisations sociales d'ici deux ans.

L'autre mesure phare consiste en une prime de 2 000 € par an pendant 2 ans pour toute entreprise de moins de 250 salariés qui recruterait un salarié, payé entre 1 et 1,3 Smic, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. Cette somme représente le reliquat des cotisations patronales au niveau du Smic, une fois pris en compte la réduction Fillon.

Parmi les mesures annoncées, l'Etat pourrait également apporter un soutien financier, sur le modèle des contrats aidés, pour la conclusion de contrats de professionnalisation avec des demandeurs d'emploi afin que leur nombre passe de 5 000 à 50 000 par an.

Certaines mesures concernent directement les salariés et les demandeurs d'emploi.

Ainsi, le Président a annoncé un programme de formation pour 500 000 demandeurs d'emploi, soit un doublement par rapport à 2015, à partir de besoins précis, par bassins d'emploi. Le compte personnel d'activité devrait permettre à chaque salarié d'accumuler des droits tout au long de sa vie professionnelle : droit à la formation, congé spécifique, validation d'acquis de l'expérience, épargne salariale… Il pourra ainsi disposer de son compte d'activité librement, afin de porter un projet personnel, de créer une entreprise ou de préparer sa retraite par exemple.

SERVICE EMPLOI **FDSEA 58**

▸ Formations

«Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures*», en février 2016, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation se déroulera sur trois jours et coûtera 150 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de permettre aux agriculteurs et aux agricultrices d'utiliser de manière opérationnelle et régulière les marchés à terme européens (MAT), en céréales et oléagineux, en parfaite connaissance de cause (coûts, risques résiduels engendrés)... Renseignements et inscriptions : Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

«Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures*», en février, sur deux jours, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation coûtera 100 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de mieux connaître les différents marchés, savoir calculer ses seuils de commercialisation, cerner les différentes propositions commerciales pour sécuriser ses prix (approche des marchés à terme et des contrats de vente existants). Les inscriptions doivent être déposées auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

Piloter la fertilisation azotée en zones vulnérables" à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*piloter la fertilisation azotée en zones vulnérables*», le 1er mars à Nevers.

Renseignements et inscriptions: Céline Beauvois au 03 86 93 40 55 ou par mail à celine.beauvois@nievre.chambagri.fr.
Un retour rapide est demandé : la formation n'aura lieu que si 6 à 8 stagiaires ont décidé d'y participer.



Alysé

Vers une fusion avec la Côte d'Or

Dans un contexte morose, miné par la crise de l'élevage et la fin des quotas laitiers, la coopérative Alysé poursuit son développement, avec en perspective, une fusion avec la Côte d'Or, à l'horizon 2017.



Le président d'Alysé, Alain Boulard et son directeur, Marc Belvalette

«*La situation économique de l'élevage français s'est fortement dégradée en cette fin d'année et spécialement celle des éleveurs de bovins et les conditions de production remettent sérieusement en cause l'avenir même de la production laitière dans nos départements de zones intermédiaires*». Un contexte morose, rappelé par le président d'Alysé, Alain Boulard, en introduction à l'assemblée générale du 26 janvier dernier à Migennes, qui conforte la coopérative dans le choix de rationaliser les moyens mis en œuvre au service des éleveurs. C'est dans cette optique qu'est annoncé un rapprochement avec le département voisin de Côte d'Or, en perspective d'une fusion à l'horizon 2017. Des discussions sont également en cours avec la région Ile de France et la Marne, pour envisager une mise en commun de moyens.

Le pôle réglementation, dont l'activité centrale est la mise en œuvre de l'identification, poursuit sa modernisation, avec près des deux tiers de notifications réalisées par voie électronique. L'enjeu est d'importance, dans la perspective de la dématérialisation, souligne Alain Boulard : «*si aujourd'hui la dématérialisation se limite à titre d'essai à la Normandie, on peut penser qu'elle s'imposera dès lors qu'elle va se généraliser. Il faut vraiment que les éleveurs soient prêts car il y a toujours un temps d'adaptation aux outils. Se pose aussi un problème d'équipement qu'il nous faut faire remonter, car si nos campagnes ne sont pas accessibles à un débit Internet correct et suffisant, cela va poser un réel souci pour la mise en œuvre du système*». Sur le plan financier, si l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation négatif à - 84 000 €, le résultat net est pour la première fois depuis la création de la coopérative, pratiquement à l'équilibre, une fois comptabilisés charges exceptionnelles et produits financiers. Ce dont se félicite Alain Boulard : «*il parait d'autant plus important pour notre coopérative de repartir sur des bases saines, que ce qui se profile devant nous parait plus compliqué. Notre coopérative doit continuer à s'adapter aux besoins des éleveurs, mais aussi proposer les services les plus innovants possible, pour permettre la réactivité nécessaire à la maîtrise des coûts de production… »*. C'est dans cet objectif que sont proposés de nouveaux services, en production laitière notamment, comme l'acétonémie, les tests de gestation ou de santé des mamelles.


De nombreux éleveurs étaient présents à Migennes, pour l'assemblée générale de leur coopérative

«De la gestion publique de tondeuse à gazon»

Si les éleveurs bovins viande arrivent en tête du classement par spécialisation établi à l'issue de l'exercice, avec 987 adhérents, (contre 745 en ovins et 645 en bovins lait), les deux tiers du chiffre d'affaire émanent néanmoins de la filière lait. Un chiffre d'affaires, toutes filières confondues, marqué par une prédominance d'éleveurs avec une facturation annuelle ne dépassant pas 250 €. Les 500 plus grosses structures (facturées plus de 1 500 €) réalisant à elles seules, près de 80 % du CA global. L'activité réglementaire, marquée par l'identification bovine, reste stable, avec un total de près de 200 000 bovins, pour 1 909 exploitations, réparties sur l'Aube, le Loiret et l'Yonne. Autres résultats délivrés par le directeur d'Alysé, Marc Belvallette, dans son rapport d'activités : 77 896 naissances (en progression régulière), pour 28 515 entrées, 107 216 sorties et plus de 73 000 passeports édités. Cette dernière activité étant appelée à disparaître du catalogue d'Alysé, compte tenu de la nouvelle réglementation. L'identification ovine et caprine se caractérise pour sa part, par un cheptel reproducteur détenus à 90 % par 20 % d'éleveurs dits professionnels. Le reste, souligne Marc Belvalette : «*c'est de la gestion publique de tondeuse à gazon, déléguée par l'Etat et qu'il nous faut assumer, mais le résultat financier de tout ça est très compliqué !*»

Un pôle d'expertise nationale LactoCorder

En quelques années, la taille moyenne des cheptels en lait aura fortement progressé, avec 10 vaches de plus qu'en 2010, soit : 69,6 vaches présentes par élevage, pour une production annuelle par animal, supérieure à 10 000 kg de lait. Le résultat, selon le directeur d'Alysé, «*d'un réflexe économique et d'une anticipation de la fin des quotas, mais désormais, le volume ne va plus pouvoir beaucoup augmenter, du fait de bâtiments à saturation*». Autres chiffres concernant la filière : 332 contrôles machine à traire, réalisés au cours de l'exercice, dont 186 par des concessionnaires agréés. Le site de Migennes devenant dans le même temps, pôle d'expertise nationale LactoCorder. Autre chiffre d'importance : plus de 13 000 heures d'appui conseil réalisées en 2015, à destination des éleveurs lait, pour 1 322 prestations vendues. L'activité viande reste en revanche limitée, avec 117 clients référencés en bovins et ovins croissance, pour moins de 7 000 beaux nés et 10 169 agneaux.

Marc Belvalette s'interroge également sur le devenir des contrôles de performance : «*Fondamentalement, d'un point de vue économique, le contrôle de performance, est un moteur d'Alysé, même si ce ne sera pas celui de demain et on espère qu'on ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain au niveau national, sous prétexte de dynamisme économique insuffisant ! On se demande si vraiment, dans cette nouvelle loi, il y aura encore des contrôles de performance officiels*».

Mobilisation face à la crise de l'élevage

Misant sur la communication, la coopérative a envoyé l'an passé plus de 1500 «*info-fourrages*» aux éleveurs, ainsi que des documents thématiques techniques à l'attention des laitiers, multipliant dans le même temps, les rencontres sur le terrain, à l'image des 6 journées Portes Ouvertes et de la conférence sur la méthanisation à la ferme, qui ont accueilli au total 250 visiteurs (dont 168 éleveurs). Sans oublier les rendez-vous technico-économiques Galacsy de juin dernier, qui auront mobilisé 140 éleveurs. Face à la crise de l'élevage, Alysé s'est mobilisé : communication renforcée sur les fourrages, diagnostics rapides gratuits sur la gestion des stocks, lancement d'un service de plan d'actions économiques, gratuit pendant un an, avec les Chambres d'agriculture, réunions «*bout de silo*». Ainsi que l'ouverture d'un fonds de trésorerie de 100 K€, en lien avec les Chambres d'agriculture, pour alimenter des prêts sans intérêt à l'attention des éleveurs en difficulté, dans le but de pérenniser les services utilisés. En février prochain seront reconduites les «*Journées Bâtiment*», ainsi que les rendez-vous Galacsy en juin, de même que les rencontres «*bout de silo*» à l'automne. Les perspectives d'orientations stratégiques pour 2016 sont multiples : expertises de haut niveau (à l'image de LactoCorder), animation territoriale, management, e-conseil… Et les objectifs bien tracés, explique Marc Belvalette : «*aller demain chez des clients qu'on ne connaît pas aujourd'hui, à qui on peut apporter des services qu'on ne connaît pas encore*».

DOMINIQUE BERNERD

Alysé en chiffres :

56 salariés
2134 prestations vendues
13 842 heures d'appui conseil
412 adhérents au contrôle de performance pôle lait
199 120 bovins en identification bovine
63 % des mouvements bovins notifiés électroniquement
77 896 naissances
28 515 entrées
107 216 sorties
73 196 passeports édités
712 adhérents service filiation, pour 41 645 naissances
66 174 reproducteurs en identification caprine et ovine
13 846 vaches parées
332 contrôles machine à traire

Cultures

Se diversifier avec des légumes de plein champ

Introduire des légumes de plein champ dans sa rotation céréalière peut être une source de diversification intéressante, d'autant que les débouchés se multiplient.


Tous calibrages acceptés.

Destinée à la vente en frais ou aux industries alimentaires, la production des cultures de plein champ ne se limite plus désormais, à certaines régions privilégiées, comme le Nord Finistère ou les Côtes d'Armor. Elle peut très bien entrer dans un assolement céréalier et diversifier les revenus des exploitants. D'autant que la demande en amont, émanant de sociétés de négoce ou d'industries agro-alimentaires, est croissante. A l'image de l'entreprise Bourgogne Primeurs, installée à Migennes depuis une quarantaine d'années. Cet opérateur de gros en fruits et légumes, filiale du groupe Estivin, privilégie les approvisionnements locaux et les circuits courts, dans le choix de ses fournisseurs, que ce soit en conventionnel ou en bio. Avec pour objectif le souci de contribuer à diminuer l'empreinte écologique et l'impact carbone. Et pour rayon d'action le département essentiellement, ainsi que les territoires périphériques, pour une clientèle se partageant entre collectivités, grande distribution et restauration commerciale. L'entreprise est actuellement en recherche de partenariats, explique sa responsable commerciale, Najoua Aouidat : *«nous commercialisons déjà avec les vergers de Noslon dans le nord du département, avec la Casay également pour ce qui est des concombres. Quand arrive la cerise de l'Yonne, nous nous fournissons exclusivement auprès de producteurs locaux. Notre objectif aujourd'hui est d'augmenter notre catalogue, tout en nous concentrant sur des produits qui ne nécessitent pas d'investir dans du matériel lourd»*. Privilégiant une contractualisation transparente et sur le long terme : *«chez nous, pas de «one shot !» Ce ne serait intéressant pour personne. Nous avons tous besoin d'une certaine pérennité, où toutes les parties sont gagnantes»*. Pas de sélection non plus des produits : *«nous nous engageons à prendre la totalité des produits, tous calibrages et toutes variétés confondus»*.

Semences de plein champ

Ce céréalier de l'Aillantais, en recherche de valeur ajoutée, s'est pour sa part lancé il y a deux ans dans la production de semences de plein champ : *«des semences d'oignons, des plants d'oignons, des semences de pois pour la conserverie, des semences de betteraves fourragères»*. Une culture reconnaît-il, qui nécessite une certaine forme de technicité supplémentaire : *«c'est plus technique qu'avec les céréales et cela oblige à utiliser une diversification plus grande de produits phyto. Séchage, ventilation…, il faut un certain savoir faire et nos contrats nous obligent à respecter des normes de germination, d'humidité, de propreté, de pureté variétale, etc»*. Certaines terres sont plus propices que d'autres à ce type de cultures : *«il faut privilégier des terres se manipulant en toutes saisons, de type argilo/calcaire. Il est certain qu'en terres humides de Puisaye, ce sera plus compliqué»*. Pas de problème de rotation pour autant : *«je fais du blé, de l'orge, mais pas de colza. Mes têtes d'assolement sont mes productions de semences de plein champ. Cela me permet en plus de valoriser une station d'irrigation existante»*. Avec un bilan après deux ans d'activité, plutôt satisfaisant : *«on est sur des marchés favorables, avec un réel potentiel de production et des prix en face»*.

DOMINIQUE BERNERD

Introduire des légumes de plein champ dans ma rotation céréalière

La Chambre d'agriculture de l'Yonne met en place une formation, avec pour objectifs : d'étudier la faisabilité de produire de produire des légumes de plein champ sur son exploitation, en évaluant l'intérêt, la faisabilité technique (stockage…), économique (investissements, débouchés…), agronomique (type de terres…). Formation animée par Anne-Laure Gallimard, conseillère légumes Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Au programme :
- Particularités agronomiques, techniques et économiques de la production de légumes de plein champ
- Comparaison entre une rotation céréalière et une rotation céréales/légumes
- Quels changements sur mon exploitation ? (Itinéraires techniques…)
- Quels débouchés sur le territoire ?
- Critères de décision pour introduire des légumes dans ma rotation

Public et pré-requis :
Tout céréalier de Bourgogne intéressé par la production de légumes de plein champ

Informations pratiques :
Durée : 1 jour - Date : 25 mars 2016
Lieu : Auxerre (possibilité de délocalisation en fonction des participants bourguignons)
Horaires : 9 h - 17 h 30
Renseignements et inscriptions :
Déborah Colard, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Tél : 03 86 94 22 19 - d.colard@yonne.chambagri.fr

Agenda

10/02 Union Charolais Croissance
Prochain rendez-vous de la station de Charmoy :
Mercredi 10 février : ventes aux enchères
Informations : www.charolaiscroissance.fr
Audrey Camus : 03 86 92 35 96

12/02 JA 89 : Prochaine AG de canton
Canton des Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

04/02 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 10 mars à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

Journées Portes Ouvertes MFR
Journées Portes Ouvertes, samedi 6 février, à la MFR de Gron et samedi 27 février, à la MFR de Villevallier. DE 10 h à 17 h

06/02 Auxerre et son patrimoine
Visite guidée sur le thème «le vin à Auxerre».
Rendez-vous à 15 h, à l'Office de Tourisme de l'Auxerrois, 1 quai de la République. Participation par visite : 5 et 3 €. Gratuit pour les moins de 12 ans

06/02 Saint-Vincent à Sens
Samedi 6 février, de 9 h à 12 h, la Confrérie Saint-Vincent de Sens, organise son septième chapitre. A 9 h, déprt des confréries, depuis la Poterne, pour un défilé de la rue de la république à la cathédrale ; à 9 h 30, cérémonie religieuse ; à 10 h 30, défilé dans la Grande-Rue et distribution de brioches ; à 11 h, discours, intronisations et vin d'honneur à l'Hôtel de Ville

06/02 Carnaval à Vézelay
Samedi 6 février, de 14 h à 19 h, le bourg organise son carnaval, avec concours de véhicules roulants décorés. A 14 h, rdv sous le préau de la Maison de la Santé ; à 14 h 30, défilé costumé dans la rue principale jusqu'à la basilique ; à 16 h, à la salle des fêtes, présentation des costumes et des véhicules décorés et goûter festif - Renseignements au 03 86 33 25 62



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron **03 86 44 24 16**

et ses agents

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ?
Formation d'1,5 jours, mardis 17 février et 2 mars, avec Jules Martin. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38

Agir pour appliquer les premiers soins à mon équidé
Connaître les indices de bonne santé de mon cheval
Savoir diagnostiquer les principales pathologies et réaliser les premiers soins de base en cas d'urgence.
Formation d'1 jour, mardi 15 mars.
Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Les Maec "systèmes": une opportunité à saisir (grandes cultures) ?
Formation de 2,5 jours, vendredi 12 et lundi 29 février et mardi 2 mars, avec Sarah Gonzalez de la Chambre Agri 89
Une deuxième session est prévue en mars 2016.
Contact : Tiphaine Trousson, 03 86 94 22 21

Maîtriser le statut du fermage
Formation d'1 jour, vendredi 4 mars, avec Marie-Christine Bret et Sylvie Huyghe, de la Chambre Agri 89
Contact : 03 86 94 22 13

FDSEA 89

Des propositions à mettre en œuvre maintenant

Dans un point presse, Francis Letellier a tracé un panorama des propositions que l'instance syndicale souhaite voir mises en œuvre pour la survie de l'agriculture et des territoires

Quelles mesures souhaitez vous voir mises en œuvre aujourd'hui rapidement ?
Francis Letellier : *« Commençons par supprimer toutes les transpositions des règles communautaires, ainsi que toutes les normes et mesures dont l'évaluation coûts/bénéfices, montre un impact économique ou social, négatif. Il faut par ailleurs, réformer en profondeur la fiscalité actuelle, qui n'est plus adaptée à l'agriculture, compte tenu des amplitudes de revenus qu'elle connaît depuis plusieurs années. Il nous faut une fiscalité spécifique, sur du moyen et du long terme, qui nous permette de faire face à la volatilité, notamment en nous donnant la possibilité d'épargner de la trésorerie et de la réintégrer dans les années les plus difficiles… »*

Vous avez évoqué une baisse des cotisations sociales
«On demande c'est vrai, l'application d'une baisse immédiate des cotisations sociales de l'ordre de 8 à 10 points. Aujourd'hui, un exploitant paie 42 %, toutes charges confondues et l'Etat doit enclencher rapidement une réforme sur les cotisations sociales agricoles».

Mais comment financer ce dispositif et qui paiera in fine ?
«Afin d'éviter un trou supplémentaire dans les Caisses de l'Etat, il faut financer cette baisse des cotisations, par une augmentation de la TVA, afin de redonner notamment, au monde agricole et agroalimentaire, des points de compétitivité vis-à-vis des autres pays européens et éviter la concurrence déloyale des produits importés. A l'Etat bien sur, de mettre en place, suite à la baisse des coûts de production, un mécanisme de gestion et de surveillance, pour éviter ce que l'on a connu avec le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, dont les 20 milliards n'auront au final que peu rapporté d'emplois».

Et dans les rapports avec la Grande Distribution ?
«Il est impératif d'appliquer l'étiquette d'origine pour tous les produits alimentaires, y compris transformés, ainsi que sur les plats préparés, afin de favoriser l'origine France. Par ailleurs, c'est en ce moment que tout se négocie avec la grande distribution et il est important de faire appliquer les clauses de renégociations dans le cadre des relations producteurs/transformateurs/distributeurs, en s'appliquant à condamner tout manquement. Il faut faire en sorte que les produits des paysans ne servent plus, en bout de chaîne, à rattraper les manques apparus en amont. Il nous faudra peut-être pour cela, accompagner les transformateurs dans les négociations et refuser toute baisse en dessous d'un certain niveau de prix. Pourquoi ne pas imaginer le financement d'un fonds par la distribution et le transformateur, qui serait retourné aux agriculteurs sous forme de complément de prix ? En expliquant au consommateur que son acte d'achat citoyen, c'est aussi moins de chômage, de l'emploi pour ses enfants et de l'emploi local».

D'un côte, on évoque des millions d'euros pour sauver l'agriculture et de l'autre, quelques centimes d'augmentation sur le kg de viande ou le litre de lait. Etes-vous certain que le consommateur s'y retrouve ?
«L'échelle n'est pas la même, on l'a dit et redit. Payer au producteur sa viande à 4 €/kg, c'est au final 2 centimes de plus pour le consommateur sur son steak haché de 125 gr. Même chose pour un litre de lait. Aujourd'hui, la course à l'échalote des prix bas fait que nous n'avons plus d'usines en France. Il nous faut sans doute dans le même temps, continuer à moderniser nos outils et nos outils de production pour gagner de la valeur ajoutée, mais la survie de l'agriculture passera, je le répète, par une baisse des charges pour entrer en compétitivité. Cela créera de l'emploi, qui lui-même, créera de la consommation et la consommation de la TVA. C'est un cercle vertueux, mais nos gouvernants semblent figés dans un ancien modèle».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

«Nous avons clairement le sentiment d'aller dans le mur»

Pour la 3e année consécutive, la FDSEA de l'Yonne était conviée à participer à la soirée traditionnelle des vœux au monde économique. L'occasion pour son président, Francis Letellier, de tirer la sonnette d'alarme, face à la crise qui touche le monde agricole

C'est dans le grand amphithéâtre de la Maison de l'Entreprise, que s'est tenue le 28 janvier dernier, la soirée des vœux au monde économique, organisée conjointement par le Medef, l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) le BTP et la FDSEA de l'Yonne. Dans son intervention, le président Letellier a évoqué à plusieurs reprises la situation dégradée que connaît aujourd'hui l'agriculture et l'urgence à trouver des solutions : *«pour l'instant dans l'Yonne, nous accordons encore quelque crédit à la concertation et à l'écoute de nos interlocuteurs, je ne vous cacherai pas que ce n'est pas le cas de tous nos adhérents»*. Une crise qui dépasse aujourd'hui les frontières de l'élevage : *«dans l'Yonne, 72 % des exploitations spécialisées en grandes cultures répondent aux critères de dégradation du revenu du plan de soutien à l'élevage»*. Quant au plan d'urgence, *«nécessaire pour passer un cap très difficile»*, le patron de la FDSEA de l'Yonne n'y voit pas des réponses fondamentales pour redonner un avenir à l'agriculture : *«utiliser les agriculteurs comme seule variable d'ajustement aux marges des uns et des autres va les faire disparaître et nous devrons importer encore davantage. Adieu l'autosuffisance alimentaire. Bonjour le poulet chloré et le bœuf aux hormones !»* Parmi les autres mesures abordées dans le discours : le compte pénibilité. Avec là encore le sentiment de ne pas avoir été entendu des pouvoirs publics, alors que l'instance syndicale réclamait la mise en œuvre de solutions collectives, à même de sécuriser les employeurs : *«Nous demandons ainsi à tous les employeurs de ne pas effectuer de déclaration pour le moment. La loi les autorise à rectifier leur déclaration jusqu'au 30 septembre. Nous allons utiliser ce laps de temps pour continuer à mettre la pression et tenter d'obtenir les modifications indispensables. Nous ne lâcherons rien face à un compte pénibilité qui n'est qu'une charge administrative et financière pour l'économie française et n'améliore en rien les conditions de travail des salariés, ce qui, pour nous, reste le vrai sujet»*. Avec pour conclure, ce message à l'attention des élus présents à la soirée : *«plus de respect des électeurs et des occupants du territoire ! Quand on sent une résistance comme celle qui s'est exprimée dans les urnes dernièrement, chaque élu doit se remettre en question, chaque représentant de l'Etat doit s'interroger sur son action»*.



Pour la 3e année consécutive, la FDSEA de l'Yonne était présente à la soirée des vœux au monde économique du département

DOMINIQUE BERNERD



Formation «Lutte contre le campagnol»

Une recrudescence des dégâts de campagnols des champs et terrestre sont observés depuis l'automne dernier sur le territoire bourguignon, entrainant des impacts économiques parfois conséquents sur certaines exploitations.
Intégrée dans le cadre d'une lutte globale, où les méthodes alternatives sont à privilégier, la lutte chimique se doit d'être précoce pour être efficace. Dans ce but, l'utilisation d'appâts à base de bromadiolone n'est permise qu'après justification d'un taux de population de ravageurs inférieur à 30%. Son application par les agriculteurs est soumise au suivi d'une formation préalable obligatoire. La FREDON de Bourgogne est chargée d'organiser ces formations. Une session «Campagnol» d'une durée d'une journée est programmée à Saint Bris le Vineux (89) le mercredi 11 février. Une session en salle et une partie terrain permettront d'aborder la réglementation en vigueur, les pratiques alternatives, ainsi que les différentes modalités de lutte chimique.
Contact : Marie-Charlotte Paput, 03 80 25 95 45, ou mc-paput@fredon-bourgogne.com

Groupama fait des heureux

Ils ont été 219, à glisser un bulletin dans l'urne, lors de la semaine d'inauguration de la nouvelle agence Groupama des Clairions, en décembre dernier. Ce mardi soir, c'était l'heure des récompenses pour les 10 chanceux tirés au sort, qui ont tous remporté un coffret cadeau Smartbox d'une valeur de 100 à 300 €.
La cérémonie de remise des prix s'est déroulée en présence du président de la Caisse locale, Julien Esclavy et du directeur de l'établissement auxerrois, Jacques Blanchot.
Les gagnants : Bernard Drujon, Nadine Darlot, Sabrina Lallam, Monique Danton, Catherine Martin, Muriel Abry, Florence Jacquiet, Chantal Gautheron, Kamel Mohamedi
C'est Lola Lugues, qui remporte le Concours du lâcher de ballon organisé à l'attention des enfants, le jour du marché de Noël, le sien ayant été retrouvé aux alentours de Chaumont, en Haute-Marne, à plus de 130 km d'Auxerre. **DB**



Le groupe des heureux gagnants

Des vœux au goût «terroir»

Les centaines d'invités qui se pressaient dans les salons feutrés de la préfecture, le 12 janvier dernier, pour la traditionnelle cérémonie des vœux ont eu tout loisir de déguster quelques produits locaux estampillés terroir. Saumon du Borvo, Soumaintrain fermier élaboré par une jeune productrice de Varennes, cornichons *« made in Yonne »* cultivés et mis en bocaux par le dernier producteur existant sur le sol national, vins chablisiens du Domaine Pinsot, vins du Vézelien en provenance du Domaine Maria Cuny… Un buffet éclectique et coloré, apprécié à sa juste valeur par les visiteurs, qui ont salué l'initiative du préfet Jean-Christophe Moraud, d'inviter ainsi pour la seconde année consécutive, quelques *«faiseurs de gastronomie »*, contribuant à la richesse et la réputation du département tout entier. **DB**



Photo: Céline Benoist Préfecture 89

Soumaintrain fermier et Chablis font bon ménage !





Une protection incontournable contre les aléas climatiques(1).

Un aléa climatique et ce sont vos rendements qui chutent.
Comment faire face ?

Avec l'Assurance Climats, nous vous proposons des garanties personnalisées et adaptées à vos risques et protégeons votre compte d'exploitation en vous indemnisant des pertes de rendements après franchises. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Assurance Climats
à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

(1) Selon les limites et conditions fixées au contrat.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex. Entreprise régie par la Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 GENTILLY - N° SIREN : 382 285 260 - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Getty Images - Shutterstock - Médiathèque Groupama - Being - Février 2016.

Industries agroalimentaires

L'Aria en vigie

L'association régionale des industries alimentaires a fait le point sur le secteur des industries agroalimentaires (IAA) en Bourgogne. Comme beaucoup d'autres, ce secteur souffre et 2016 ne semble pas mieux engagée que 2015.

Les producteurs ne sont pas les seuls à subir la dictature d'une guerre des prix suicidaire engagée par les grands de la distribution. Ses effets délétères se font sentir à tous les niveaux et même si certains leaders des GMS commencent à percevoir le danger, aucun ne semble encore prêt à faire le premier pas pour arrêter le massacre. *«Le négociations commencent mal avec des demandes de prix toujours à la baisse»* constate Etienne Genet, président de l'Aria Bourgogne en se livrant à un point de début d'année. *«Les industriels n'ont plus le choix du prix»*, ce sont les GMS qui font le prix...

Des marchés de niches porteurs

Résultat, les industries agroalimentaires voient leurs marges se réduire comme peau de chagrin et leur capacité d'investissement aussi. Ainsi, si l'emploi globalement se maintient dans le secteur, les équipements vieillissent, ce qui hypothèque durablement la compétitivité et la productivité des entreprises. Heureusement, remarque Etienne Genet, les entreprises alimentaires sont innovantes, mais *«sur de petits segments»*, notamment pour répondre à la demande de consommateurs très friands de nouveaux produits à marge. Parmi ces niches porteuses, l'alimentation orientée goût, santé, plaisir. Les consommateurs en redemandent et le bio en particulier a vu ses parts de marché augmenter de 10% en 2015. Les circuits courts et les produits régionaux de qualité, en bonne place désormais sur les linéaires de la grande distribution, s'inscrivent dans cette démarche. Les consommateurs n'hésitent pas à payer un peu plus cher la proximité et une ré-assurance de qualité. Ce sont des produits à marge pour le producteur comme pour le distributeur. La nouvelle surface de distribution *«Frais d'Ici»* portée par In Vivo et Dijon Céréales, trouve ainsi son public à Chenove, dans la zone de chalandise du Grand Dijon. La qualité, l'innovation, l'identité régionale se vendent bien aussi à l'export.

En revanche, pour tout ce qui concerne une consommation de masse et des produits basiques, *«la situation est plus complexe et plus difficile»* regrette Etienne Genet. Nos industries comme nos productions manquent de compétitivité par rapport à la concurrence européenne et internationale. C'est l'éternelle problématique du différentiel coûts/charges/normes franco-françaises par rapport à l'Europe et des normes européennes par rapport au reste du monde. Le difficile accouchement de la nouvelle norme européenne sur l'étiquetage en est la preuve. Et le résultat ne satisfait absolument pas les industriels français, qui craignent, qu'un code couleur trop réducteur ne marque du sceau de l'interdit certains fleurons de notre savoir-faire alimentaire, tout en culpabilisant le consommateur au passage. Bref qu'une fois de plus, la France se tire une balle dans le pied. Ce qu'il faut *«c'est mieux informer et mieux former le consommateur»*, recommande l'Aria, le renseigner avec des indications nutritionnelles précises. Trois tests sont en cours, à l'initiative de la France. Mais tout cela a un coût. Un seul changement d'étiquette avec des indications nutritionnelles bien visibles peut représenter un investissement de 60 000 euros pour une PME de moins de dix salariés.

ANNE-MARIE KLEIN



Etienne Genet, président de l'Aria Bourgogne et chef d'entreprise, n'a pas caché que la situation des industries alimentaires de Bourgogne était difficile. L'Aria, comme association au service de ces industries, les accompagne et apporte son expertise.

Les IAA BFC sur les rails de la fusion

Le 22 avril 2015, l'Aria Bourgogne et l'Ariatt Franche-Comté on créé une nouvelle association : EABFC (Entreprises alimentaires de Bourgogne Franche-Comté). Président : Etienne Genet, vice-président Jean-Jacques Bret, secrétaire Nadja Menasri, Trésorier Jean-Dominique Caseau. La région BFC peut se prévaloir d'un panel important de produits sous signes officiels de qualité, sa gastronomie bénéficie d'une forte image, elle a vu la création de pôles de compétitivité dynamiques sur des thématiques porteuses comme celle de Vitagora, autour du goût de la nutrition et de la santé. Enfin, l'enseignement supérieur a su aussi se doter d'organismes de recherche et d'enseignement à forte attractivité autour de l'alimentation et de la nutrition. Globalement cependant, le secteur reste quand même très dépendant aux marchés alimentaires européens et le niveau d'exportation est faible (19% contre 27% au plan national). La recherche développement *«pure et dure»* reste à optimiser et certains métiers en tension peinent à recruter sur des lignes de production et notamment dans le domaine de l'abattage et de la découpe des viandes.

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

Bien logées, les vaches ont moins de mammites !

De bonnes conditions de logement sont indispensables pour des vaches en bonne santé et un lait de qualité… et donc pour limiter les mammites et cellules qui impactent durablement les élevages !

De l'air, de l'air !

Une vache en lactation dégage des quantités importantes de chaleur et de vapeur d'eau : près de 25 litres par jour ! L'accumulation d'humidité favorise la multiplication de bactéries responsables des mammites. Favoriser le renouvellement d'air en aménageant des entrées et sorties d'air. La présence de moisissures ou de rouille peut-être un indicateur de manque de ventilation.

Attention. En hiver, évitez les courants d'air !

De la lumière pour le confort des vaches !

Curer, racler autant que de besoin.

L'hygiène du bâtiment est une priorité ; d'une part pour lutter contre les mammites causées par les bactéries présentes dans la litière, d'autre part pour que les animaux soient moins souillés.
Pour les aires paillées, réalisez un curage régulier afin d'éviter un échauffement de la litière favorable au développement de bactéries.

Repère : un curage est nécessaire lorsque la température de la litière atteint 36°C. à 10 cm de profondeur. Il est conseillé de racler l'aire d'exercice au minimum 2 fois par jour.

« Ebousez » et curez l'arrière des logettes quotidiennement.

Une litière de qualité et en quantité.

L'objectif, pour la propreté des animaux, est d'apporter :
• en aire paillée : 1 à 1,2 kg de paille par m^2.
• en logette - « système » lisier : 0,5 kg / logette,
- « système » fumier : 5 kg / logette.

Après curage, et afin de reconstituer la litière, multipliez par deux la quantité de paille apportée (2 à 2,5 kg par m^2).

Pour les aires paillées, une surface de couchage de 6 m^2 minimale par vache est conseillée.

Avec le réchauffement climatique, pensez brumisateurs !

La brumisation c'est la pulvérisation de très fines gouttelettes d'eau froide. Associée à une bonne ventilation, elle permet de rafraîchir l'air sans mouiller les animaux ou la litière.

Attention, n'oubliez pas :
Ne négligez pas la qualité du logement des vaches taries.
Les logettes doivent être dimensionnées selon la taille des vaches.
La qualité des sols est primordiale: sol plat, évitez les zones humides ou sur-occupées (abreuvoirs…).

N'hésitez pas à demander conseil.
Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »

Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage qui vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Cniel · France Conseil Elevage · GDS France · Institut de l'Elevage · SIMV · sngtv

11èmes Ovinpiades des Jeunes bergers

Finale Bourgogne : l'Yonne et la Nièvre à Paris

La finale régionale des Ovinpiades qui s'est déroulée à Charolles le 28 janvier dernier a vu la sélection de Louis de Givry, du Legta La Brosse à Auxerre (89) et de Albert Corentin, du Legta de Challuy dans la Nièvre. 132 élèves et 10 lycées agricoles ont participé à cette finale.





Louis de Givry du Legta La Brosse à Auxerre (89) se classe 1er, Corentin Albert est 2éme, il vient de la Nièvre du Legta Challuy. Ils iront tous les deux défendre leur région lors de la finale régionale au SIA à Paris.

Organisée dans la ferme du lycée agricole de Charolles, la finale régionale Bourgogne des Ovinpiades des Jeunes bergers 2016, a rassemblé 132 élèves, âgés de 16 à 24 ans, issus de 10 établissements agricoles de Bourgogne : Legta La Barotte Haute Côte d'Or de Châtillon sur Seine (21), Maison familiale et rurale de Liernais (21), CFA de Challuy (58), Legta de Challuy (58), CFPPA du Morvan de Château-Chinon (58), CFA Fontaines (71), CFA Gueugnon (71, MFR du Charollais Brionnais d'Anzy le Duc (71), Legta La Brosse d'Auxerre (89).

Finale nationale au SIA à Paris

Les candidats sélectionnés localement se sont mesurés aux épreuves de cette 11ème édition des Ovinpiades, en vue de la finale qui se déroulera dans le cadre du Salon international de l'Agriculture à Paris, le 27 février prochain. Les deux candidats arrivés en tête des épreuves, Louis De Givry du Legta La Brosse Auxerre (89) et Corentin Albert du Legta Challuy (58), sacrés meilleurs bergers de Bourgogne, iront donc disputer le titre national du Meilleur jeune berger 2016 et représenter leur région face aux 36 autres candidats.

Promouvoir le métier d'éleveur ovin

Les épreuves destinées à départager les candidats allient autant la technique que la pratique : évaluation de l'état d'engraissement et du poids des agneaux de boucherie, choix d'un bélier, parage des onglons, tri de brebis avec lecture de boucles électroniques, manipulation des animaux, évaluation de l'état corporel, quizz et reconnaissance des races.

Chaque année ces Ovinpiades, organisées par Interbev ovins et l'ensemble de la filière ovine, s'emploient à promouvoir le métier d'éleveur ovin et à susciter de nouvelles vocations pour assurer le renouvellement des générations de la décennie à venir et expliquer les atouts économiques de cette production : Pac favorable, maintien des prix, large panel de conduites d'élevage, demande en viande d'agneau supérieure à l'offre, débouchés variés, démarches qualités... et surtout, retour sur investissement rapide.

Ces dernières années, grâce à ce concours, plus de 4000 élèves ont été amenés à manipuler des ovins et à découvrir de l'intérieur la réalité du métier d'éleveur ovin.

Pour beaucoup ce fut une occasion de se projeter dans cette production et d'améliorer l'image qu'ils pouvaient en avoir.

Outre la technicité et la modernité de cet élevage, ils ont pu en appréhender tout le potentiel : organisation du travail, équipement, aide à l'installation, conduite d'élevage.

Fermiers et métayers

Réflexion autour du statut du fermage

Le congrès nationale des fermiers et métayers s'est tenu les 27 et 28 janvier à Vesoul au parc des expositions. Une ambiance de travail dans un moment décisif pour le statut du fermage, qui doit à la fois rester protecteur pour les fermiers et pouvoir s'adapter à un environnement qui a considérablement évolué depuis 1946 et la première mouture du statut.



Pendant 70 ans, le statut du fermage aura représenté une sécurisation indéniable pour les preneurs, quasiment assurés de ne pas se faire *«défermer»*.
Mais les temps ont changé, et les fermiers le savent. *«A l'époque, les propriétaires étaient des châtelains qui avaient hérité de leur foncier. Aujourd'hui ce sont d'anciens fermiers qui ne veulent plus mettre à bail»*, résume Patrice Chaillou le secrétaire générale de la SNFM.

La transmission à faciliter

Une question encore se pose : celle de la transmission. *«Ce n'est pas le tout de bien pérenniser un outil si on ne le transmet pas, écrit ainsi Pascal Gouttenoire, membre du bureau dans le rapport d'orientation 2016. Une transmission, ça se prépare, s'anticipe, et se construit. La SNFM se veut source de propositions pour que la relation 'bailleur-cédant-repreneur' aboutisse sur une transmission réussie. C'est à nous, fermiers, de redonner de l'attractivité aux propriétaires»*.
D'autant que les propriétaires sont aujourd'hui souvent des fermiers, eux-mêmes devenus locataires grâce à ce même statut du fermage. L'équation n'est aps facile à résoudre.
Il faut pourtant bien avancer, et trouver une alternative à la boulimie des exploitations agricoles : *«A 125 vaches allaitantes par UTH, bon courage ! Ironise Patrice Chaillou. On sauvera l'agriculture en installant des jeunes, pas en faisant grossir toujours les sociétés»*.

Le statut de l'agriculteur

Se pose alors la question du statut de l'agriculteur : qu'est ce qu'un agriculteur aujourd'hui ? Celui qui vit du travail de la terre ? Pas seulement. Le propriétaire qui met à bail vit du travail de sa terre, par un autre. Même réponse pour celui qui fait faire son travail à façon. *«On voit même des coopératives proposer ce genre de service ; et Michel Edouard Leclerc également se porter candidat à l'achat de foncier»*. Sans évolution, l'agriculteur (celui qui fait le métier de cultiver la terre et qui en tire son principal revenu) *«redeviendra un serf»* sous un protectorat d'un potentat local. Les interventions des régions ont été nombreuses et parfois animées, avec des interpellations parfois aux propriétaires et à la FNSEA. Nous reviendrons en semaine prochaine plus en détail sur le congrès.

LD

Indiscrétions du congrès

Quid de l'évolution des fermages ? Les fermiers sont réalistes, parce qu'ils sont légalistes : *«On ne peut pas ne pas respecter la loi»*, estime Patrice Chaillou. Et la loi basant l'évolution des fermages sur celle du PIB notamment, l'agriculteur *«ne voit pas de baisse à venir»*. *«Certes nos EBE sont en diminution, mais nous ne pouvons que souhaiter que le PIB de notre pays augmente, et c'est ce qu'il fait»*.
Indemnisation : *«Un fermier qui quitte son exploitation ne doit pas être lésé par rapport au propriétaire exploitant qui cesse son activité»*. Il faut pour certains *«obtenir l'indemnisation du preneur sortant même si les installations sont amorties»*.
Travail à façon : Quel est le métier de l'agriculteur ? Est-il agriculteur celui qui possède des terres et les fait travailler à façon ? Et s'il pilote quand même les assolements, décide des traitements et gère les inséminations ? Question difficile. *«Certains propriétaires préfèrent ce fonctionnement qui permet au moins de sécuriser les primes Pac, plutôt que de risquer de mettre à bail»*.

Productions végétales

Trop d'azote trop tôt, attention !

Trop d'azote trop tôt, c'est trop de biomasse inutile au rendement et à la teneur en protéines ! C'est connu mais il est bon de le rappeler.

Au cours du tallage, le statut azoté des plantes commande la croissance et le développement des talles qui ont bien voulu se former sous l'effet d'un cumul de températures depuis le semis. Une suralimentation azotée en début de cycle (avant épi 1 cm) favorise la croissance de talles secondaires, émergeant à l'aisselle des feuilles des talles primaires. Elles sont susceptibles de régresser au cours de la montaison si la concurrence avec les talles principales est trop forte. Elles ne contribuent alors pas au rendement et consomment azote et eau au détriment des talles primaires, limitant, au passage, la fertilité de ces dernières

Par ailleurs, les besoins en azote sont faibles du semis jusqu'à fin tallage : environ 50 unités sont nécessaires, facilement trouvées dans le milieu lorsqu'il fait doux et sec pendant l'hiver. Enfin, plus l'apport est précoce, moins il est bien valorisé d'autant plus s'il ne pleut pas 15 mm dans les 15 jours suivants. En moyenne, cet apport n'est valorisé par la céréale qu'à 50%.

	2015-2016	Médiane	Maximum
Tonnerre 89	950	785	1015 (2006-2007)
Châtillon/Seine 21	930	750	990 (2006-2007)
Dijon 21	860	760	1000 (2006-2007)
Champforgeuil 71	860	780	1000 (2006-2007)

Sommes de températures du 01/10 au 25/01 (°C) – Analyse fréquentielle 1995 – 2015 (Source Météo France et ARVALIS – Institut du végétal)

En 2015 – 2016, il fait doux, il fait sec, le tallage est excédentaire.

Depuis le début de l'automne, hormis quelques rares moments, il fait sec et chaud, comme le montrent les cumuls de températures enregistrés depuis le 1er octobre.

Dans le Châtillonnais, les blés ont 2 talles de plus (secondaires) que la normale. Dans la Plaine de Dijon, c'est 1 talle. Ce n'est pas pour autant que les céréales d'hiver sont en approche du stade épi 1 cm. Sous nos climats les variétés sont d'abord photosensibles puis thermosensibles. Dit autrement, la montaison ne pourra débuter qu'après une longue période de rallongement de la durée du jour. Quant aux céréales qui pourraient bientôt décoller, c'est d'abord parce que la végétation est dense et qu'elle va chercher la lumière. Il faut savoir qu'elles resteront longtemps à ce stade là avant que l'épi ne se différencie.



En pratique, quelles stratégies adopter ?

Du côté des blés dont il s'agit essentiellement dans cet article, faire un 1er apport d'azote dès le 1er février serait contraire aux principes de l'agronomie comme de l'économie. Attendre la mi-février pour épandre 30 à 50 unités. Mais si le climat restait doux et sec comme aujourd'hui, il serait encore opportun de se poser la question de l'intérêt de cet apport, hormis sur les sols superficiels naturellement pauvres en azote. A l'inverse, dans les sols où les reliquats d'azote sortie hiver sont importants (supérieurs à 50 kg N/ha sur l'horizon 0-60 cm), et d'autant plus lorsque le blé a déjà absorbé beaucoup d'azote, cet apport, ramené à la dose prévue au stade épi 1 cm, peut être décalé sans risque jusqu'à une dizaine de jours avant ce stade.

En complément, concernant les orges d'hiver qui ont besoin d'épis / m² faute de pouvoir compenser par la fertilité des épis, oui, un 1er apport de 40 à 50 unités plus précoce pet s'envisager. La stratégie dite « d'apport décalé » n'a jamais donné de bons résultats.

Article rédigé par les partenaires de «blé objectif protéines 21» (bop) : c.boully (bourgogne du sud), m.mimeau (dijon céréales), m.pageot (ets bresson), l.pelce (arvalis), a.petit (seineyonne), et d.ronget (ca 21)

Sommet du végétal

Les producteurs de grandes cultures restent sur leur faim

Invité au Sommet du Végétal, le 28 janvier à Reims, le ministre de l'Agriculture n'a pas convaincu les producteurs de grandes cultures. Ni sur le plan Ecophyto 2 et les normes en général, ni sur la redistribution des aides aux 52 premiers hectares, il n'a apporté les réponses attendues

Les producteurs de grandes cultures ne garderont pas un excellent souvenir de l'intervention du ministre de l'Agriculture lors du Sommet du Végétal, le 28 janvier, à Reims. Ils ont protesté voire hué ses propos à plusieurs reprises, lui reprochant de ne pas suffisamment prendre en compte leurs difficultés et revendications. Stéphane Le Foll a été particulièrement interpellé quand il a encouragé les céréaliers *«à baisser leurs charges opérationnelles»* et à utiliser moins de produits phytosanitaires pour *«faire des économies»*.

Les réponses qu'il a apportées à la mise en place du plan Ecophyto 2 ne les ont pas convaincus. Certes, il s'est dit *«prêt à tenir compte des indicateurs proposés par la profession»* pour compléter ou remplacer le fameux *«Nodu»*. Mais pas question de revenir sur l'objectif de réduction de 50 % des produits phytosanitaires à échéance de 2025 comme le lui demandait Philippe Pinta, le président d'Orama. *«Cet objectif de -50 % est intenable et il ne sera pas tenu. Il n'y aura aucune solution crédible qui tienne face à un objectif qui relève de l'incantation»*, a-t-il déclaré.

Pas question non plus de revenir sur le certificat d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) qui prévoit une réduction des ventes par les distributeurs de 20 % d'ici cinq ans laissant entendre que les coopératives et le négoce ne jouaient pas le jeu. Ce qui a provoqué une vigoureuse réaction de Michel Prugue, le président de Coop de France : *«Ce que vous avez dit est inacceptable»* a-t-il déclaré à l'adresse du ministre, avant que Gérard Tubéry, le président de la FOP n'évoque *«une provocation du ministre, mettant un coin entre les producteurs et leurs coopératives»*.

Année blanche

Il n'y a pas eu d'avancées notables non plus sur la mise en place des MAE dans les zones intermédiaires. *«Les points de vue se sont rapprochés»* avec Bruxelles, a déclaré toutefois le ministre affirmant que *«la MAE doit se mettre en place»*. Sur le sujet, Philippe Pinta a opportunément rappelé que cette MAE avait déjà été *«validée deux fois»* en deux ans, sans que le dossier ait beaucoup avancé.

Fin de non-recevoir également sur le maintien à 5 % de la redistribution des aides PAC aux 52 premiers hectares, ainsi que le demandait Philippe Pinta. *«Un point d'étape sera réalisé en 2017, après notification de la mise en place des 10 % à Bruxelles. La pause est acquise à 10 %»*, a répondu Stéphane Le Foll.

Seules satisfactions l'extension de l'année blanche prévue dans le plan de soutien à l'élevage aux céréaliers des zones difficiles et *«la fongibilité»* de l'enveloppe du plan protéines. Autrement dit le ministre a donné son accord pour que la partie de l'enveloppe non utilisée, initialement prévue pour améliorer l'autonomie fourragère des exploitations, soit affectée aux producteurs de grandes cultures. Stéphane Le Foll est également revenu sur les néonicotinoïdes dont un rapport de l'Anses prévoit d'en encadrer strictement l'usage. *«Sans alternative, pas d'interdiction»*, a martelé Stéphane Le Foll. Si le ministre continue de défendre *«une stratégie de stockage de l'eau»*, Daniel Peyraube, le président de l'AGPM, déplore que le volontarisme ministériel ne se concrétise pas sur le terrain. *«On est toujours dans les mêmes phénomènes. On reste toujours dans le même carcan administratif»*. Une observation que l'on pourrait faire sur l'ensemble des dossiers agricoles. Les décisions politiques ont du mal à passer sur le terrain, quand elles ne sont pas complétement dévoyées.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois/Bardage métallique
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

Bovins allaitants

La génétique améliore les performances techniques

Dans un contexte économique de l'élevage toujours plus tendu, les marges de manœuvre dont disposent les éleveurs pour développer la compétitivité de leurs élevages sont minces, mais elles existent bel et bien. La génétique et la gestion de la reproduction en sont deux leviers majeurs .

Les exploitations allaitantes ont à faire face à des contraintes d'organisation, lié à la taille des troupeaux, avec une période de vêlage groupé et bien souvent un manque de personnel. De ce fait, la période des vêlages est intense en charge de travail, en risques et donc particulièrement stressante. Cette période clé conditionne en grande partie la réussite économique de la campagne : en 90 jours, une vache doit vêler, élever un veau en bonne santé et se reproduire. Aussi il est indispensable de sécuriser au maximum les facteurs de réussite de la campagne de vêlage.
La génétique est un moyen efficace et rapide pour améliorer sur le long terme la productivité de l'élevage, en améliorant les performances techniques : poids au sevrage, conformation, potentiel laitier des mères… mais aussi en améliorant nettement les performances de vie que sont, les conditions de travail de l'éleveur et les conditions d'élevage des animaux, grâce à un gain sur les frais d'élevage, le temps et le confort de travail, le stress... Bénéfices fréquemment évoqués et recherchés par les éleveurs.

L'utilisation de l'insémination permet d'accéder à des taureaux évalués génétiquement, au top sur de nombreux critères de sélection, qui permettent d'obtenir un progrès rapidement mesurable.
Le bénéfice obtenu sur les produits, est direct sur les aspects **facilité de naissance**, avec un gain immédiat : des veaux plus léger et donc moins de vêlages difficiles, moins de coût sanitaires, moins de mortalité*, un meilleur retour en cycle des femelles et donc des conditions optimales pour la mise à la reproduction. La gestion des facilités de naissance, va de pair avec la sélection de **l'aptitude au vêlage**. Ce caractère est un capital indispensable à fixer, année après année, sur les femelles du troupeau.

L'arrivée récente de la génomique dans la palette des taureaux Charolais disponibles à l'insémination animale, ouvre de nouvelles perspectives de sélection aux éleveurs. Six nouveaux prédicteurs génomiques apportent une information sur le potentiel des taureaux, sur l'amélioration de la qualité de la mamelle et la taille des trayons, sur la solidité des aplombs, sur l'instinct maternel des femelles et le comportement des animaux par rapport à l'homme.
Ce sont autant de critères qualitatifs qui concourent à l'amélioration des performances techniques et à l'amélioration des conditions de travail pour les éleveurs et des conditions d'élevage de leurs animaux.

Denis Faradji - Elva Novia

*Le taux de mortalité des veaux nés de vêlages difficiles (note 3 et 4) est 2 à 3 fois plus élevé (idele – 2013)

Témoignage

Témoignage d'Arnaud Lechevalier – Gaec de la Dheune à Saint Gilles (71)

Nous pratiquons l'insémination depuis 6 ans. Au niveau de la gestion de la reproduction, le principal avantage c'est que l'on a plus à faire saillir les taureaux en stabulation. Un taureau seul dans une case de 25 vaches, lorsque plusieurs sont en chaleurs en même temps ce n'est pas une sécurité pour la réussite. Sans parler des risques de blessures pour le taureau… le nombre de taureaux qu'il nous fallait…
On maitrise la reproduction de nos vaches, au lieu de la subir.
Sur le plan génétique, ça nous permet de cibler des objectifs précis dont on a besoin pour assurer notre conduite en vêlages groupés. D'abord assurer le vêlage et travailler les qualités maternelles, particulièrement le lait. Le troupeau était de souches «*viandes*», au début on à privilégier le format et les bassins avec des taureaux plutôt «*élevages*», aujourd'hui on travaille avec des taureaux plus équilibré viande / squelette et avec de la croissance, pour produire des broutards.
En seulement quelques années, On obtient des résultats satisfaisants, jugez plutôt,
L'an passé après une campagne de vêlage sans problèmes, on a eu 174 femelles gestantes sur 185 mises à la repro. Cela nous donne la possibilité d'éliminer les vaches en trop pour des raisons de production ou de morphologie (manque de lait, mauvais trayons). Au lieu de subir et de garder toutes les pleines.
Cette année sur 157 vêlages on a eu plus de 110 vêlages sans aides ! … et seulement une césarienne et un vêlage difficile. Quand ça se passe comme ça, le reste devient plus facile. Les veaux se lèvent, tètent seuls… on fait un minimum d'interventions.
Du coup on est nettement plus serein lors des vêlages, même pour les génisses.
La qualité de vie ça ne se mesure pas…, aujourd'hui sauf cas particulier à 19h on est rentré

Le Gaec de la Dheune : 4 associés et un ouvrier 580 ha dont 300 ha de prairie 165 vêlages groupés principalement entre novembre et décembre

Chronique ovine

Le pâturage hivernal, avec modération

En élevage ovin spécialisé, les stocks d'herbe sur pied dans les pâtures commencent à s'épuiser sérieusement et il s'agit de ne pas compromettre la pousse de printemps. Contrairement à ce qui est souvent dit, le pâturage hivernal par des brebis n'abime pas les prairies. Cette pratique n'entraîne pas de baisse de production au printemps si les deux conditions suivantes sont respectées : sortir les animaux de la parcelle avant qu'elle ne soit sur-pâturée (c'est-à-dire à une hauteur d'herbe de 3 cm) et respecter un mois et demi de temps de repousse jusqu'au pâturage suivant. Dans le cas contraire, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de 10 jours, ce qui peut d'ailleurs être une bonne stratégie pour étaler la mise à l'herbe.



Faire pâturer avant que l'herbe ne soit perdue

Pâturer derrière les vaches

En élevage mixte, étant donnée la mise à l'herbe plus tardive des animaux, les parcelles des bovins peuvent être pâturées par les ovins jusqu'à la fin février. Avec un temps de repousse d'un mois et demi à deux mois jusqu'au passage des vaches, la qualité de l'herbe s'en trouve même améliorée.
Lorsque les conditions climatiques le permettent (terrain ressuyé), les prairies semées en fin d'été peuvent être pâturées par les brebis en février. Il est alors conseillé d'associer un fort niveau de chargement (100 brebis par hectare) avec un passage assez rapide : de l'ordre de 3 à 4 jours. Avec un mode de pâturage tournant et une hauteur d'herbe de l'ordre de 5 cm à la sortie de la parcelle, l'avenir de la prairie ne sera pas compromis.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO



Flavescence dorée

Lutte expérimentale



La Bourgogne se veut en pointe dans la lutte contre la flavescence dorée. Les résultats de ces dernières années semblent lui donner raison. Le nombre de foyers est en baisse et la dispersion de la maladie semble contenue. Et ce, en grande partie grâce au travail de toute la profession qui prospecte sans relâche l'ensemble du vignoble chaque année. Les vignerons respectent ensuite l'arrachage obligatoire des pieds infestés et suspects, tout en plantant ensuite des pieds sains, traités d'abord à l'eau chaude.

Mais la filière bourguignonne est allée plus loin. Depuis deux ans, après chaque prospection, les pieds suspects font l'objet de prélèvement de feuilles pour savoir s'il s'agit de pieds infestés par le phytoplasme de la flavescence dorée. Au laboratoire départemental de Saône-et-Loire, l'analyse peut se révéler négative ou positive.

Lorsque l'échantillon est confirmé positif, il est alors envoyé à l'Inra de Bordeaux pour faire l'objet d'une deuxième analyse et ainsi déterminer le génotype du phytoplasme en présence

Le BIVB finance ces recherches menées à l'Inra de Bordeaux.

Quatre génotypes principaux

En effet, les scientifiques savent qu'il en existe plusieurs types. Quatre grands génotypes ont été répertoriés pour l'heure : FD1, FD2, FD3 et PGY, ce dernier ayant été identifié en Allemagne pour la première fois. FD2 est la forme la plus épidémique. Il s'agit de celle à l'origine du foyer de Plottes par exemple.
Le génotype de ce phytoplasme lui permet en effet d'être très facilement vectorisé par la cicadelle *Scaphoidus titanus*. Elle est donc capable de transmettre la maladie, et les insecticides préconisés dans les plans de lutte la prennent pour cible, faute de savoir comment soigner les pieds infestés directement.

Davayé et Saint-Aubin

En attendant de plus amples solutions, l'an dernier, à Davayé et à Saint-Aubin (Côte d'Or), des pieds isolés positifs ont été diagnostiqués comme étant infesté par le phytoplasme présentant un génotype de type PGY à Davayé et FD1 à Saint-Aubin.

Difficile donc de savoir comment ils ont pu être contaminés puisque les scientifiques ne sont pas sûrs que les cicadelles de la flavescence dorée soient en mesure d'accueillir ces génotypes et donc de transporter ces phytoplasmes. Une chose semblait sûre, le risque épidémique de diffusion aux alentours était moindre. En accord avec le SRAl et la préfecture, la profession (CAVB, Fredon, BIVB) a mis en place des zones à zéro traitement insecticide autour de ces deux foyers. Une prospection "renforcée" a été faite pour valider l'expérimentation et prévenir toute contamination. Il s'agit d'une expérimentation inédite en France.

Autres insectes et autres habitats

Pour résoudre le mystère de l'arrivée de ces pieds isolés, l'Inra étudie maintenant la piste d'autres cicadelles (et fulgores, insectes proches), se nourrissant également d'autres plantes - sauvages - en plus de la vigne. Ce qui expliquerait une transmission inter-espèces végétales. Sans en être définitivement sûr, des soupçons pèsent sur deux plantes hôtes pour ces insectes : l'aulne et les clématites. Sur Davayé et Saint-Aubin, avec l'aide des techniciens des chambres d'Agriculture et de la Fredon, les vignerons ont référencé les clématites pour permettre d'analyser et de simuler les déplacements et contaminations possibles.

Tout ceci à un coût collectif mais cela a permis d'éviter des traitements là où cela n'était pas nécessaire, malgré la présence de pieds positifs, mais non contagieux. Et la Bourgogne fait avancer les connaissances sur cette maladie et sa transmission pour le bien de tous, y compris de l'environnement. Ce qui est bien dans l'objectif de son Plan Bourgogne 2020.

▶ Nouveautés



L. Vimond

Les disques CGC Agri s'ajourent

Connu pour ses disques plats de désherbage sur le rang auto-animés, CGC Agri redessine ses disques en les ajourant. Selon le constructeur, cette configuration permet de mieux évacuer et ameublir la terre, et de retourner les plantules. CGC Agri propose différentes formes d'ajourage : rond, rond avec lune repliée vers le haut pour casser les mottes ou en forme de haricot.
Le constructeur propose également un rouleau Faca à lames interchangeables, affûtées ou non, pour un travail plus ou moins agressif de l'herbe, mais aussi de la terre en surface.

La brosse métallique sur le rang

Boisselet remet au goût du jour un outil lancé il y a 18 ans : le Brosmatic. S'inscrivant dans la gamme d'outils Bio-matic, il se compose d'une brosse à poils métalliques rotative travaillant en superficie le sol au pied des vignes. Il se décline en deux diamètres de 250 et 350 mm (300 et 450 mm au sol) pour la viticulture et en un diamètre pour l'arboriculture (700 mm au sol).
Par ailleurs, dans la même gamme Bio-matic, Boisselet lance le Pétalmatic +. Reprennant le disque lobé du Pétalmatic, il peut être équipé de pales démontables pour un désherbage tonique ou non sur le rang.

Un semoir pour enjambeur

Doté d'une trémie de 35 litres, le Vitisem 30 de Thiérart est un semoir compact (30 cm de large, 116 de long) s'intégrant entre les roues avant et arrière des enjambeurs. Il se compose de deux roues crantées à ouverture variable montées sur parallélogramme ramenant un lit de terre sur la bande à enherber, suivies de deux dents de vibroculteur. La semence est ensuite déposée et rappuyée par un rouleau qui sert également de DPA mécanique. Le rappui final est assuré par la roue arrière du tracteur.

Un enjambeur GRV à cabine arrière



Le Caval 3.3 CR 100 CV se distingue des autres enjambeurs double rang à trois roues par la position arrière de la cabine. Cette configuration lui permet d'offrir une bonne visibilité sur l'ensemble des porte-outils. Animé par un bloc Kubota délivrant 100 ch, ce tracteur dispose d'une régulation électronique de la transmission hydrostatique à deux plages de vitesse. Doté d'une prise de force mécanique, il reçoit une pompe hydraulique de 65 l/min animant quatre distributeurs simple effet, transformables en double effet, ainsi que deux simple effet. Le Caval 3.3 CR 100 CV propose une hauteur sous poutre de 2,40 m et une voie variable de 1,10 à 1,40 m ou de 1,10 à 1,50 m. En option, la cabine est fermée, climatisée et répond aux exigences de la catégorie 4 pour la pulvérisation. Également en option, deux cuves en plastique de 250 l avec rinçage et lave-mains, correction de dévers (+/- 20 cm), porte-outils ventraux, latéraux avant et arrière, mais aussi un porte-outil central arrière de type efface-trace ou trois points.

L.V.

Le Rafale à l'assaut des vignes



Remplaçant le Tornado Maxi, le Rafale de Nicolas se décline en capacités de 1 500 et 2 000l. Doté d'une cuve de 1,60 m de large, ce pulvé pour vignes larges dispose d'une conception modulaire, comprenant deux longerons en acier HLE, un bloc ventilation et un bloc pompe. S'appuyant sur un double essieu, il reçoit une agitation par venturis en fond de cuve, une pompe à trois pistons-membranes de 70 l/min, une ventilation à aspiration inversée, un boîtier multiplicateur à deux vitesses, ainsi que des rampes de couverture ou face par face. Trois types de régulation sont proposées: basse pression, à commande électrique ou Nicotronique.

Par ailleurs, le pulvé traîné compact Spirit se voit complété de voûtes avec des pendillards.

L.V.

Hervé Rossignol rejoint Avenir Motoculture



Avenir Motoculture renforce son équipe commerciale avec l'arrivée d'un 4ème vendeur. Depuis le 1er février 2016, Hervé Rossignol vient en effet de rejoindre la concession Massey Ferguson d'Arc sur Tille. Après Michel Laillier arrivé à l'automne 2015 au poste de responsable commercial, Thierry Geeraerts, directeur d'Avenir Motoculture, continue d'insuffler une nouvelle dynamique d'entreprise en réduisant les secteurs des commerciaux pour un meilleur suivi et accompagnement des clients. Hervé Rossignol a en charge un secteur compris dans un triangle Sombernon-Dijon-Beaune.
Hervé Rossignol 06 38 64 75 08

Malecot Poirier Agri en visite chez Kuhn

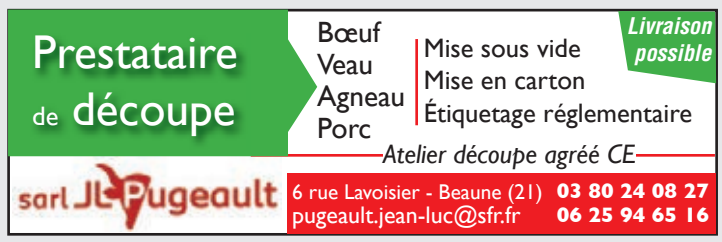
Découverte et convivialité

A l'initiative de Malecot Poirier Agri, 56 agriculteurs de la Nièvre et de l'Yonne ont visité, les 12 et 13 janvier dernier, les usines Kuhn en Alsace. A son arrivée, le groupe s'est rendu dans une cave avant d'être accueilli, le lendemain, par Christian Fischer, directeur commercial du groupe Kuhn pour la France. Durant ces 2 jours, les agriculteurs ont échangé avec les dirigeants du groupe alsacien, un moment toujours apprécié de part et d'autre. Le lendemain, les agriculteurs ont visité un process de fabrication complet : de la fonderie à l'assemblage des machines en passant par l'usinage et la chaine de contrôle par un robot en sortie de chaine. Dans le laboratoire, ils ont aussi pu apprécier les tests de qualité et de résistance de l'acier qui sert à fabriquer les machines. Ensuite, le groupe a visité le dernier bâtiment construit, le MGM, centre de compétence pour l'assemblage des grandes machines Kuhn, bâti sur un terrain de 26 ha et d'une surface couverte de 26 000m². Le MGM regroupe trois métiers : la peinture poudre avec traitement de surface par cataphorèse, la logistique, pour garantir l'approvisionnement des lignes avec flexibilité et dans les délais, et l'assemblage du produit fini à la commande. Dans le MGM sont assemblés les outils grande largeur : andaineurs doubles, combinés de fauche, faneuses, combinés de semis, faucheuses conditionneuses…Au terme de ce voyage, le concessionnaire Deutz Fahr se félicitait de la convivialité dont les participants avaient fait preuve durant cette escapade… une visite manifestement appréciée de tous.



Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Publi reportage

Vœux du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne à la profession agricole

Un modèle économique, humaniste et démocratique

2015 avait vu la cérémonie des vœux au monde agricole se dérouler à Quetigny ; en 2016, le Crédit Mutuel a choisi Autun pour cette cérémonie chaleureuse où convivialité, partage et économie ont fait bon ménage.



« *Après une année 2015 difficile*» Emmanuel Dhuicq, le président de la commission agricole Bourgogne Champagne a souhaité «*que tous ensemble nous puissions traverser les turbulences de 2016*» et surtout «*que les projets se concrétisent*» devant un parterre d'agriculteurs sociétaires et d'élus, politiques et professionnels, dont le président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, Christian Decerle.
Didier Violi, le directeur régional du Crédit Mutuel en Bourgogne Champagne a replacé le groupe régional dans la réalité économique des territoires qu'il couvre : 6 départements, 59 caisses locales, 303 000 sociétaires dont 730 élus... Le Crédit Mutuel en Bourgogne Champagne s'affirme donc comme un acteur important de l'économie régionale avec cinq milliards de collecte, aussitôt réinjectés dans les activités économiques de ces mêmes territoires. L'agriculture représente 12% de ces cinq milliards d'encours de crédits, avec une progression de 6% des opérations. Trésorerie, investissements en matériels, financement de l'habitat et des besoins privés... la sphère d'intervention de la banque mutualiste est large et complète. Mais ce qui construit jour après jour la réussite du réseau c'est la réactivité des équipes et le professionnalisme des chargés de clientèle, des hommes de terrain qui connaissent et comprennent les réalités et les besoins de l'activité agricole.



Yves Berger : « C'est vous qui vous sauverez ! »
Dans la partie informative consacrée à l'élevage, Yves Berger, ancien directeur d'Interbev et haut fonctionnaire en charge de questions agricoles, a donné « une vision toute personnelle » de la situation actuelle. Sans fioriture le tableau reste peu engageant mais pas désespéré, à condition d'appliquer la bonne vieille formule biblique « Aides-toi, le ciel t'aidera ». Formule que l'intervenant a remis au goût du jour pour s'adresser aux éleveurs « C'est vous qui vous sauverez ! » le Crédit Mutuel Bourgogne Champagne est en tout cas prêt à relever le challenge avec eux.

Au-delà de l'activité bancaire, l'éthique mutualiste amène le Crédit Mutuel à accompagner aussi les différentes manifestations et événements agricoles que ses partenaires professionnels organisent sur les territoires.
Cette capacité d'accompagnement s'exprime d'abord dans les fermes aussi, comme les quatre témoignages d'agriculteurs et de viticulteurs accompagnés par leur conseiller clientèle l'ont démontrée. «*De la réactivité, pas de bla bla bla, du concret*», «*une relation de qualité, de la réactivité, un accompagnement sans faille dans le développement commercial*», «*de la rapidité, de la souplesse et une capacité d'engagement qui permet de faire aboutir rapidement les dossiers*»... A Montigny sur Cane, comme à Mercurey, Saint-Symphorien de Marmagne et à Cosnes-Cours-sur-Loire, les agriculteurs et viticulteurs qui ont confié leurs projets de développement à leur caisse locale ne regrettent pas leur choix et s'accordent sur l'efficacité du dispositif et la qualité de la relation humaine.
Un satisfecit total qui marque bien l'importance de «*ce cœur de réacteur que représente la caisse locale*» pour le Crédit Mutuel, comme le souligne dans sa conclusion Jean-Louis Boisson, président du district Bourgogne Champagne. «*La force de la présence physique*» est ainsi réaffirmée comme un atout majeur pour une «*banque de proximité*». Ce «*présentiel*» et le mutualisme, sont autant d'enjeux de société qui correspondent «*à certaines valeurs partagées*». Comme celle d'une relation équilibrée «*entre partenaires économiques attachés à gérer au mieux un compte d'exploitation*». Derrière les chiffres, pointe un modèle économique et un modèle de société en accord avec les valeurs du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne «*un modèle économique, humaniste et démocratique*».

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 27/01/2015	Bourg-en-Bresse 0202/2016	St Christophe-en B. 27/01/2015	National 20/01 au 26/01/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	4,01 €
	R	3,43 €	3,45 €	3,58 €	3,45 €
	O	-	3,00 €	-	3,05 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,75 €	2,60 €	-	2,86 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,55 €
	P	2,33 €	2,25 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	3,92 €	4,35 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,70 €	3,70 €	3,81 €	3,60 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,54 €	2,46 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 26/01/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,15	-	
250-300 kg	-	2,98	2,76	
300-350 kg	-	2,77	2,67	
350-400 kg	-	2,71	2,52	
400-450 kg	-	2,59	2,46	
450-500 kg	-	2,47	2,42	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,68	2,49	
250-300 kg	-	2,56	2,50	
300-350 kg	-	2,55	2,44	
350-400 kg	-	2,44	2,37	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,37	-	
600 kg et +	-	2,23	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,35	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	2,22	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,57	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,42	1,96	1,67	-
5 -10 ans	-	1,83	1,62	-
+10 ans	-	1,76	1,58	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,77	2,08	1,84	

Bovins : 1166
Vente rapide avec 96% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Meilleure demande accompagnée d'une hausse des cours dans toutes les catégories. Les charolais de 300 à 400 kg vaccinés FCO depuis plus de 60 jours sont toujours très recherchés. Forte demande également dans les bons limousins

LAITONNES : Vente assez active. Aucun invendu. L'évolution des conditions d'exportation en Espagne facilitent les transactions.

GÉNISSES 2 ANS : Peu d'offre. Cours reconduits.

VACHES : Les perspectives d'évolution des cours de la viande à cours et moyen terme incitent les engraisseurs à la plus grande prudence. Les tarifs du maigre continuent à subir et à s'effriter.

NB : SICAFOME animera les ventes de la station génétique du Marault le jeudi 28 janvier et de la station de Créancey le vendredi 12 février

NB : La date de clôture d'annonces est fixé le vendredi soir à 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 01/02/2016

Bovins (276)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 400 kg	700 - 1040	2,50 - 2,90
405 à 500 kg	990 - 1190	2,36 - 2,52
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
275 à 350 kg	-	-
Génisses		
350 à 420 kg (16-24mois)	700 - 870	2,00 - 2,08
690 à 800 kg (24-36mois)	1350 - 1710	1,91 - 2,14
Taureaux		
690 à 1175 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	780 - 1000	
Vaches entre deux	1030 -1220	
Vaches lourdes	1240 -1580	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs qui progressent pourl'ensemble de la catégorie et plus particulièrement pour les animaux vaccinés FCO de plus de 60 jours après le rappel.
Cours reconduits en laitonnes et génisses d'export.
En vaches, l'écoulement difficile des sujets gras ne favorise pas la vente du maigre et les tarifs ne progressent toujours pas.

Bovins gras : 14
Génisse de viande : 3,72 à 3,92 € Kg de viande.
Vaches de viande : 3,50 à 3,52 € Kg de viande.
La demande est sélective et les tarifs demeurent trop bas.

Prochain marché le lundi 8 février 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 25/01/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,75	2,49
300 à 350 kg	2,68	nc
350 à 400 kg	2,68	nc
400 à 450 kg	2,60	2,45
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,45	2,29
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,88	1,69
de 5 à 10 ans	1,78	1,58
+ 10 ans	1,38	1,43

Broutards Laitonnes : Cours stables dans les broutards vaccinés de plus de 60 jours

Vaches-Génisses : La qualité de l'offre permet une meilleure tenue des cours

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 02/02/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	2,00 €	-

Tendance : Meilleure demande dans les broutards de qualité.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 25/01/16 au 31/01/16*

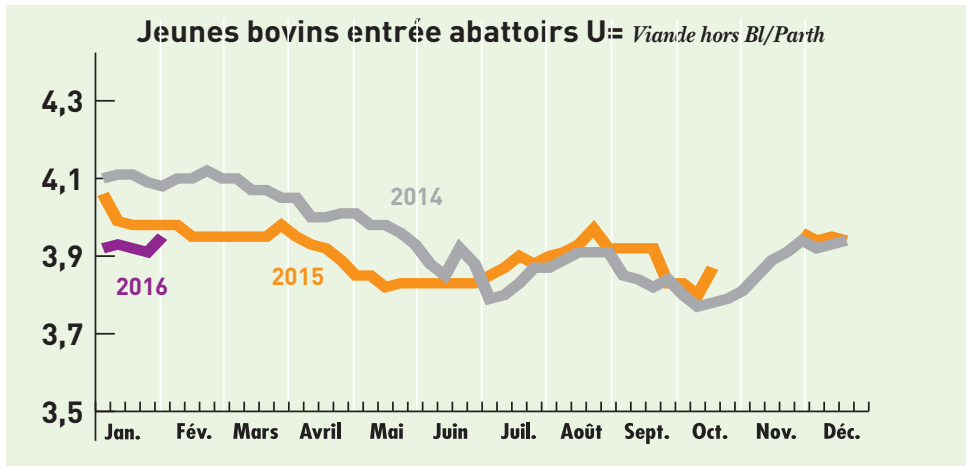
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,63 €	-
350 kg	-	2,50 €	-
400 kg	-	2,45 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,33 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,35 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,18 €	-

Tendance :
Marché plus difficile dans les lourds

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 25/01/16 au 31/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,74 €	3,66 €			
Races mixte		-	3,50 €	3,50 €	3,46 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,79 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,89 €	3,82 €	3,41 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,99 €	3,87 €	3,80 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,28 €	4,14 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,11 €	-	-
Races lait				-	2,63 €	2,64 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,65 €	4,29 €	4,07 €	3,91 €			

Tendance : Plus d'offre que de demande. Des sujets lourds encombrent le marché.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/01/16 au 24/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,96 €	3,90 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,83 €	4,56 €	4,09 €	4,00 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,80 €				
Races mixte					3,17 €	3,12 €	-	-
Races lait							2,58 €	2,55€
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,66 €	4,50 €	4,33 €	4,15 €				

Tendances SEM. 05 / 2016

Bovins de boucherie

Le climat est dépressif et la colère monte dans les campagnes, face à une situation qui n'évolue pas et un marché qui ne donne aucune perspective encourageante. Si rien ne bouge, c'est la fin programmée de l'élevage allaitant en France, avec les conséquences désastreuses que l'on peut en attendre.
L'ambiance est morose avec des abatteurs sans besoin faute de consommation. Même la cheville traditionnelle est touchée par le recul de la consommation. Les tarifs sont très discutés dans les Charolaises de qualité bouchère ainsi que pour les vaches standard qui souffrent de la faiblesse des avants et de la concurrence des laitières instaurée par un étiquetage étoilé. Dans les Frisonnes, Abondances et les Montbéliardes, les industriels ont suffisamment de marchandise, mais les tarifs se stabilisent. En jeunes bovins depuis que la proportion de JB consommé sur le territoire s'est renforcée, la tendance est sous pression avec des tarifs qui continuent de baisser dans le sillage des femelles. L'export ne tire plus les prix. ■

Broutards

Les scénarios exports sont complexes et différents en fonction des pays destinataires. Néanmoins, cette usine à gaz typiquement française ne perturbe pas trop les échanges à cette période de l'année où les volumes se tassent. Les tarifs progressent doucement pour les mâles légers de repousse ou pour l'Espagne. Le commerce demeure régulier avec des tarifs qui se stabilisent assez facilement dans les bons Charolais lourds convenant au marché italien. Dans les femelles, la vente est plus régulière dans la bonne marchandise lourde, mais le placement reste très calme pour les légères vers l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre contraint les intégrateurs à consentir quelques plus-values pour l'ensemble des veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards de poids et qualité convenables. Les gros veaux restent tire pour l'Espagne. Les veaux légers restent délaissés, car ils engendrent trop de mortalité dans les élevages. Dans les croisés la commercialisation est un peu plus régulière dans les sujets viandés, mais le tri reste marqué dans les femelles. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 25 janvier) :
«Marché difficilement lisible : malgré une offre en accord avec la demande et des niveaux d'abattage élevés, la pression sur les prix se poursuit.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 janvier) :
«Reconduction des cours.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 01/02/2016*

Agneaux (239)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,20 - 3,25	2,80 - 3,22
Gras (38-44 kg)	-	3,09 - 3,35	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	2,05 - 2,46	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,57 - 3,57	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (233)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,29 - 1,45	-	-
Divers			
Béliers (12) : 78 à 144 €	0,99 - 1,52	-	
Agneaux maigres : 62 à 65 €	-	2,30 - 2,35	-
Caprins (43) : 9 à 65 €		-	0,19 -1,27
Boucs :			

Ovins : 309

Apports isuffisants pour satisfaire la demande. Vente totale.

Vente rapide et cours facilement reconduits dans toutes les catégories

Effectifs : Agneaux: 179 - Brebis : 90
Béliers : 4 - Caprins : 31 - Divers : 5

Prochain marché le lundi 15 février 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 25/01/2016*

Ovins : 40	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	100 - 132	2,20 - 3,33
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Peu d'apports. Aucun invendu, tarifs facilement reconduits.

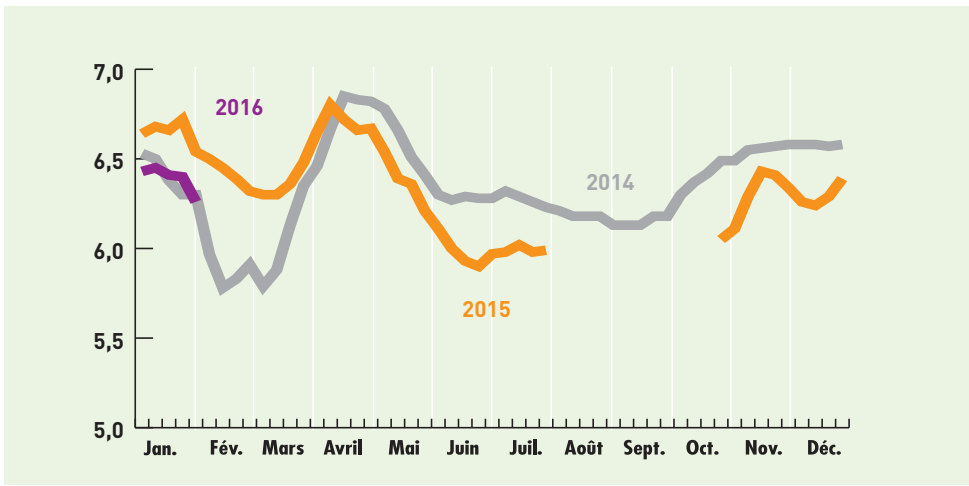
Prochain marché le lundi 8 février 2016 aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 25/01/16 au 31/01/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,28 €	5,84 €
Couvert	16-19 kg	6,70 €	6,23 €	5,86 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,47 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 25/01/16 au 31/01/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,26 €	**6,56 €**	**2,53 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 25/01/2016 au 31/01/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,32 -0,14	7,27 -0,11	-	-	-	-	-
	R Var.	6,60 -0,10	6,57 -0,16	6,41 -0,16	-	6,43 -0,04	6,50 -0,05	-	-
	O Var.	5,97	5,80 -0,23	5,56	-	5,94 -0,17	6,07 -0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,02 -0,11	6,98 -0,11	6,10 -0,10	-	6,70 -0,04	6,43 -0,16	-
	R Var.	6,59 0,04	6,58 -0,08	6,42 -0,13	5,76 -0,01	6,28 -0,04	6,23 -0,08	6,12 -0,10	5,74 -0,16
	O Var.	6,27 -0,11	6,28 -0,16	6,26 -0,23	-	5,84 -0,06	5,86 -0,16	5,79 -0,18	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,47 -0,01	5,23 -0,09	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,30	-	-

Zone nord : Prix réseau, Collège vendeur absent
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 12/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 €	180 à 200 €
2e coupe	230 à 240 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



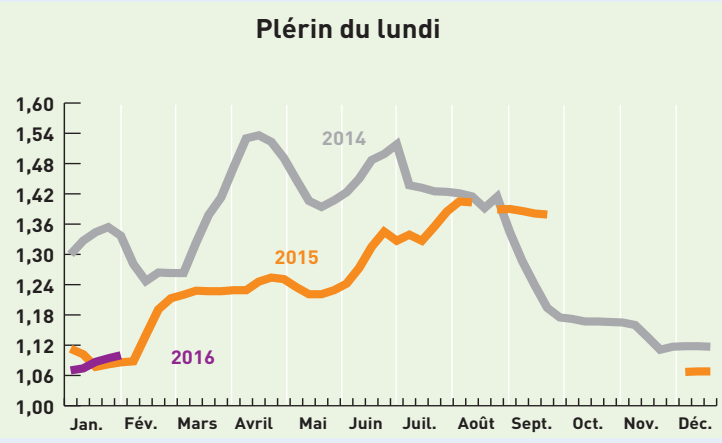
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 489 porcs présentés) *Cotations du lundi 1er février 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,100 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 25/01/16 au 31/01/16*

1,36 € /carcasse euros



Veaux

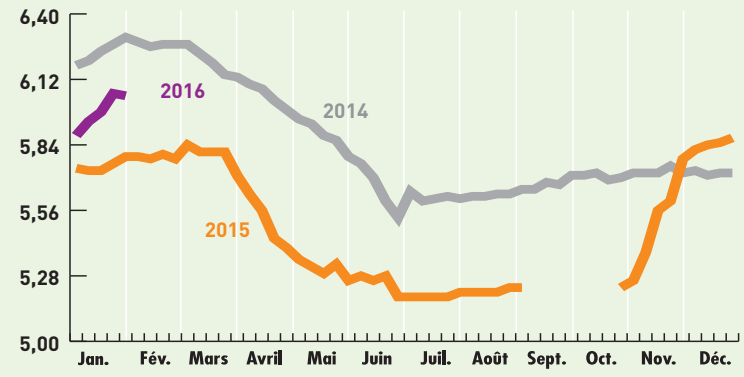
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 25/01/16 au 31/01/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,09 €	-	-
U	-	7,70 €	6,13 €	5,03 €
O	-	6,05 €	4,86 €	4,38 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 01/02/16 au 07/02/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 14j-4 sem)*	113	490 - 545 €	310 - 380 €	165 - 270 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 250 €	100 - 130 €	-	1 - 20 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		280 - 390 €	170 - 230 €	140 - 180 €	35 - 60 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		440 - 520 €	280 - 350 €	200 - 240 €	70 - 100 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	604	130 - 250 €	80 - 150 €	70 - 120 €	NC

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 25/01/16 au 31/01/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,55 €**	**2,28 €**	**1,55 €**	–
Bons	**2,23 €**	**1,93 €**		

Céréales

Marché du 21 janvier 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	janv.-juin	141	N C
Nord Côte-d'Or	meunier	janv.-juin	141	N C
Aube/Yonne	meunier	janv.-mars	141	N C
	fourrager	janv.-mars	135	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	janv.-mars	130	N C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	135	N C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	135	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	janv.-mars	185	T C
Aube/Yonne	52/53 kg/hl		n.p.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		janv.-mars	147,50	N C
Sud Côte d'Or			inc.	C
Saone et Loire		janv.-juin	150	N C
POIS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	fourrager	janv.-mars	205	N C
FÉVEROLES	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim.animale		n.p.	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds John Deere 7710, 6400 h, 1998, très bien, rel. avant 620-70-42, 50 %, 25000 E
✆ **06 03 62 57 03**

26 - Vds tracteur Carraro TRX9400 90ch 5200h TBE, 11000 euros, pneus 320 70 20 40%, an 2003.
✆ **06 07 75 04 96**

26 - Tracteurs Someca 411, à réviser année 1964 - 2rm - 1500 euros HT.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Recherche tracteur MF 2rm série 4200 4300 ou 5400, 4000h environ.
✆ **06 88 59 11 26**

26 - Vds 2 pneus arrières tracteur 12 4 11 36 6pl Barum montés sur jante IH 533, 300 euros HT les 2 à déb.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vds moteur Bernard w 14 200€, gros poste à souder rotatif 300€, jantes pour tra Ford et pneus motos faucheuse aébi
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur Renault 891 4 4 cabine 5600 h 6 cyl 5 ans tva très bon état
✆ **06 86 06 82 18 HR**

38 - Vds porte char pour pelle 15 t chenille semi plus celette tracteur
✆ **06 76 71 34 44**

69 - Vend 2 roues de tracteur 12.4 R 36. 600 € les 2.
✆ **06 13 52 27 12**

84 - Vds tracteur enjambeur New Holland TL90A 900 H équipé aéro-convection Berthoud 300 H. Peut être vendu à part. TBE.
✆ **06 25 34 19 42**

Travail sol

01 - Vds planteuse à maïs Kuhn Planter - II 6 rangs année 2003 fertiliseur micro kit ADS
✆ **06 83 12 49 54**

26 - Vds vibro 33 D Griffon 3 m Trisocs Huard - Citerne fuel 6000 L - Lot tuyaux diam 70-76 - Brise mott 2,20m.
✆ **04 75 47 00 91 hr midi**
06 99 37 46 90 le soir

26 - Vds distributeur Kuhn 1 tonne pulvérisateur Berthoud 12 ML 600l charrue 3 Grégoire Besson type B4 cultivateur 3 poutres 3ML semoir maïs tournesol blé 4rg Nodet.
✆ **04 75 72 31 19**

38 - Vds semoir à blé nodet gougis 13 rangs 350 € tbe semoir à sabot
✆ **04 76 64 54 40 HR**

42 - Vds déchaumeur disque largeur 3 m TBE an 2010 Vaderstäd - 9000 € TTC (valeur neuf 15 000 €)
✆ **06 70 41 85 26**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 050B)
✆ **06 29 81 80 05**

42 - Vds auto chargeuse 35 m3 pick up 1.50 m très bon état + round baller JD 580 ficelle 3 ammeneur alternatif + épandeur Gilibert ptc 8 T 2 hérissons horizontal avec porte
✆ **07 89 37 91 80**

67 - Vends moiss. batt. Case IH CT 5080 (TX68) année 2003, 2213 h, 6 secoueurs, clim. éparpilleur m-pailles broyeur coupe 7,30 m avec chariot TBE avec ou sans cueilleur Capello 6 rangs avec broyeurs.
✆ **06 61 78 20 48**

77 - Début moisson 14 juillet agriculteur RECHERCHE partenaire ou location ou travaux récolte Claas le terratrac cartographie gestion parcelle (réf. 5104)
✆ **06 59 38 12 52**

Traitement

38 - Vends pulvé Berthoud 1000L rampes man 15m année 92 ctrl ok 18 trs b état 2800€.
✆ **06 88 89 28 74 Soir**

89 - VENDS pulvé Racer 98, 24 m., 3 200 l., paralélogramme, rinçage, remplissage 4807038, 7 000 € (réf. 03VB1)
✆ **03 86 53 79 02**

Arbo-viti

26 - Vds échalas pin traité 2M ancien traitement, prix 1.10 euro l'unité.
✆ **06 08 64 32 97**

Distribution

26 - Vds semoir engrais Vicon 250 litres BE, 200 euros HT à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vds semoir Sulky Master 2m50 sabots distrib hydro complet effac compt trace seme 100ha neuf 600€
✆ **04 74 54 20 70**

Agri. divers

18 - Cause cessation activité, vds cover-crop Gard, 24 disques, bon état, prix à débattre.
✆ **06 19 42 00 08.**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 47.900 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 3.000 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 10.900 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 10.500 euros - jumelage Ermas 20.8.38 Good Year, 1.600 euros.
✆ **06 72 90 54 53.**

25 - VDS scie à grumes diam. 120 Pasquier visible en marche, chariot hydraulique 12 m bac de traitement 10 m double parois automatique.
✆ **06 86 41 85 88**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

39 - Vds charrue Huard Multi Master 180 t.b.é. 2006 toutes options 11.000 € + désileuse pailleuse recycleuse Belair 6,5 m3 2007 t.b.é. 2700 €.
✆ **06 15 23 96 24**

69 - Vds vibro sem 3m. Attl. arrière - Prix : 1000 euros exo TVA - Semoir Amazone ZAF 800 ouv hydro - Prix : 500 euros HT - Déchaumeuse montée sur bati droit 12 D série Leger - Prix : 1200 euros.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

69 - Vends 3 cellules diam 4m46 65T. chacune 3 vis diam 100 - 1 vis diam 150 12 m. ventilations à démonter + ventilateur. Tuyaux alu Crimia 6 m. diam 60 et diam 80. Planteuse Nodet Pneumasem II 4 rangs maïs 5 rangs tournesol + Micro. Charrue trisoc rev. Bonnel. Tasse avant pneu Bonnel. Broyeur Desvoys 4 m. transport en long relevage hydro. Presse MD New holland 370.
✆ **06 06 57 83 27**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

89 - VENDS benne Leboulch 12 T., 2 essieus. TBE. (réf. 0407)
✆ **06 70 16 17 22**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault Kangoo fourgon 4 portes type FW1AF5 de 2009, 70 000 km, crochet caisse habillé CT OK prix 5800 euros
✆ **06.84.22.56.84**

39 - Vds Peugeot Bipper année 2010 44 000 km clim. autoradio, attelae de remorque, porte latérale
✆ **03 84 81 40 01**

71 - Cse cessation vds bétaillère Renault Master 3T5, 120 CV, 05-2008, 28.000 km, plancher alu, état exceptionnel.
✆ **03 85 33 90 88**
ou 06 72 86 27 38

Tourisme

01 - Vds Ford Focus Titanium 1,6 TDI août 2012, 57000 km
✆ **06 27 15 15 11**
ou 06 73 75 01 65

26 - Vds Clio III diesel 5p 2010 135000 km TB état.
✆ **06 87 07 37 40**
ou 06 83 46 31 50

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 2015 balles rondes 220 kg très bonne qualité (environ 250 BR)
✆ **06.24.32.65.17**

01 - Vds paille petites bottes blé et orge 65 euros/tonne à prendre sur place
✆ **06 13 92 43 65**

01 - Vds piquets acacia en 2m - foin balles rondes
✆ **06 16 25 39 34**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné trés bonne qualité, blé, possibilité livraison
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Recherche grande surface paille 2016 en andain ou botte 120x90x240 dans le 01 / 71 / 69.
✆ **06 22 89 14 72**

Fourrage

VENDS
Paille 130€ HT/T
Foin 85€ HT/T
(selon distance)
Liv. Camion Remorque
06 11 70 97 04

19 - Vds foin causse bl ronde 125x125 - sous hangar - 65 euros tonne.
✆ **06 13 88 60 22**

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

88 - Vds paille 65 E départ et foin regain
✆ **06 07 61 82 64**

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

Pépinière

38 - Prod de fruit vds sion pomme poire prune cerise pêche vigne blanche, sanguine.
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

07 - Sylviculteur 07 recherche forêts dans 07-43-42-73-74-38
✆ **06 13 61 76 16**

69 - A vendre propriété viticole + cave de vinification en Roussillon.
✆ **06 84 47 61 76**

Terrain

01 - Urgent recherche pâture ou pension pour été 2016
✆ **06.77.58.87.03**

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Recherche pour la campagne 2016 prairie ou place dans un alpage pour estiver ou mettre en pension 200 brebis.
✆ **06 63 45 39 07**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30 35 euros le stère
✆ **06.82.07.33.68**

07 - Vds taureaux Limousin 4ans calme + charrue Trisoc en planche sécurité très bonne
✆ **06 34 12 28 65**

07 - A vendre 90 bottes carrées de foin env. 250kg 0,13 euros le kg HT sur place + presse Claas Markant 50 année 70, 1000 euros
✆ **04 75 45 62 73**

42 - Vds moto Suzuki Bandit - 24000 km - tbe - an 2000 - 2100 €
✆ **06 38 87 19 48**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services









Location

Autre

42 - loue Mobilhome camping 2 * familial à 5 mn de Plalavas les Flots - avril à septembre
✆ **06 33 16 07 53**

Offre

Emploi

13 - Exploitation agricole située en Provence (Istres) recherche arroseur (foin de Crau) en échange d'un joli logement. Contactez Mme RICHARD au
✆ **06 19 52 00 57**

21 - Exploitation céréalière RECHERCHE chauffeur tracteur pour moisson 2016 (juillet - août - septembre), région Hautes-Côtes (réf. 0501)
✆ **06 89 85 15 09**

26 - Exploit poly semences cherche sal polyvalent, conduite engin, trait phyto (certiphyto), irrig, entretien mat + soudure, permis B, CDD 6 mois possib CDI.
✆ **06 09 48 80 50**

69 - Exploit. viticole cherch. employé travail de la vigne conduite tracteur enjamb.
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Cause développement d'activité, cherche chauffeur camion Rq à temps partiel pour régional. Expérience indispensable.
✆ **06 60 74 00 38**

71 - Domaine Sud Mâconnais cherche ouvrier agricole pour taille et traitement vigne, CDD possibilité CDI. Ecrire à «L'Exploitant Agricole de S et L», CS.70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 775 qui transmettra**

71 - Domaine Sud Mâconnais cherche ouvrier, compétences travail dans les vignes et en cave, CDD poss. CDI. Ecrire à «L'Exploitant Agricole de S et L», CS.70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 776 qui transmettra**

Service

84 - Entreprise Travaux Agricoles propose ses services pour la taille d'arbres fruitiers. Travail soigné garanti. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

71 - Jeune homme de 34 ans, motivé, sérieux et ponctuel, ayant de l'expérience depuis 7 ans en conduite d'engins et agricole, recherche emploi.
✆ **07 89 27 58 68**
03 80 72 05 43

Mariage

Rencontre

38 - Jeune africaine cherche homme 30-60 ans pour relation sérieuse.
✆ **00 23 76 75 09 82 30 ou 00 23 76 99 30 07 78**

39 - Eleveur transformation fromagère 60 ans CHERCHE une compagne française pour partage travail et loisirs (réf. 040A)
✆ **03 84 72 57 27 HR**

Animaux

Divers

07 - Vends chevrettes Saanen 6 mois et 1 bélier BMC 20 mois
✆ **04 75 88 22 39 HR**

Bovin

01 - Vds mâle charolais 16 mois issu d'IA Genotypé ind. IBR docile vêlage facile bonne origine laitière
✆ **04 74 51 86 18**
ou 06 99 38 94 05

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 et 16 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS (réf. 030D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 2ans et 14mois velage facile élevage CORNELOUP Denis 03Avrilly
✆ **06 79 78 91 95**
ou 04 70 55 34 09

07 - Éleveur d'Aubrac vends plusieurs génisses pure race de 8 mois à 2 ans
✆ **06 07 31 24 15**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds repro., de 11 à 24 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08.

18 - Elevage HBC vds taureaux, 2 ans, dont certains à vêlage facile pour génisses. EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - Elevage HBC Vends 5 taureaux 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (520A)
✆ **06 15 28 77 63**

JOURNÉES COMMERCIALES
à DECIZE
VENDREDI 5
et SAMEDI 6 FÉVRIER
5 ÉLEVAGES CHAROLAIS
vous accueillent :
• DESSAUNY FRANÇOIS
Les Carmes - *06 27 09 22 58*
• SCEA RAYMOND JC - Villecourt
06 81 06 35 07 / 06 87 47 38 99
• RAYMOND ALBERT
Saulx - *06 80 22 99 50*
• Gaec SAVRE Domaine Fleury
06 89 28 18 82
• Gaec TOUILLON-MOIRON
Le Grand Saisy - *06 19 82 08 94*
Nous vous proposons
au choix 15 taureaux
2 ans/70 mâles de 15 mois
et femelles

CHAROLAIS CROISSANCE
VENTES aux **ENCHÈRES**
de reproducteurs charolais
10 février - Station de Charmoy (89)
et 24 février - Station de Créancey (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Julie Cadiot 06 23 42 37 73
www.charolaiscroissance.fr

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans - 1 an issus de vêlage facile. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0202)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances. (réf. 020A)
✆ **06 07 75 59 74**
ou 03 80 97 23 28

21 - VENDS taureaux LIMOUSINS 18 mois, bonne facilité naissance, docile, type viande, IBR A (réf. 0304)
✆ **06 10 52 60 96**

21 - CHERCHE bêtes en pension, région Auxois, année 2016. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots CS 80075 - 21110 Bretenière
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans, prime CD 21 et taureau 4 ans, vêlage facile. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0307)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES de 13 mois pour reproduction, BO, TGS, IBR A. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (réf. 04VB1)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - El. HBC VEND 3 taureaux 2 ans, primable, IBR A, TBO, livraison. GAEC Lépée - Millery (réf. 0404)
✆ **06 48 54 62 33**
06 88 96 09 82

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 1 an, HBC. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 0403)
✆ **06 73 95 62 82**
03 80 64 25 25

21 - VENDS reproducteurs charolais HBC IBR A. EARL de Jully (Lobreau) - Magnien (réf. 0503)
✆ **03 80 90 08 79**
06 70 11 90 57

21 - VENDS taureaux Parthenais inscrits 26 et 16 mois, IBR A, Paratub, Ok. EARL Leroy - Bussy le Grand (réf. 0502)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - VENDS gros choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 05VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - VENDS taureaux charolais 6 et 4 ans HBC, - veaux 12 mois. Lucand François - 21210 Molphey (réf. 050C)
✆ **06 76 52 81 85**

25 - RECHERCHE lot de vaches allaitantes. (réf. 050E)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

25 - Race Montbéliarde VEND ou ECHANGE génisses pleines, vaches laitières. Livraison assurée (réf. 050A)
✆ **03 81 50 46 81**
ou 06 82 66 55 60

38 - Vds 5 génisses 2 de 6 mois 600 €, 2 de 4 mois 500 €, 1 de 3 mois 400 €, bonne origine CL 8700.
✆ **06 72 85 93 19**

39 - A vendre lot de vaches charolaises avec veaux femelles, garanties sanitaires.
✆ **03 84 81 23 59 H.R.**

42 - Vds génisses Limousine à saillir et mâle reproducteur 14 mois
✆ **06 73 66 11 84**

42 - Vds 6 taureaux 22 mois HB Charolais velage facile livraison assurée Charguerand Mably
✆ **06 74 46 24 83**

58 - VENDS 1 taureau 4 ans, - 4 taureaux 2 ans dont 2 VF, - 10 veaux vaccinés FCO dont 4 VF, TGS. El. HBC Colmont Guillaume - Langeron (réf. 030C)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend veaux de l'année avec toutes garanties sanitaires . Thoulé David (réf. 030F)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 14 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf. 030E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes. Guinot - Sermages (réf. 0405)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 0402)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS taureaux adultes, génisses 18 mois, gros veaux dont vêlages faciles, HBC ou non. Martin (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS 10 vaches charolaises pleines (réf. 050D)
✆ **06 74 80 80 17**

69 - Vend 2 mâles Red Holstein Hota R. Isy dont un mère TB 86 à tous les postes. 200 € l'un ou 350 € les deux.
✆ **04 74 04 52 55 HR**
ou 06 71 32 03 31

70 - Elevage charolais HBC VENDS 1 taureau 2 ans et veaux reproducteurs de 14 mois. GAEC Thibault Roche - Champlitte (réf. 030B)
✆ **03 84 65 39 23**
06 81 33 77 70

70 - A réserver 35 vaches laitières et génisses prêtes bio à partir du 1/05/16.
✆ **06 43 67 62 45**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vends 35 taureaux 22 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine et 12 génisses de 22 mois, élevage ou engraissement. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**
ou 06 74 09 49 89

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42**

71 - Vends, cause retraite, 6 vaches charolaises, 1 de 30 mois, 4 de 2 ans, 8 laitonnes.
✆ **06 88 59 25 67**
ou 03 85 24 63 97

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - El. limousin 30 ans d'expérience vd 2 T 2 ans, 1 T 4 ans, cause consanguinité, origine HBL, nés au pré, bio.
✆ **03 85 54 59 77**
ou 06 44 72 18 04

71 - El. HBC vend taureau 18 m, 1 an, bon index, vêl. facile, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux 2 ans et veaux 1 an, hivernés au pré, HBC, IBR A. Elevage Pallot Jean-Charles, Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - HBC vds tx 2 ans et 14 mois, type viande ou mixte, génisses 1 an, 2 ans à saillir, vaches pleines, veaux 1 mois, IBR A, livraison. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Elevage HBC VEND taureau 5 ans + reproducteurs 16 - 17 mois pour génisses et vaches, ori. IA ou saillie naturelle, bon index, GS, - génisses prêtes à saillir, livraison assurée. Mandron Laurent - Montillot (réf. 0504)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination. Bonnes références contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Vds lot 48 chèvres Alpines et croisées habituées extérieur - liv. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

69 - Achète chèvres boucs et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Porcin

42 - Vds porcelets 8 kg et 25 kg ou plus possibilité de fournir ttes les 3 semaines pour les producteurs fermiers, lot sexé vacciné tatoué et homogène
✆ **06 89 40 61 24**

Equin

18 - Vends étalon race appaloosa, une pouliche un an et demi et une pouliche de trois ans, croisée ardenais, type promenade et travaux.
✆ **02 48 56 61 16.**

71 - Achète très jeune ânesse de Provence. Faire offre au
✆ **03 85 36 76 43 H.R.**

Volaille-Lapin

58 - VENDS 20 couples de pigeons 2 - 3 ans, plein rapport gros. (réf. 0101)
✆ **03 86 38 90 36**

69 - Vends poulets fermiers race Cou Nu rouge tarif suivant quantité.
✆ **06 68 62 59 59**



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

Commune de NOIRON-sur-BEZE - 21310

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 38 en date du 11 décembre 2015, affichée en mairie depuis le 18 décembre 2015, le conseil municipal de Noiron-sur-Bèze a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette délibération peut être consultée en mairie.

AL210516096

NOMINATION

CABINET SCHMITT & ASSOCIES
Société d'Avocats
30, Avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
www.schmitt-associes.fr

AGID (APPLICATIONS GENERALES DE L'IDENTIFICATION)

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social : 2 rue Marguerite Yourcenar
21000 Dijon
390 829 281 RCS Dijon

Par décisions du 6 décembre 2015, l'associée unique a nommé en qualité de nouveaux Commissaires aux comptes :

- Titulaire la Société PRICEWATERHOUSE-COOPERS AUDIT dont le siège est à Neuilly-sur-Seine 92200, Rue de Villiers, n° 63

- Suppléant : Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU domicilié à Neuilly-sur-Seine 92200, Rue de Villiers, n° 63

En remplacement des Sociétés BDO FRANCE – LEGER ET ASSOCIES et DYNA AUDIT, ayant présenté leur démission.

Pour avis, le Président

AL210516095

TRANSFERT DE SIÈGE

RAM IMMO

SAS au capital de 10000,00 Euros
60H avenue du 14 juillet,
21300 Chenove
811903939 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 36 rue des forges, 21000 Dijon à compter du 01/01/2016.

Présidence : Monsieur Romain Casiez, demeurant 36 rue des Forges, 21000 Dijon

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210516077

MODIFICATION DE CAPITAL

ONFOCUS DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : rue du Haut Le Clos de la Velle
21360 Veuvey Sur Ouche
524 286 192 RCS Dijon

Par décision du 15 janvier 2016, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 71 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention :

Capital social : 4 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 75 000 euros

Pour avis La Gérance

AL210516061

VIGILEC SECURITE

Société par actions simplifiée
au capital de 750 000 €
Siège social : RD 974 - 21 190 Corpeau
519 087 126 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal du 28 décembre 2015, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital social de 450 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles pour le porter de 750 000 € à 1 200 000 €,

- d'augmenter la capital social de 137 078,13 € par incorporation de réserves pour le porter 1 200 000 € à 1 337 078, 13 €

- de réduire le capital de 587 078,13 € pour apurer les pertes apparaissant au bilan du 31/12/14 et le porter de 1 337 078,13 € à 750 000 € en réduisant la valeur nominale des actions.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

- Ancienne mention capital : 750 000 € divisé en 75 000 actions de 10 € chacune.

- Nouvelle mention capital : 750 000 € divisé en 120 000 actions de 6,25 € chacune.

Mention sera faite au RCS de Dijon Pour avis.

AL210516069

APPEL D'OFFRES

COMMUNE D'OUROUX EN MORVAN

Avis d'appel public à la concurrence
Délégation de service public

Collectivité :

Commune d'Ouroux-en-Morvan – 58230

Procédure :

Délégation de service public

Nature du service délégué :

Gestion de gîtes d'étapes et de séjour d'une capacité totale 48 places

Conditions d'exploitation :

- Pour une durée de 3 ans, à compter du 1er Avril 2016

-Justificatifs à produire par le candidat :

- Dossier de candidature, avec CV, lettre de motivation.

Limite de dépôt / Modalités d'envoi des candidatures :

- Le 23 février 2016 à 12 h à la Mairie d'Ouroux-en-Morvan ;

- Par lettre recommandée avec accusé de réception

- Ou remise en Mairie contre récépissé.

Date d'envoi à la publication : lundi 1er février 2016

Renseignements :

- Monsieur le Maire – Le bourg – 58230 Ouroux-en-Morvan

- Tel : 03.86.78.21.02. – Fax 03.86.78.22.27

- Courriel : mairie.ouroux-en-morvan@wanadoo.fr

- Site Internet : http://www.ouroux-en-morvan.com

AL210516073

MODIFICATION DE STATUTS

E.A.R.L. DOMAINE YVES BAZIN PERE ET FILLE

Exploitation
Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 387 500 Euros
Siège social : 2 route de la Côte de Nuits
21700 Villars-Fontaine 803 655 885
R.C.S. Dijon

Par décisions du 1er février 2016, il a été décidé avec effet au 1er février 2016 : - d'augmenter le capital de 43 500 Euros, pour le porter de 387 500 Euros à 431 000 Euros, par souscription en numéraire, - de nommer Madame Madeline Bazin demeurant à L'Etang-Vergy (21220) 30 rue de Beaune, aux fonctions de cogérante pour une durée illimitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL210516098

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

AVENIR HABITAT AGENCE DE BOURGOGNE

Société à responsabilité Limitée
au capital de 6 000 Euros
Siège Social : 1 Rue du Professeur Chabot
21800 Longvic - 482 064 862 RCS Dijon

AG mixte du 25/01/2016, cessation des fonctions de M. Philippe Guillaume demeurant Chemin de l'églantier 21320 Civry-en-Montagne en sa qualité de co-gérant à compter du 25/01/2016.

RCS Dijon.

Pour avis.

AL210516076

CABINET DE KINESITHERAPIE DU LAC

Société Civile de moyens
au capital de 2.667,86€
Siège social : 45 Avenue du Lac,
21000 Dijon
326 889 722 RCS de Dijon

L'AGE du 31/12/2015, a décidé de :

- nommer co-gérant, M. Jules Martin 14 rue Diderot, 21000 Dijon en remplacement de M. Peral Nicolas.

Mention au RCS de Dijon

AL210516079

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/02/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NUITS-SAINT-GEORGES: Parcelle AE 111 : Vigne AOC Nuits Saint Georges. - Objectif : Maintien de l'exploitant.

8 a 56 ca - Les argillats: AE-111

PREMEAUX-PRISSEY: Parcelle AC 169 : Vigne AOC Bourgogne Aligoté - Objectif : Maintien de l'exploitant.

10 a 42 ca - Combe en guyot: AC-169(A)

Ensemble de vignes indissociable, situé sur les communes de CHAMBOLLE-MUSIGNY et **GEVREY-CHAMBERTIN :**

CHAMBOLLE-MUSIGNY: BIENS OCCUPES - Vignes AOC Chambolle 1er Cru et Bonnes Mares (Grand Cru).

52 a 18 ca - Les bonnes mares: AB-89-105-298[88] - Les veroilles: AB-40

GEVREY-CHAMBERTIN: BIENS OCCUPES - Vignes AOC Gevrey Chambertin, Charmes Chambertin (Grand Cru), Gevrey Chambertin 1er Cru.

37 a 35 ca - Aux charmes: BN-55-57 - Aux echezeaux: BM-107 - Fonteny: BT-206-207

ROUVRAY: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant.

1 ha 74 a 50 ca - L ouche bougeot: B-173

SAINT-ANDEUX: Pré – Terre Objectif : Maintien de l'exploitant.

3 ha 55 a 63 ca - Les champs de l encensoir: D-36-37(A)-37(B) - Les remoulots: B-83

EPERNAY-SOUS-GEVREY: Terre

8 ha 81 a 19 ca - Foguyon: C-120 - La grillette: C-66-67-195[68]-196[68]-197[68] - Le chemin leve: C-69-70-71-73-74-75-76-178[69]-179[70] - Le poiset: A-154[4](J)-154[4](K)

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE: Corps de ferme comprenant une maison d'habitation et un ensemble de bâtiments d'exploitation, avec environ 14 ha de foncier attenants, et 167 ha en location (ci-dessous). Reprise matériel, stock et cheptel.

15 ha 28 a 03 ca - La combe du bois: ZB-27-28[26](A)-28[26](Z)-29[26](A)-29[26](B)-29[26](Z)-30[20](J)-30[20](K)-31[20](J)-31[20](K)-31[20](L) - Le village: AC-154[58]-206-207 (avec bâtiments)

15 a 58 ca - Le village: AC-153[58](*)[F1]-202[59][F1]

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

Terre – Pré :

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE

29 ha 92 a 80 ca « CHAMP BRENOT » ZC 06(A-B-C-D-E-F-G-HJ-HK-I-J-K-L) « EZ GREUSSERES » ZD 1(A-B-C) « LE SENTEREAU » ZD13 (A-B-C-DJ-DK-E-F-G) « LES OUCHOTTES » ZH 16(J-K-L) 15(J-K-I)

54 ha 44 a 79 ca « LA NOUE LAMBLIN » A137 – ZA 12 « LA BUSSIERE » AB68 (J-K) AB69(J-K-L) « EN JAGEY »ZA9 « LA COMBE DU BOIS » ZB 12 (J-K), 13, 14, 15,17,18, 32 (J-K-L)

« LA GRANDE LEVEE » ZB 23 (J-K-L)

MARCILLY-ET-DRACY

5 ha 82 a 40 ca « PRANOT » ZD38

42 a 44 ca « L HUCHARD » ZC61

VILLEFERRY : 15 ha 65 a 09 ca

« LA COMMOTTE » ZH 14(A- BJ-BK) ZH 13(AJ-AK-B)

VELOGNY

10 ha 94 a 40 ca « LA PELU » B 75 – 74 « THEUROT DE LA COUEE » B 64

2 ha 33 a 20 ca « LE CHAMP DU CHENE » A 105

8 ha 71 a 23 ca « CHAMP RAGOT » B55-56 « LA PELU » B57 « LES CHAMPS DE THEUREAU » C12

VILLEBERNY

1 ha 13 a 20 ca « JAGEY » ZK 5 (J-K)

VITTEAUX

4 ha 27 a 83 ca « SUR PRANOT » ZP31(J-K) « PRES DE POUX » ZR27(J-K)

19 ha 96 a 82 ca « PRES DE POUX » ZR 18 (J-K) 19 (J-K)

TART LE HAUT Terre

1 ha 38 a 30 ca « La Mine » – ZC 0037

BELLENOT-SOUS-POUILLY: Massif forestier et parcelles boisées

13 ha 37 a 61 ca - Bois de criot: A-27(J)-27(K)-30-33 - En quedeau: ZB-20(A)

DARCEY: Massif forestier et parcelles boisées

20 ha 55 a 20 ca - En l eteignard: ZM-50 - Le grand champ: ZL-6

MONTBARD: Massif forestier et parcelles boisées

9 ha 93 a 77 ca - Champs sur corcelotte: E-109-110-111 - Champs sur courcelotte: ZA-9

SAINT-THIBAULT: Massif forestier et parcelles boisées

5 ha 71 a 00 ca - Le tresorier: C-266

TOUILLON: Massif forestier et parcelles boisées

157 ha 86 a 65 ca - Bois de marfoigneux: K-275(J)-275(K)-276 - Les bezieres: N-164(J)-164(K)-164(L)-164(M) - Les montots: K-224 L-240(AJ)-240(AK)-241(AJ)-241(AK) - Sous le champ cattin: D-18(AJ)-18(AK)-19(AJ)-19(AK)

GEVREY-CHAMBERTIN: Parcelles en nature de Landes - Terres et Bois

98 a 57 ca - Buisson rond: A-27 - Champs des oeuillets: A-216-217-218 - En forey: A-192-193 - La caillee: ZC-42 - Les epinottes: ZB-57 - Vernotte: ZD-59

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/02/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210516100

SARL K-NET EXPERT INFORMATIQUE

Siège : 13 rue Berlier 21000 Dijon SARL
au capital de 7.500€
RCS de Dijon N°530116359

Le 01/02/2016 AGO a décidé de nommer gérant, M. Kane Abdourahmane Oumar, 22 Chemin des Boussecailles 21240 Talant en remplacement de M. Kane Hamadou Habibou Mention au RCS de Dijon

AL210516099

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL AJAX

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 euros
Siège social : Tailly
21 190 Meursault
383 977 758 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jacques Chevassu demeurant à Tailly – 21 190 Meursault, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Tailly – 21 190 Meursault, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210516078

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

FORCE A'VENIR FORMATIONS

L'AGO de de la société FORCE A'VENIR FORMATIONS, EURL au capital de 2000€, 12 rue du pré sauley, 21700 Boncourt le Bois, 527 589 964 RCS Dijon a approuvé, le 31.12.2015, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mlle Rochko Marilyn, 16 Clos de Domois, 21600 Fenay pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31.12.2015. Mention au RCS de Dijon

AL210516081

ADL CONCEPT

SARL au capital de 2 000 euros
Siège : Rue Rougeot
21400 Aisey Sur Seine
510 007 586 RCS Dijon

Le 22 décembre 2015, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Mention faite au RCS de Dijon

AL210516082

GOPROCOM

SARL au capital de 1000 euros,
12 rue de la fontaine 21600 Fenay.
RCS Dijon 790993562.

A compter A.G.E du 31-12-2015: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: ORRO Gérard, 44 rue hélène boucher, 38550 Saint Maurice l'exil. Siège liquidation: siège social.

Mention au RCS Dijon.

AL210516086

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions du 31/12/14 de la SARL PRESPAR au capital de 10 000 € dont le siège est à Dijon (21000), 10 place de la Liberté, 512 332 206 RCS Dijon, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon

Pour avis,

AL210516090

LES HUILES DE LAURETTE

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 39 Rue Auguste Comte
21000 Dijon
532 021 185 RCS Dijon

Le 31/01/2016 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2016, nommé en qualité de liquidateur M. Rohrer Philippe demeurant 18, Rue de la Vue du Lac 25160 Montperreux , et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Dépôt au RCS de Dijon.

AL210516094

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière

Dénomination : ARES

Siège social : 57 Avenue Charles Jaffelin 21 200 Beaune

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 500 euros

Apports en numéraire : 1 500 euros

Gérance : Madame Laurence Develay née Millerand et Monsieur Jean Develay 57 Avenue Charles Jaffelin 21200 Beaune

Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL210516068

OBJECTIFS IMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
5, Impasse en la Corvée de Spoy
21490 Flacey

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Dijon du 26/01/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination sociale : Objectifs Immo ; Siège social : 5, Impasse en la Corvée de Spoy, 21490 Flacey ;

Objet social : marchand de biens ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 15 000 € ;

Gérance : Mr Romain Paris, demeurant 5, impasse en la Corvée de Spoy 21490 Flacey a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210516071

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: LHMA

Forme: SAS

Capital: 1000 euros

Siège: 44 rue Piron 21000 Dijon

Objet: Commerce de prêt-à-porter

Durée: 99 ans

Président: M. Claret Joan 3 rue de Longvic 21000 Dijon

Directeur Général: Mme CLARET Agnès 3 rue de Longvic 21000 Dijon. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Les actions sont librement négociables.

RCS: Dijon Dép:21

AL210516074

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Talant en date du 26-01-2016 de: WISH CAPITAL.

Forme: SCI .

Capital: 1000 Euros.

Siège: 17 rue de la paix, 21240 Talant.

Durée: 99 ans. Gérance: Christophe GUION, 17 rue de la paix 21240 Talant.

Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales.

RCS: Dijon.

AL210516075

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Quetigny (21800) du 27 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : UNIVERS CHAUSSURES,

Siège social : ZAC des Charrières - Rue des Potiers - BAT 7B - 21800 Quetigny,

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : l'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et vente de chaussures, accessoires et bijoux fantaisies.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 30 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Frédéric GRAUX demeurant à Saint Loup Geanges (71350) - 2 impasse du Plain des Bois, et Madame Chantal POTDEVIN demeurant à Saint Loup Geanges (71350) - 2 impasse du Plain des Bois.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance.

AL210516084

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/01/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : EURL JOSE VIE

Siège social : 31 rue Louis Braille, 89000 Auxerre

Forme : SARL Unipersonnelle

Nom commercial : TROPHEE 89

Capital : 1000 €

Objet social : Vente de trophées, coupes, médailles, gravures, chaussures souples, articles et vêtements d'arbitres, et objets idées cadeaux.

Gérant : Monsieur José VIE, 31 rue Louis Braille, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL210516087

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2015, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE MAHARAJA

Objet social :en France et dans tous pays : la restauration traditionnelle type indienne et asiatique, ambulant, achat et vente des objets de la décoration, animation, etc

Siège social : 44 rue Monge 21000 Dijon

Capital : 10000 €

Durée : 99 ans

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit, pour devenir définitive, être autorisée selon les statuts.

Président Directeur Général : M. Foyzul Haque, demeurant 13 boulevard Sévigné 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis

M FOYZUL HAQUE

AL210516093

AVIS DE CONSTITUTION

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
798 262 713 RCS Dijon

L'associé unique en date du 04/01/2016 a :

- approuvé, en toutes ses dispositions, le projet d'apport partiel conclu le 09/11/2015 avec la société LABORATOIRES URGO S.A.S., 42 rue de Longvic 21300 Chenôve, 433 842 044 RCS DIJON. Aux termes duquel la société LABORATOIRES URGO fait apport de la branche complète et autonome d'activité « RECHERCHE ET INNOVATION » avec effet au 01/01/2016. Actif net apporté de 10 530 341,18 €, pour rémunérer cet apport de la société LABORATOIRES URGO à la société URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT soit 10 530 341 actions URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT d'un montant nominal de 1 € chacune, soit 10 530 341 € toutes attribuées à la société LABORATOIRES URGO, augmentation du capital social d'un montant de 10 530 341 € pour le porter à 10 530 342 €. La différence entre le montant de l'actif net apporté soit 10 530 341,18 € et le montant de l'augmentation de capital soit 10 530 341 € soit 0,18 € est porté sur un compte d'ordre.

- réduit le capital social d'un montant de 1 017 899 € pour le ramener à 9 512 443 €, divisé en 10 530 342 actions, afin de reconstituer les provisions réglementées.

Du fait de la décision de l'associé unique en date 28/12/2015 de la société LABORATOIRES URGO d'approuver le présent apport, celui-est est devenu définitif le 01/01/2016.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Le Président.

AL210516070

LABORATOIRES URGO

Société par actions simplifiée
au capital de 12 528 000 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
433 842 044 RCS Dijon

L'associé unique en date du 28/12/2015 a :

- approuvé, en toutes ses dispositions, le projet de traité de fusion conclu le

28/10/2015 avec la société VIVATECH S.A.S. au capital de 43 231 368,60 €, 8, rue Christophe Colomb 75008 Paris, 512 278 284 RCS PARIS. Aux termes duquel la société VIVATECH fait apport à titre de fusion à la société LABORATOIRES URGO, de la totalité de son actif évalué à 82 295 716,29 €. Pour rémunérer cet apport, une augmentation de capital d'une somme de 13 987 328 €, pour le porter à 26 515 328 €, par l'émission de 874 208 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 €, à créer sur la base d'un rapport d'échange entre les droits sociaux des sociétés VIVATECH et LABORATOIRES URGO fixé en arrondi à 100 actions LABORATOIRES URGO pour 8 242 actions VIVATECH soit globalement 874 208 actions LABORATOIRES URGO pour 72 052 281 actions VIVATECH. Prime de fusion 68 308 388,29 €, correspondant à la différence entre l'actif net apporté soit 82 295 716,29 € et ladite augmentation du capital soit 13 987 328 €. Du fait de la décision de l'associé unique de VIVATECH en date 28/12/2015 d'approuver la présente fusion, celle-ci est devenue définitive le 31/12/2015 la société VIVATECH étant dissoute de plein droit, sans liquidation.

- réduit le capital social d'un montant de 12 528 000 € pour le ramener à 13 987 328 €, annulation des 12 528 000 actions transmises par la société VIVATECH.

- approuvé, en toutes ses dispositions, le projet d'apport partiel d'actif conclu le 09/11/2015, avec la société URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT S.A.S., 42 rue de Longvic 21300 Chenôve, 798 262 713 RCS DIJON. Aux termes duquel la société LABORATOIRES URGO fait apport de la branche complète et autonome d'activité « RECHERCHE ET INNOVATION » avec effet au 01/01/2016.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210516072

LES CARS MATHIEU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60.000 €
Siège social : 11 Avenue de la Tournelle
89000 Auxerre
794 776 997 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 22 Janvier 2016 il a été décidé :

-de nommer en qualité de Gérant Mr Michel JOUY demeurant 8 Rue des Acacias – 77171 LECHELLE, en remplacement de Mr Frédéric ACKERMANN et Mme Vanessa PICHENOT, démissionnaires.

-Mention sera faite au RCS de Auxerre

Pour Avis

AL210516088

NIÈVRE

NOMINATION

BATTERIES ACCUS TECHNOLOGIES

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 8 rue Denis Papin
58640 Varennes-Vauzelles
509 948 659 RCS Nevers

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique du 12 janvier 2016, Mr Frédéric Levert-Frebault demeurant la Montagne-58110 Rouy, a été nommé Directeur Général..

AL580516070

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination : société WAPIE, SARL

Siège social : 203 route des prés Bernard 88400 Xonrupt

Siren : 813 528 916 RCS d'Epinal 88000

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 17/01/2016, il a été décidé de transférer le siège social du 203 route des prés Bernard 88400 Xonrupt au 34 Bd du grand prés des bordes 58000 Nevers à compter du 29/12/2015 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

La société sera désormais immatriculée au RCS de Nevers.

Gérants : Mme Stéphanie Wable et Mr Philippe Pierrat domiciliés à Nevers 58000, 58 rue de Nièvre.

Pour Avis. *AL580516151*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

NUMERIC-FIBRE

SAS au capital de 2 000 euros
«Ligny» - 58330 Crux la Ville
RCS Nevers 811 603 695

L'AGE du 19.01.2016 a décidé de transférer le siège social de Ligny 58330 Crux la Ville à Route des champs de pierres Lieudit Pinay, 58320 Parigny Les Vaux à compter rétroactivement du 15/12/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis la Gérance. *AL580516161*

BALTAPIAK

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social - Le bourg 58800 La Collancelle
798 484 200 RCS Nevers

Par AG du 24/10/2015 le siège social a été transféré au 28 grand rue, 58490 Saint Parize le Châtel, à compter du 21/11/2015. L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance *AL580516157*

TALON HAUT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7620 €
Siège social
10 rue de Lund 58000 Nevers
382 710 515 RCS Nevers

Par AGE du 01/01/2016 le siège social a été transféré au 4 cour de l'Abbaye 58000 Nevers à compter du 01/01/2016. L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié.

Pour avis, la gérance *AL580516172*

SCI DES MORENNES

Suivant PV de l'AGE du 25/01/2016, de la société «SCI DES MORENNES », SCI, Capital 763 €, Siège social : Le Plessis (58500) Ouagne 322 097 528 RCS Nevers le siège social a été transféré 5, rue Jules Ferry (69360) Saint Ymphorien d'Ozon à compter du 25/01/2016. Dépôts au GTC de Nevers et de Lyon

AL580516180

CONVOCATION

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de BAZOIS, SAINT SAULGE, TANNAY, VARZY, VAUX D'YONNE, PREMERY, MOULINS ENGILBERT, HAUT MORVAN, LES BORDS DE LOIRE sont convoqués en assemblée générale mixte le 25 février 2016, à 10h salle Colbert, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : de la compétence de l'assemblée générale ordinaire - approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité, financier et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance, renouvellement d'administrateurs ; de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire – modification des statuts de la Caisse locale* (rapports de réassurance avec la Caisse régionale et adaptation aux évolutions réglementaires), mutualisation des réserves des Caisses locales au niveau de la Caisse régionale.

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

* Le projet des statuts modifiés est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL580516119

RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce parue le 18/12/2015 dans le présent journal concernant la société LOUP BAR, il fallait lire l'AGE en date du 30/11/2015 au lieu du 10/12/2015.

AL580516179

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DES CHARMILLES

Chevannes
58660 Coulanges les Nevers
Au Capital de 346 500 euros
RCS Nevers - 492 333 307

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2016, la SCEA des CHARMILLES a été transformée en GAEC et dispose des caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités de production agricole

Dénomination sociale : GAEC des CHARMILLES

Siège social : Domaine de la Vrille - 58130 Poiseux

Gérant : M. ALLEMANDOU Sylvain et Mme GAILLARD Mylène - Domaine de la Vrille - 58130 Poiseux

Capital social : 346 500 euros

Durée : 99 ans

Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 17 septembre 2015.

Pour avis, la gérance. *AL580516165*

SAMIFRA

Société par actions simplifiée
au capital de 171.040 Euros
Siège Social : 12, Route de Paris
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 302 331 889

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement en date du 8 janvier 2016, les associés ont :

- Pris acte de la démission de Monsieur Charles De Saint Phalle, de ses fonctions de président à compter du 8 janvier 2016,

- Décidé de nommer en remplacement et ce à compter du même jour et pour une durée illimitée : la société SOBERFI, SA au capital de 4.610.104,02 Euros, représentée par Monsieur Clément Berthier, dont le siège social est à Ruffey Les Echirey (21490) – Zone Industrielle Dijon Nord, immatriculée au RCS Dijon 420 414 997, aux fonctions de Président.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis *AL580516167*

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

ARCHIPEL

SCI au capital de 214 000 E
Siège social : Varennes-Vauzelles (58640)
4 Impasse André-Marie Ampère
Transféré à Nevers (58000) 6 rue Hoche
RCS Nevers 444 564 561

Selon l'AGE du 22/01/2016, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

Anciennes mentions : Siège social : 4 Impasse André-Marie Ampère - 58640 Varennes-Vauzelles

Nouvelles mentions à compter du 01/01/2015

Siège social : 6 rue Hoche - 58000 Nevers.

Pour insertion : le gérant. *AL580516171*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ANSSEMS REMORQUES

SARL au capital de 3.000.000,00€
Siège : Rue Pierre Brossolette 58600 Garchizy
479140758 RCS de Nevers

Modifications

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 24/12/2015, il résulte :

- la nomination de M. Thijs Alexander Van Eijndhoven, né le 9 novembre 1976 à Gilze En Rijen (Pays-Bas) et demeurant à DE-48455 Bad Bentheimachterberg, An der Bree 4, et Mme Monique Cornelia Maria Van Eijndhoven-Anssems, née le 25 août 1979 A Gilze En Rijen (Pays-Bas) et demeurant à DE-48455 Bad Bentheim-Achterberg, An der Bree 4, comme gérants de la société, en remplacement de M. Johannes Anssems et de Mme Gerardina Anssems-Gosens, et ce avec effet à ce jour.

Les modifications seront enreg istrées au R.C.S. de Nevers.

Pour avis, la Gérance *AL580516159*

SCEA DU MONTOT

«Le Montôt» - 58270 Ville Langy
RCS Nevers : N° 790 691 141
Capital social : 354 000 euros

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2015, il a été procédé à la démission de gérance de M. Jacky THOMAS et à l'entrée de Mme Servane THOMAS en qualité de gérante.

Pour avis, la gérance. *AL580516166*

SARL MAUDRY ET FILS

SARL au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Fontenille
58150 Tracy sur Loire
523 341 337 R.C.S. Nevers

Le 07 décembre 2015, l'Assemblée Générale a nommé Co-Gérant, Monsieur David MAUDRY, demeurant 1 rue Maltaverne 58150 Tracy-sur-Loire.

Pour avis. *AL580516169*

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SETTONS TRAINS SARL

au capital social de 7 700 Euros
Siège social : Le Bourg
58230 Moux En Morvan
432 301 950 R.C.S. Nevers

Suivant décision en date du 30 avril 2015, l'associé unique, conformément à l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis. *AL580516154*

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI VAUZELLES MOTOCULTURE

Au capital de 180 €
Zone industrielle
58640 Varennes Vauzelles
429 420 599 RCS Nevers

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 décembre 2015. L'assemblée a nommé comme liquidateur François Galochet demeurant 43 rue Docteur Faucher, 58320 Pougues les Eaux avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 43 rue Docteur Faucher Pougues les Eaux, adresse à laquelle toute correspondance actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS Nevers.

Pour avis *AL580516146*

EARL DE SERVANDET EN LIQUIDATION

Servandet - 58110 Rouy
Au capital de 178 000 euros
RCS Nevers - N° 397 730 169

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Guillaume Herbemont de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur. *AL580516070*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

AGLAË TYSER

SARL au capital de 36 000 euros
Moulin de Valotte
58270 St Benin d'Azy
RCS Nevers 521 007 658

A.G.E. du 31/12/2015 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : Mme Aglaë Tyser dt Moulin de Valotte 58270 St Benin d'Azy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. L'Assemblée l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Siège de la liquidation : Moulin de Valotte 58270 St Benin d'Azy. La correspondance devra être envoyée à cette adresse ainsi que les actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

L' A.G.O. du 31/12/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2015, déchargé Mme Aglaë Tyser de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis *AL580516155*

EARL DE VAUSSEGRE

en liquidation
Vaussegré - 58110 Dun sur Grandry
Au capital de 196 384,82 euros
RCS Nevers- N° 325 507 176

L'assemblée générale réunie le 22 janvier 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Didier GUERIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier

quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 7 novembre 2015. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur. *AL580516162*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

SOCIETE DES TRANSPORTS DONZIAIS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 34 000 euros
Siège social :
rue du Tremblat ZI de Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
Siège de liquidation : 6 allée du Tremblat
ZI de Villechaud
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 384 201 117

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 mars 2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Micheline AVILA, demeurant 45 route du Canal 18140 La Chapelle Montlinard, pour

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE (AA 16/006):

2 ha 80 a 40 ca - Le buisson: Y-415 - Le clocher: D-26-27 - Les jeunetois: W-61 - Les rindios: Y-348

Cmne de REMILLY (AA 14/017)

Massif forestier:

99 ha 42 a 00 ca - Bois de beau: A-303 - Le biloury: B-340 - Le bois biloury des cordes: B-389(*)-390-391-392 - Le bois de maribas: B-398 - Les biloury: B-449 - Les coupes du guy: A-321[172] - Les petites beignes: B-63

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/02/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

. *AL580516177*

toute la durée de la liquidation, sans limitation de pouvoirs.

Le siège de la liquidation est fixé 6 allée du Tremblat ZI de Villechaud 58200 Cosne Cours sur Loire. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur. *AL580516170*

CUMA DES BEAUX JOURS

Société en Liquidation
Siège social : MAIRIE DE VITRY LACHE
58420 Brinon sur Beuvron
N° d'agrément : 58-357
N° d'immatriculation au RCS de Nevers :
402 982 870
Liquidateurs : M. Guyard Patrice
M Cointe Benoit

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée générale de clôture de liquidation de la Société s'est réunie le 08 Novembre 2011 à Crux la Ville sur convocation des liquidateurs : M. Guyard Patrice et M. Cointe Benoit.

Cette Assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Le liquidateur *AL580516176*

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 11/01/2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GARAGE LAMOUREUX-CANS,

Siège Social : Le Poteau, Ruages (58190)

Objet : réparation automobile et moto, vente de pièces, vente de voitures neuves et d'occasion

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 12 350 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. **Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

Président : Monsieur Francis Lamoureux, demeurant route de l'Ancien Gué, Chevroches (Nièvre),

Directeur Général : Monsieur Renaud Cans, demeurant 13 Faubourg de Villiers, Tannay (Nièvre),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, le président *AL580516079*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 janvier 2016, il a été constitué une SARL dénommée:

R.D GUSTO

Objet social : restauration de pizzeria, confection de plats cuisinés, pâtisseries, gaufres, glaces sur place et à emporter et vente de produits régionaux alimentaires, artisanaux et de produits d'épicerie fine

Siège social : 54 B Route d'Auxerre 58500 Clamecy

Capital : 5000 euros

Gérance : M Alain Depraute et MIle Roberta Rossi demeurant tous les deux 54 B Route d'Auxerre 58500 Clamecy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers *AL580516150*

DENTAIRE REVE

Société civile de moyens
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue J.B. Gresset,
58000 Nevers

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 25 Janvier 2016, il a été **constitué une société présentant les caractéristiques suivantes?:**

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : DENTAIRE REVE

Siège social : 5 Rue J.B. Gresset, 58000 Nevers

Objet social : Mise à disposition de moyens matériels nécessaires en vue de facilité l'exercice de la chirurgie dentaire;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mademoiselle Laura Vellay et Monsieur Nicolas Bissonnier domiciliés 4 Avenue Marceau 58000 Nevers

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance *AL580516156*

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Clamecy en date du 25-01-2016 de: UNE AME EN PLUS.

Forme: SAS .

Capital: 5000 Euros.

Siège: 8 Rue du Grenier à sel, 58500 Clamecy.

Durée: 99 ans. Directeur général: DELEUZE Augustin, 9 Rue de Chateaudun 75009 Paris.

Présidence: Serge DELEUZE, 9 Rue de Chateaudun 75009 Paris .

Objet : Stockage et vente de mobilier, objets de décoration, tous produits divers. Commerce en ligne, e-commerce de tous clichés et photos, biens ou services. Administration, créations et hébergement tous sites, portails et autres. Réalisation de logiciels. Location, sous location saisonnière. Exploitation chambre d'hôtes et tables d'hôtes. Organisation tous type d'événements, manifestations. Exploitations, location, sous location de studio de production et prises de vues photos, vidéo, cinéma, casting, retouches numériques. Réalisation, commercialisation, développement et promotion de tous supports liés à l'impression et reproduction de documents photographiques ainsi que cd, disque, clip, film, bandes phoniques et visuelles. Enregistrements sonores sous toutes leurs formes. Recherches et sélection d'amateurs, professionnels, intermédiaires liés aux arts et mode de la photographie et du cinéma. Formation professionnelle & technique avec toutes autorisations et/ou licence. Activités connexes.

Admission aux Assemblées: Chaque Actionnaire peut participer aux décisions collectives en personne ou représenté.

Droit de vote: Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

RCS: Nevers. *AL580516158*

ETUDE de Me Pierre JOUAIRE
Notaire à Léré
Sous suppléance
de l'office Notarial
Situe à Aubigny sur Nère (18700)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 16 janvier 2016 par Maître Bruno BOMBERAULT, Notaire associé, à Aubigny sur Nère (18700), suppléant Maître Pierre JOUAIRE, notaire à Léré (18240), décédé, nommé à cette fonction par jugement rendu en chambre du conseil par le TGI de Bourges en date du 18 novembre 2015

Enregistré à Bourges, le 21 janvier 2016 bordereau 2016/82 Case n°1, a été constituée une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «EUR FRANCOIS PEINTURE DECORATIVE»

Siège : Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 68 Rue Saint Agnan.

Durée : Quatre-Vingt Dix Neuf (99) années

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds artisanal ou d'un fonds de commerce de peinture, peinture décorative intérieure, revêtement de sols, isolation des murs, aménagement intérieur, vitrerie et toutes activités annexes ou connexes liées à cette exploitation et plus généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus de nature à favoriser le but poursuivi par la société ;

Capital social : Cinq Mille Euros (5 000,00€)

Apports en numéraire : Cinq Mille Euros (5 000,00€) divisés 500 parts égales de 10 euros

Gérant : Mr François Claude Hanouel, artisan peintre, demeurant à La Celle sur Loire (58440) 27 route des Brossiers , né à Paris (75014) le 18 juin 1965.

Cession :Les parts peuvent être cédées ou

transmises librement par l'associé unique.
En cas de décès de l'associé unique, la société continue de plein droit entre ses ayants-droit.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers

AL580516160

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2016, il a été constitué une SAS dénommée : HEXAGONE & ALES

Siège social : Le Château, 58210 Saint-Pierre-du-Mont

Capital : 4.500€

Objet : Production et commerce de bière

Président : M. Cédric Belliard, 17 rue Ernest Cresson, 75014 Paris.

Directeur Général : Mme Bérengère Mey, 17 rue Ernest Cresson, 75014 Paris.

Clauses d'agréments : Cession d'action soumise à un droit de préemption et agrément des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL580516164

Notaires Dijon Préfecture
43 rue de la préfecture
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte réçu par Me Didier Levray, notaire à Dijon, le 28 janvier 2016 a été constituée une S.N.C dénommée «BRASSYCOISE M&M», ayant les caractéristiques suivante :

Siège social : Brassy (58140) Le Bourg

Capital : 2.000,00 € divisé en 200 parts sociales de 10,00 E chacune (apports en numéraire)

Objet social : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de café-bar, vente de confiserie, bimbeloterie et jeux de la Française des jeux, graines et plans de légumes, épicerie, dépôt de pains, presse et vente de journaux, articles de pêche, sandwicherie, brasserie, restaurant, préparation de pizzas à emporter ou consommer sur place, sis à Brassy (58140) Le Bourg, auquel sera annexé la gérance d'un débit de tabacs. Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S de : Nevers

Gérance : Monsieur Martial Durand, demeurant à Brassy (58140), Le Bourg (associé-gérant)

Associé : Mademoiselle Martina Franke demeurant à Brassy (58140) Le Bourg

Cession de parts : les parts ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la société ou entre associés qu'avec le consentement de tous les associés.

AL580516168

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SELARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée PHARMACIE SAINT ARE, au capital de 100.000 €, ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine. Le siège social est situé 12, route de Moulins-58300 Decize. Les cogérants sont M. Dominique Bidaud, dt 12, route de Moulins – 58300 Decize et M. Michel Pessiot, dt 144, rue de la Raie – 58000 Nevers.
Pour avis,

AL580516178

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta
B.P. 224
58002 Nevers Cedex
Téléphone : 03.86.71.88.55 -
Fax : 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr
et
SCP Francis LHERITIER
& Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint-Just
58000 Nevers
Tél.03.86.59.78.70 -
Fax 03.86.57.23.55

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par jugement rendu sur requête le 21 octobre 2015 et par jugement rectificatif d'erreur matérielle rendu le 27 novembre 2015 (Jugements définitifs suite à un certificat de non appel délivré par le greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers en date du 28 janvier 2016), entre Monsieur Bernard Charles Louis JARREAU et Madame Simone NUREMBERG, son épouse, demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (58640), 3 rue Louis Michaud.

Ayant pour Avocat au Barreau de Nevers, la Selarl Isabelle MAUGUERE.

Le Tribunal de Grande Instance de Nevers a homologué purement et simplement l'acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire associé à Nevers (Nièvre), le 27 octobre 2014, aux termes duquel les époux JARREAU-NUREMBERG, conformément à l'article 1397 du Code Civil, ont convenu d'adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE tel qu'établi par l'article 1526 du Code Civil.

Pour extrait à Nevers, le 1er février 2016
Signé : Isabelle MAUGUERE, Avocat.

AL580516175

YONNE

➜ DÉMISSION

AGENCE BOURGOGNE PUISAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 16.098,62 euros
Siège social : 6, rue du Patis
89 130 Toucy
300 817 087 RCS Auxerre

Par une AGE du 30 décembre 2015, les associés ont décidé de ne pas remplacer Monsieur Jean-François Buet, démissionnaire, dont le nom a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS d'Auxerre.

AL890515954

➜ NOMINATION

SAS FERAUD

Le 31.1.2016, l'associé unique de la SAS FERAUD capital de 5.000 €, siège social à Toucy (89) 7, Lieudit «Les Grands Nains» 799 660 592 RCS Auxerre, a nommé un nouveau Président, pour une durée illimitée, en remplacement du Président démissionnaire, et a transféré le siège social de la société. Ancienne Mention Publiée : Président : W. FERAUD - Toucy (89) 7, Lieudit «Les Grands Nains» ; Siège Social : Toucy (89) 7, Lieudit « Les Grands Nains ». Nouvelles Mentions : Président : S. PRADEILLES-FERAUD - Béon (89) 1 bis, chemin du Bel Air - La Motte ; Siège Social : Béon (89) 1 bis, chemin du Bel Air - La Motte. La société sera désormais immatriculée au RCS de Sens.

AL890516306

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AV2J SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 83 avenue d'Embrun
05000 Gap
800138448 RCS Gap

Par décision du 2/11/2015 l'associée unique a transféré le siège social Zone commercial Géant Les Clairions – 20 Rue des Fourneaux – 89000 Auxerre à compter du 26 Octobre 2015, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Madame Vanessa PICOT demeurant 2 chemin des boutilliers – 89000 Auxerre

La Ste sera radiée au RCS de GAP et immatriculée au RCS d'Auxerre

AL890516300

RAPIDE TRANSPORT EXPRESS

SARL - Capital : 19.000€
3 bis rue Jean Chereaux 89300 Joigny
791 676 296 RCS Sens

Suivant PV d'AG du 18/01/16, les associés ont décidé de transférer le siège social au 25 route de la Darse, Bât B8 94380 Bonneuil Sur Marne à compter du même jour.

Mention de Créteil

AL890516303

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ROTHE FERMETURES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 €
Zone Industrielle du Bel Air
89400 Cheny
R.C.S. Auxerre B 340 876 473

Aux termes des décisions du président en date du 28 décembre 2015 sur délégation de l'assemblée générale des associés en date du 27 novembre 2015, il a été constaté :

- la réalisation de la réduction du capital pour le porter de 250 000 € à 178 500 €.

En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL890516291

CABINET RENARD GESTION

S.A.S au capital de 248 370 €
porté à 265 370 €
Siège social : 10, rue Paul Doumer
89 100 Saint Clément
R.C.S. Sens B 381 252 964

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2015,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 17 000 € par émission de 1 000 actions nouvelles en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 248 370 €
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 265 370 €
Pour avis
Le Président

AL890516297

➜ RECTIFICATIF

ERRATUM

Dans l'annonce n°1352 du 11-12-2015 / Eurosystems France,
il convient de lire: **31-12-2015** et non : 01-01-2016.»

AL890516286

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny du 26/01/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la **Sàrl CONTROLE SECURITE GARDIENNAGE PRIVE** 5 rue Jean Moulin 89000 Auxerre. Commissaire au plan : Me Bernard Houplain 46 Promenade Jean Rostang 93011 BOBIGNY Cedex.

AL890516312

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SELARL Thierry LE GALL
Avocat Brest (29200)
32 rue d'Aiguillon
Tel : 02.98.33.92.10
Fax :02.98.33.92.11

SCCV MIG 12

société civile de construction-vente
Capital social : 100,00 euros
14 Quinquiès - Voie Romaine
89000 Auxerre
513 811 463 RCS Auxerre

Avis de transformation.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2015, a décidé :- de transformer la société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau. Sa durée, son objet, son siège social, et le montant du capital social demeurent inchangés,- de modifier la dénomination sociale « SCCV MIG 12 » pour « SARLMIG 12 »,- de nommer M. Jean Pascal Mignot, demeurant à Meroux (90400),9 Rue des Combeaux, en qualité de gérant (son mandat de gérant de la SCCV ayant pris fin de plein droit du fait de la transformation),et ce avec effet au 1er Janvier 2016.

Pour avis – La gérance..

AL890516285

Etude de
Maîtres Christine DELILLE et
Julien MILLARD
Notaires associés
à Saint Florentin (Yonne),
26 rue Dilo

Suivant acte reçu par Me Millard, notaire associé, membre de la SCP Christine DELILLE et Julien MILLARD, à Saint-Florentin (Yonne), le 30 décembre 2015, enregistré au SIE d'Auxerre le 13 janvier 2016 bordereau n° 2016/33 case n° 3 ext 87, a été constaté :

- cession de 332 parts de la société «GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA VALLEE» au capital de dont le siège social est à Neuvy Sautour (89570), chemin des Nozins, identifiée au SIREN sous le n° 392828372 au RCS d'Auxerre par M.Patrice Ferrand demeurant à Najac (12270) Le Treil au profit de M.Eric Gourmand, demeurant à Neuvy Sautour (89570) 19 rue Gabriel Guillot
- démission de M. Patrick Ferrand à sa fonction de co-gérant du GFA DE LA VALLEE,
- nomination de M.Eric Gourmand à la fontion de co-gérant avec M Frédéric Beugnon, du GFA DE LA VALLEE pour une durée illimitée, l'article 16 des statuts est donc modifié de la manière suivante :

«Le groupement est administré par un ou plusieurs gérants choisis parmi les membres.

Monsieur Frédéric Beugnon et Monsieur Eric Gourmand sont désormais co-gérants pour une durée illimitée....»

Les formalités sont faites au RCS d'Auxerre.

Pour avis
Le Notaire

AL890516287

YAB TRANSPORT

SARL au capital de 12 000 €
Siège social : 21 Rue Tour d'Auvergne
Auxerre(89000)
807 476 692 RCS Auxerre

Le 26/01/2016 , l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 €, par élévation de la valeur nominale de la part sociale de 18 € à 120 €. Le capital social s'élève désormais à 12 000 € divisé en 100 parts sociales de 120 € chacune. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le 26/01/2016, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société au 21 Rue Tour d'Auvergne – Auxerre.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL890516288

LA PLAINE DU ROCHER SARL

au capital de 50 000 €
21 rue de l'Europe 89100 Maillot
RCS Sens 513 852 814.

Avis.

Aux termes du pv d' AGE du 27/02/2015, il a été décidé de proroger de 5 années la durée de la Société, soit jusqu'au 31 mars 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

La Gérance.

AL890516299

SARL HOME MAJOR SERVICES

SARL au capital de 500,00 Euros
26, rue des Pourprises,
89340 Champigny
807607726 R.C.S. Sens

Par décision en date du 07/01/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 07/01/2016

Nouvel objet social : Tous travaux et prestations de, maintenance, rénovation, cloisonnement et aménagement de tous types de biens immobiliers pour l'ensemble des travaux de second œuvre.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890516304

ACKERMANN VOYAGES

Société à Responsabilite Limitée
au capital de 122.000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 Charny
438 991 168 R.C.S. Sens

Aux termes d'un procès-verbal des Décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 22/01/2016 il a été décidé :

-de nommer en qualité de Gérant Mr Michel Jouy demeurant 8 Rue des Acacias – 77171 LECHELLE, en remplacement de Mr Frédéric Ackermann démissionnaire.

-Mention sera faite au RCS de Sens

Pour Avis

AL890516311

SCEA DE TREMILLY

« Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2016, les associés de la SCEA de TREMILLY, société civile d'exploitation agricole, au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé au 6 rue de l'Eglise à Vallan, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 295 983 afin de constater la modification du capital social de la société consécutifs à deux actes de cession de parts sociales au profit de Madame Stéphanie BURKHALTER. Le capital social de la société est composé de 100 parts sociales d'une valeur de 100 euros chacune réparti à raison de 20 parts au profit de Monsieur Stéphane NAUDIN, 51 parts au profit de Madame Stéphanie BURKHALTER, 29 parts au profit de Monsieur Christophe NAUDIN. En outre les associés ont désigné Madame Stéphanie BURKHALTER, née le 14 novembre 1986, à Saint Foy la Grande (33) et domiciliée au 4 chemin Vert 89240 Chevannes, en qualité de co gérante de la Société pour une durée indéterminée. Madame Stéphanie BURKHALTER a accepté sa mission. »

AL890516313

➜ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend une maison T5
à Gurgy (89250)
24 Rue des Fauvettes

Erratum

Mitoyenne **de 5 pièces de 94 m² - Classe Energie : D** - Ce lot comprend une entrée, une cuisine, un salon-salle à manger, un w.-c., **un jardin** et **un garage**. A l'étage, trois chambres, un dégagement, un w.-c., une salle de bain. **Prix de vente : 98.840 €** (hors frais de notaire et bancaires) – Lot non soumis à la copropriété

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tel : 09 79 99 02 12 (appel non surtaxé) - **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de l'YONNE ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL890516181

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 18/01/2016, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre, le 20/01/2016, Bordereau no 2016/56, Case no 10, Monsieur Bruno BOYER – 15 rue de Paris - 89350 Champignelles, immatriculé au RM sous le numéro 790 017 891, a cédé à l'EURL 2B2E, EURL au capital de 5 000 euros dont le siège social est au 15 rue de paris - 89350 Champignelles et son numéro de RCS 817 702 079, un fonds de commerce d'Electricité, Plomberie, Chauffage, comprenant le fichier de la clientèle, le matériel et outillage, le mobilier commercial, les agencements et installations, sis 15 rue de Paris - 89350 Champignelles,

moyennant le prix de 7000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2016.

Les oppositions et la correspondance seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au 15 rue de Paris - 89350 Champignelles

Pour avis

AL890516296

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA COURTOIS

Société civile au capital
de 255 000,00 euros
Siège social : Villepot
89560 Courson les Carrieres
441 641 255 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Daniel Courtois à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

AL890516283

SCEA EAUFLEUR DU TILLEUL

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 309 450 euros
Siège social : 3 rue de Montpeiroux
89700 Yrouerre
813 807 922 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Philippe Fleureau de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants Madame Nathalie Fleureau, demeurant 3 rue de Montpeiroux - 89700 Yrouerre et Monsieur

Vincent Fleureau, demeurant 3 rue de Montpeiroux – 89700 Yrouerre, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2016.

Pour avis, la Gérance.

AL890516293

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

VOLT'AIR

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 20 000 euros
Siège social : 19 boulevard du Pont Neuf,
89100 Sens
Liquidateur : Monsieur Denys Chereau,
demeurant 3 place de l'Église,
89140 Plessis Saint Jean.
793 428 673 RCS Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2015 prenant effet

au 31 octobre 2015, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Le liquidateur.

AL890515984

EARL CHABIN

Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 716 000 euros
Siège social : les Denis
89350 Champignelles
510 403 934 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2016, l'associé unique de l'EARL CHABIN a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. Francis Chabin, demeurant à Champignelles (Yonne), les Denis, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Champignelles(89350-Yonne), les Denis, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890516037

EARL DE LA COTE DES VIGNES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 23 000,00 euros
Siège social : 2 rue du Merisier aux Filles
89320 Fournaudin
423 675 545 RCS Sens
Liquidateurs : M. Claude Deloince
et Mme Chantal Chevalier
épouse Deloince
2 rue du Merisier aux Filles
89320 Fournaudin

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens(Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890516256

SARL ACEIRE

Société en liquidation
Au capital de 400 euros
Siège social : 36 Rue du Galop
89500 Marsangy
500 803 366 RCS Sens

Clôture de liquidation

L'AGE du 30/01/2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis
Le liquidateur

AL890516284

FISSECAD

L'AGE a décidé, le 30.1.2016, la dissolution anticipée de la société FISSECAD, SARL au capital de 20 000€, 22 Rue Pasteur, 89690 Cheroy, 503 206 252 RCS Sens, au 30.1.2016, désigné liquidateur Mr Cadot Serge, 22 Rue Pasteur, 89690 Cheroy et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL890516314

SARL BOURGOGNE ECO CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 7 500 euros
Siège : La Madeleinerie,
89150 St Valérien
520 057 415 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2015, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe
au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL890516315

TAMARINS CONSEIL

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 1, Chemin des Tamarins
89110 Sommecaise
RCS Sens 505 246 074

1) Aux termes d'une A.G.E en date du 31 décembre 2015, enregistrée à Sens (89), Bord. n°2016/69, case n°2, Ext : 145, le 27 janvier 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.

Madame Annick Virlouvet demeurant à Sommecaise (89110), 1, chemin des Tamarins, a été nommé Liquidatrice.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

2) Aux termes d'une A.G.E en date du 31 décembre 2015, enregistrée à Sens (89), Bord. n°2016/69, case n°3, Ext : 146, le 27 janvier 2016, les comptes de la liquidation ont été approuvés et quitus a été donné à la Liquidatrice ; la clôture de la liquidation a été prononcée

AL890516321

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SARL PROJETSARTDESIGN

Le 8 janvier 2016 à Saint Martin sur Oreuse, il a été créé la société suivante :

Nom : projetsartdesign

Enseigne : PAD PRINT

Forme : SARL

Siège social : 14 rue du Tau à Saint Martin sur Oreuse (89260)

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays :

- prestations de création et d'entretien de site internet,
- activité d'agence de publicité, notamment par l'objet,
- activité d'agence de communication,
- activité de conseil en communication visuelle et marketing,
- activité de création graphique,
- activité d'impression de tous les supports en ligne,

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 € divisé en 100 parts

Gérance : Aude PINSON, demeurant au 14 Rue du Tau à Saint Martin sur Oreuse (89260),

Dépôt légal RCS Sens.

La gérante.

AL890516190

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2016 à Chitry, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination sociale : CQFD Aero Consulting.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : - La réalisation d'audits de certification des systèmes de management de la qualité dans les entreprises du secteur aéronautique,

- Le conseil en management de la qualité dans les entreprises du secteur aéronautique,
- La conception de modules de formations et l'animation de formations relatives aux systèmes de management de la qualité dans les entreprises du secteur aéronautique.

Capital social : 2 500 euros.

Siège social : 3 allée du Parc, 89530 Chitry.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Président : M. François Dumesnil, demeurant 3 allée du Parc, 89530 Chitry.
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées à titre onéreux, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d' Auxerre(Yonne).
Pour avis et mention, le président

AL890516196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2016 à AUXERRE, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : TEMPS QUE JE CREE
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : La vente d'articles de loisirs créatifs et de mercerie (perles, papiers, peintures, machines de loisirs créatifs, matériels de base….), vente de kits.
Et accessoirement : ateliers de loisirs créatifs (carterie créative, scrapbooking, décorations saisonnières…..) et location de machines de loisirs créatifs.
Capital social : 4 000 euros.
Siège social : 5 rue Joubert - 89000 Auxerre
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérants : Madame Bénédicte Peuraud demeurant 2 rue des Sablons - 89113 Charbuy
Madame Séverine Sterle demeurant 8 Route de Saint Aubin - Bleury - 89110 Poilly sur Tholon
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).
Pour avis et mention, les gérantes.

AL890516281

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : LE PIED DE LA PLAGNE
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège social : 20 grande rue - 89 000 Saint Georges sur Baulche
Objet social : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés
Capital social : 900 euros
Gérance : Madame Anne BARBOTTE et Monsieur Yannick BARBOTTE, demeurant tous deux 20 grande rue - 89000 Saint Georges sur Baulche
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL890516289

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 21/01/2016, il a été constituée une sas
Dénomination : SAS DOMAINE BEAUSEJOUR
Objet : prise à bail, l'exploitation de tout camping et parc résidentiel, activités loisirs et sports, achat, vente, courtage, prestations afférentes aux activités citées.
Siège social : 18 av. Charles De Gaulle - 89140 Sergines
Capital : 8000.00 €
Présidence : Mr Gilles QUERRIEN - 33 Bd de la Corniche 29217 Plougonvelin
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RC Sens.

AL890516290

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 27.1.2016, il a été constitué une SASU dénommée : HOMEWINES. Capital : 2000€. Siège : 4 rue Molleveaux, 89800 Chablis. Objet : La mise en relation à travers un site internet entre particuliers selon un règlement spécifique pour des dégustations de boissons alcoolisées ou non ainsi que des repas, organisé par l'un des membres et d'y sécuriser les transactions financières. Durée : 99 ans. Président : Mr Hengbart Cédric, 4 rue Molleveaux, 89800 Chablis, pour une durée indéterminée.
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890516301

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 27.1.2016, il a été constitué une SARL dénommée : PLEIN FRAIS.
Capital : 5000€.
Siège : 18 rue Olympe de Gouges, 89400 Migennes.
Objet : Le commerce d'alimentation générale, l'achat, la vente, l'import-export, tous négoces de produits alimentaires et non alimentaires et notamment de fruits et légumes, en fixe ou en ambulant ; l'achat, la vente, l'import-export, la préparation, la fabrication, commissions et tous négoces de tous produits frais et marchandises se rapportant directement ou indirectement à la boucherie, charcuterie, rôtisserie, traiteur, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, plats cuisinés ou non à consommer sur place et à emporter ; la vente de spécialités et d'objets artisanaux en provenance de tous pays ; la vente de meubles, vêtements, maroquinerie et chaussures.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme ERGUN AKKAS Ayla, 9 rue Olympe de Gouges, 89400 Migennes et Mme COBAN Aliyne, 19 rue Pierre Larousse, 89400 Migennes.
Immatriculation au RCS de Sens

AL890516302

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée CENTRE EQUESTRE DE VILLEFARGEAU au capital de 57000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 873.24 euros et d'apports en nature pour 56126.76 euros, le siège social est fixé Route des Bois de l'Abbé 89240 Villefargeau, ayant pour objet : centre équestre et poney club, école élémentaire d'équitation, pension pour chevaux ; l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. La gérance est assurée par M. Joël Alix, demeurant à Les Matrus 89240 Villefargeau. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.
La gérance

AL890516305

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 29.1.2016, il a été constitué une SARL dénommée : SARL PROXI.
Nom commercial : PROXI.
Capital : 1000€.
Siège : 4-6 Rue Henry Dunant, 89100 Sens.
Objet : épicier, alimentation générale, import-export.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr ZAHEER Adil, 7 Le Prieure, 89140 Lixy.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL890516308

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ÉLEVAGE DES MORIZETS
Siège social : 35 route de Morizet 89120 Prunoy
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Objet social: La société a pour objet, tant en France qu'a l'étranger : Élevage de volailles
d'ornements ainsi que la Vente de la production aux particuliers et aux professionnels.
Président : Monsieur Poncelet Gregory

AL89516185

demeurant : 35 route de Morizet, 89120 Prunoy élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL890516317

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08 janvier 2016, il a été constitué une Société Civile de Moyens dénommée : **SCM des Dr PELLERIN ET BREYTON**
Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel, l'emploi de personnel, l'achat en commun de tous produits et matériels nécessaires à l'exercice de la profession de ses membres,
Siège social : 1 et 3 route de Paris 89200 Avallon
Capital : 100 euros
Gérance : Monsieur Philippe PELLERIN demeurant à Saint Brancher (Yonne), Hameau de Saint Aubin, 3 ruelle Noire et Monsieur Jean-Tristan BREYTON demeurant à Villejuif (Val de Marne), 5 rue Eugène Pelletan.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL89516185

Les offres d'emploi de l'APECITA

AQ000926 - HAUT RHIN
3 VENDEURS EN JARDINERIE H/F
Jardinerie/Lisa renommée, en plein essor. Assurer la vente, le conseil de produits de jardin et le service auprès des clients. Participer au rangement ou à l'exposition des produits ds surface de vente et réserves. CAPA/BEPA ou BAC PRO en vente de produits jardin et/ou végétal, avec exp. similaire d'au moins un an. Personne force de proposition, dynamique, à l'écoute. CDD de février à fin juin 2016, avec poss CDI ds la structure.

AQ000938 - YONNE
ANIMATEUR CONSEILLER EN AB. H/F
Association. Animation Groupemt Agrobiologistes Yonne. Représentation agriculture biologique. Liens et partenariats ac missions animation locale sujet «eau». Suivi, dévt projets transformat. et commercialisat. Animation, conseil technique cultures et élevages. Infos producteurs conventionnels sur agri bio. Accompagnmt porteurs projets conversion. Ing./Technicien agronome. Exp./conn. Solides techniques culturales et zootechnie. CDI.

AQ000989 - BAS RHIN
COORDINATEUR FORMATIONS DIPLOMANTES POUR ADULTES H/F
Centre de formation pour adultes en agriculture. En appui au chargé de développement, et en lien avec un réseau national et des partenaires (MABD...), vous serez chargé de la coordination des formations diplômantes en agriculture biologique et biodynamique proposées par le centre : participation au recrutement des stagiaires (renseignement, rencontre candidats...), élaboration du ruban pédagogique et gestion des moyens humains et matériels, animation de l'équipe de formateurs, suivi individuel et collectif des stagiaires, organisation des suivis en entreprises. BAC+3 minimum. Connaissance du monde de l'AB impérative et de l'agriculture biodynamique souhaitée. Expérience en formation appréciée. Sensible à la pédagogie. A l'écoute des individus, appréciant le travail en équipe. Poste à pourvoir au 15/02/2016 si possible. CDD Tps plein jusqu'au 30/06/2016 (remplacement congé maternité), avec reconduction possible. Rémunération selon grille fonction publique PLP avec prise en compte possible de l'exp. prof. liée à la formation. Déplacements à prévoir au niveau régional et national.

AQ001018 - SAONE ET LOIRE
TECHNICIEN EXPERIMENTATION - EXPERIMENTE H/F
Leader dans son domaine d'activité, fournit une prestation internationale complète dans le domaine de l'homologation des produits phyto pharmaceutiques (Expérimentation, Laboratoires de transformation et d'analyse, Rédaction de dossiers). Pour son réseau d'expérimentation français (études de terrain BPE et BPL, des études globales d'exposition des travailleurs, de l'écotoxicologie et du devenir des produits dans l'eau et les sols), fort de 30 ans d'expérience, 8 unités terrain et 65 personnes. Sous la responsabilité du coordinateur local, vous serez chargé, en toute autonomie, de conduire des études pour évaluer les produits phytopharmaceutiques en cours de développement, sous le référentiel BPE : Recherche de sites expérimentaux et mise en place de l'essai, Réalisation des traitements de produits phytopharmaceutiques, Réalisation des évaluations/prélèvements, Suivi de l'essai et enregistrement des données, Communication des résultats au donneur d'ordre. BAC+2 minimum (BTSA Agronomie/Productions Végétales/Protection des plantes ou DUT Agronomie). Vous êtes attentif et avez le goût pour le terrain et le travail en équipe. Vous êtes dynamique, rigoureux et méthodique. Vous êtes rapidement autonome et faites preuve de bonnes qualités relationnelles. Vous maîtrisez l'anglais indispensable dans notre réseau. Permis C apprécié. CDI à pourvoir en mars 2016. Rémunération selon profil.

AQ001021 - TARN ET GARONNE OU AUTRES
DIRECTEUR D'ETUDES PHYTOSANITAIRES H/F
Leader dans son domaine d'activité, fournit une prestation internationale complète dans le domaine de l'homologation des produits phyto pharmaceutiques (Expérimentation, Laboratoires de transformation et d analyse, Rédaction de dossiers). Pour son réseau d'expérimentation français (études de terrain BPE et BPL, des études globales d'exposition des travailleurs, de l'écotoxicologie et du devenir des produits dans l'eau et les sols), fort de 30 ans d'expérience, 8 unités terrain et 65 personnes. Au sein d'une équipe d'une dizaine de personnes en France, vous serez chargé de la gestion de programmes européens d'essais d'efficacité des produits phytosanitaires : Planification des programmes et définition des protocoles d'essais, Conseil technique et réglementaire aux donneurs d'ordre et aux équipes, Suivi des mises en place et du déroulement des essais, visites techniques, Analyse des résultats et rédaction des rapports d'étude. Formation BAC+5, ingénieur agro/agri ou équivalent. Vous avez une solide expérience d'expérimentation de terrain (2 ans minimum). Vous avez un bon relationnel client et êtes rigoureux. Vous avez l'expérience des projets internationaux et l'esprit d'équipe. Vous êtes un bon communicant et maîtrisez l'anglais. Un Contrat CADRE de Remplacement Congés Maternité 5 mois à partir de février 2016 avec possibilité CDI dans la structure. Rémunération selon profil et expérience.

AQ001025 - BAS-RHIN
COLLABORATEUR POLYVALENT EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE H/F
Exploitation maraîchage biologique (2 ha en maraîchage sur 6 de SAU + 800m² d abris froid.) Vous serez chargé de réaliser les tâches de productions, de vente directe sous forme de paniers et sur les marchés. Vous aurez aussi qq missions administratives. Formation agricole (BEP/BAC). Personne polyvalente. Permis B nécessaire. CDD saisonnier 6 mois, avec possibilité d'une association durable.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

LOISIRS La télévision passe à la haute définition en avril. Précisions sur cette opération et sur comment la gérer pour éviter la rupture.

Éviter l'écran noir le 5 avril

La plupart des magazines spécialisés dans les programmes télé en ont déjà parlé. Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision numérique terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en haute définition (HD) sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.
Mais voilà, par exemple, dans *Télé Loisirs*, on parle de 5 millions de téléviseurs actuellement en service qui ne seraient pas compatibles avec cette nouvelle technologie et qui découvriront un écran noir le 5 avril au matin.
Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.
Au passage, il est à noter que ce changement n'impacte pas que le monde de la télé. Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.
Mais revenons à nos moutons ou plutôt à nos antennes et adaptateurs.



HD ou pas HD ?

Pour passer cette fameuse nuit du 4 au 5 avril, il faut bien évidemment posséder un équipement compatible avec cette technologie.
Si la réception des émissions de la TNT se fait par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que le téléviseur est prêt : soit le logo TNT HD est visible sur l'appareil de réception et dans ce cas pas de problème ; soit, en regardant la chaîne 7 ou la chaîne 57, on aperçoit un logo Arte HD, et, là encore, pas de souci.
Si aucune de ces deux manipulations ne s'avère convaincante, ceci indique a priori que le récepteur n'est pas compatible avec la nouvelle norme.
Cela veut-il dire qu'il va falloir sortir son carnet de chèque pour s'équiper d'un appareil compatible ? Pas forcément. Il est possible d'acheter un adaptateur compatible TNT HD. Il en existe à partir de 25 euros dans le commerce. Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels et une liste de ces derniers, agréés, est disponible sur le site recevoirlatnt. fr.
En revanche, si l'on fait le choix d'acquérir un nouveau téléviseur compatible HD, mieux vaut ne pas tarder car, plus on approchera de la date fatidique, plus il pourrait y avoir encombrement chez les vendeurs, et peut-être rupture de stocks selon certaines prévisions.

Le 5 avril

Pour autant, il ne faut pas oublier que le 5 avril, un réglage du poste de télé, y compris compatible HD, sera nécessaire pour retrouver l'ensemble des chaînes avec une qualité HD puisque ce changement sera aussi synonyme d'une réorganisation des bouquets des chaînes télés.
Pour éviter tout souci, les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Aides

Il faut noter que des aides existent pour accompagner les foyers qui devront adapter leur appareil.
Tout d'abord, une aide financière de 25 euros est disponible, pour les téléspectateurs dégrevés de la contribution à l'audiovisuel public et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau.
Ensuite, il existe aussi une assistance de proximité. Il s'agit de la possibilité d'une intervention gratuite à domicile, réalisée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 09 70 818 818 au prix d'un appel local. De façon plus générale, on peut retrouver toutes les informations relatives à une belle nuit télé, sans coupure, le 5 avril en consultant le site www. recevoirlatnt.fr ou en appelant le 09 70 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local). **THIERRY MICHEL**

TECHNIQUE

En fait, la télé s'apprête à troquer la norme dite MPEG 2 pour la norme MPEG 4 (ou ISO/CEI 14496), plus apte à diffuser des contenus plus importants sur les fréquences allouées aux chaînes de télévision. MPEG 4 permet notamment de gérer les nouveaux types d'application numérique (téléchargement, diffusion en flux numérique…)

coin cuisine

La mayonnaise maison

Ingrédients

Pour une mayonnaise permettant de napper deux œufs durs.
- 2 œufs,
- De l'huile (arachide, tournesol, autre…),
- Sel et poivre.

Réalisation

Dans un bol, casser les œufs et ne garder que les jaunes.
Faire couler un mince filet d'huile tout en fouettant activement.
La mayonnaise va prendre et monter au fur et à mesure.
Continuer à verser de l'huile jusqu'à obtention de la fermeté et quantité souhaitées.
Tout l'art de la réussite d'une bonne mayonnaise, consiste en la lenteur d'incorporation de l'huile pour créer une émulsion avec les jaunes d'œufs.
Si l'on veut, on peut ajouter de la moutarde mais ce n'est pas la base d'une mayonnaise, c'est une variante, et pour cette base de sauce les variantes ne manquent pas. On peut notamment y incorporer des herbes fraîches (ciboulette…), etc.


CNPO – ADOCOM-RP – PH. ASSET

vient de paraître

Cent ans, c'est passé si vite…

« Cent ans, c'est passé si vite… » est une biographie de Gisèle Casadesus parue aux éditions Le Passeur dans la collection « En toute liberté » (www. lepasseur-éditeur. com).



18 euros

Le titre de ce livre est parfaitement approprié. On le lit avec une facilité déconcertante, au fil de la vie de cette grande comédienne née en 1914. À travers des mots-clés on parcourt tout le XX e siècle artistique mais aussi la vie de tous les jours. Gisèle Casadesus le dit elle-même : elle a toujours été portée vers le positif et a toujours évité les petites vicissitudes du milieu, tout en affirmant son caractère et en respectant les autres. D'où une certaine légèreté à la lecture de ces pages. Autre caractéristique de la dame : sa carrière est toujours restée en retrait de sa vie familiale. Avec bonheur : elle est la mère de l'immense chef d'orchestre Jean-Claude Casadesus, la grand-mère de la cantatrice Caroline Casadesus et de la comédienne Barbara Probst et l'arrière grand-mère de David et Thomas, entre autres, qui font partie de la relève du jazz français. Félicitations Madame ! **THIERRY MICHEL**



INDRE ET LOIRE - TOURAINE (37)

Paroles de jeunes



LAIT

L'installation en lait dans un cadre associatif reste une bonne façon de partager le coût d'un outil de production performant et modulable. C'est la formule choisie par un jeune éleveur de Touraine, aussi séduit par l'allégement du temps d'astreinte au troupeau.

Du statut de salarié à celui d'associé : la liberté préservée

Christophe Hubert voit enfin son statut professionnel changer à tout juste 30 ans. Il aura fallu 9 ans à ce jeune motivé et passionné pour franchir le pas de l'installation. Un BAC pro production végétale puis un BTSA ACSE, la voie agricole était une évidence, d'autant plus que les parents de Christophe sont du métier.

Christophe vient de s'installer sur une exploitation familiale. Il a en effet, choisi, avec son cousin, d'unir leurs hectares et leur troupeau laitier à celui de son oncle, de sa tante et de ses parents. Sixième membre de cette exploitation atypique, Christophe a pris le temps de peaufiner sa formation et son expérience avant d'intégrer l'élevage. Neuf années de salariat chez un voisin lui ont apporté des atouts supplémentaires comme l'avait fait, avant lui, son cousin Emmanuel. « *J'ai toujours eu l'objectif de m'installer, mais pour cela, il faut un minimum de foncier et de référence laitière* relate Christophe. *L'opportunité s'est présentée cette année, et nous permet avec Emmanuel, mon cousin, d'intégrer le Gaec familial formé par nos parents respectifs.* »

Le contexte n'est pas simple et tous deux gardent les pieds sur terre malgré l'enthousiasme d'être son propre patron. « *La conjoncture n'est pas favorable notamment en production laitière. Il faut être prudent dans les investissements et les décisions. Etre plusieurs dans la société est plutôt rassurant pour moi, nous nous soutenons* », explique le jeune éleveur.



Traite en roto, une formule évolutive

Située au sud-est de la Touraine, à Orbigny, la ferme est entourée de pâtures vallonnées. Une situation propice à la production laitière comme le prouvent les huit troupeaux encore présents sur la commune. Les bournais lourds, battants et les perruches séchantes de Gâtine de Montrésor apportent l'assurance de fournir fourrage et pâturages de qualité. Avec son nom prédestiné à l'élevage, le Gaec de l'Herbagère produit une alimentation à base de maïs ensilage, d'herbe et de blé complémenté avec l'achat de tourteau de colza pour les 91 vaches du Gaec.

Le troupeau s'agrandira d'environ 50 vaches supplémentaires prochainement, avec l'installation des deux jeunes. « *Accroître le troupeau ne nous posera pas de problème car notre système de traite est évolutif. En 2012, l'exploitation a investi dans un roto de traite. Nous pouvons traire simultanément 24 vaches pour un temps de traite actuel d'une heure à deux personnes. Qu'il y en ait 90 ou 140, avec la traite en roto on s'adapte. On envisage un temps de traite de deux heures à deux personnes. L'avantage de cet outil c'est la possibilité d'une évolution de la taille du troupeau* », explique le jeune installé.

> *« La conjoncture n'est pas favorable notamment en production laitière. Il faut être prudent dans les investissements et les décisions. Etre plusieurs dans la société est plutôt rassurant pour moi, nous nous soutenons. »*

Des JA de Montrésor au trombone à coulisse

Pris par son métier d'éleveur, Christophe apporte malgré tout de l'importance à l'animation locale du monde rural où il vit. Il s'est investi dans la structure Jeunes Agriculteurs de Montrésor en tant que secrétaire, un cercle professionnel où il côtoie d'autres jeunes des alentours installés ou futurs installés. Mais il sait aussi décrocher du milieu agricole et s'accorder du temps libre. Grâce à la formule Gaec, l'organisation du travail en général et de la traite en particulier, ouvre des perspectives. Pour l'instant au Gaec, les associés se partagent la traite et les soins aux vaches matin et soir, en trio, Christophe avec ses parents et son cousin avec les siens. Mais d'autres formules sont envisagées en période de vacances ou les week-ends. « *Installé ou non, il faut savoir se libérer la tête. J'adhère à l'harmonie du village d'Orbigny, où je joue chaque semaine du trombone à coulisse. J'aime l'ambiance et rencontrer du monde extérieur au monde agricole. Et la musique a aussi un pouvoir de détente pour décompresser.* »

AUDREY SALGUEIRO

J'aime

mon métier d'éleveur, pratiquer le ski, jouer de la musique et les sorties entre copains

Je n'aime pas

ranger et classer des papiers

ZOOM SUR L'EXPLOITATION

- L'exploitation : GAEC de six UTH, 230 ha, 930 000l référence lait (91 vaches laitières) et évolution courant 2016 à 1,4 million de litres (140 vaches laitières), moyenne d'étable actuelle 9 448 litres par vache et par lactation. TB : 41,36 ; TP : 34,02
- Alimentation atelier lait : 30kg lait /VL : 17kg d'ensilage herbe, 39 kg d'ensilage maïs, 5kg de colza, 1,2kg de blé aplati, 0.08kg de CMV
- Roto de traite : investissement de 179 370 €. Il comprend : roto 134 000 € ; chien électrique 4 170€ ; hangar + béton 19 230 € ; isolation bâtiment, électricité, eau, station puits. Il a bénéficié d'une subvention de 44 843 €.

SON PARCOURS

- Formation : bac pro productions végétales et niveau BTS ACSE
- Profession : salarié d'exploitation agricole (élevage laitier) puis associé du Gaec de l'Herbagère à Orbigny.
- Vie syndicale : secrétaire du groupe JA de Loches Montrésor ;
- Vie publique : trombone à coulisse de la Lyre républicaine d'Orbigny, et président du Comité des fêtes d'Orbigny

Saint-Vincent de Bourgogne

De l'eau, du vent, du vin…

La 72e Saint-Vincent tournante de Bourgogne aura fait du village d'Irancy, dans l'Yonne, la capitale de toute une région, le temps d'un week-end.

Ici, on boit du rouge et on *«bouffe»* du curé ! Une tradition anticléricale qui a franchi les siècles et reste bien ancrée dans ce village de 300 âmes, niché au creux d'une cuvette naturelle bordée de ceps et de cerisiers. Jean-Marie Rigollet, le curé de la paroisse le confessait ce samedi : *«pour moi c'est une joie de célébrer ici deux messes d'affilée car Irancy, c'est quand même pas un grand port de pêche ecclésiastique, tout le monde le sait !»* Il y avait belle lurette que l'église Saint-Germain n'avait accueilli sous son toit une telle affluence. Et tant pis si la météo capricieuse n'a pas fait battre de record en terme de nombre de visiteurs. Le défi était un peu fou, relevé avec audace et passion par une bande de copains vignerons qui ne l'étaient pas moins ! Et qui ont su entraîner avec eux tout le village et pas moins de 450 bénévoles, dans l'aventure. Avec au final le pari réussi d'avoir organisé de main de maître la 72ème édition de la Grande Saint-Vincent tournante de Bourgogne, en accueillant sur les deux jours plusieurs dizaines de milliers de personnes.

C'est par la longue procession à la lumière des flambeaux, des 86 sociétés de Saint-Vincent, venues de toute la Bourgogne, qu'a débuté la fête le samedi dès potron minet, suivie du traditionnel souvenir au monument aux morts et de la messe de Saint-Vincent, avant les discours et intronisations orchestrées par la confrérie reine des Chevaliers du Tastevin. L'occasion de mettre à l'honneur des vignerons d'hier et d'aujourd'hui, tous d'Irancy, qui ont su au fil des années perpétuer et fructifier l'héritage de leurs aînés, dont les portraits en médaillon ornaient les rues du village. Un hommage filial qui aura servi de fil conducteur à cette Saint-Vincent et permis de rappeler que la commune a compté jusqu'à 65 vignerons dans les années d'entre deux guerres, qui ont su croire en leur terroir et leurs vins, au lendemain de la crise du phylloxera.

Seule la météo capricieuse du week-end aura quelque peu gâché la fête, avec des vents à décoiffer Bacchus et une pluie à mouiller les tonneaux ! Ambiance *«Chemin des Dames»* garantie pour les courageux qui remontaient à pied et dans la boue le raidillon menant au parking du retour. Serait-ce de la faute à Saint-Germain ou à Saint-Vincent… ? A moins que ce ne soit le *«Patron»* là-haut, qui ait décidé de jouer un tour à tous ces *«mécréants»* d'en bas. Après tout, Lui aussi a bien le droit de voir… rouge !

DOMINIQUE BERNERD


Un vent à décoiffer Bacchus… !



Une étape toute «en douceur» pour les confréries, autour des cerises à l'eau de vie préparées par Annie et Roger delaloge.

La Saint-Vincent d'Irancy en chiffres… :

2 messes ; 108 confréries ; 20 000 bouteilles ; 13 millésimes différents ; 4 000 œufs ; 6 000 crêpes ; 800 litres de soupe ; 3,5 t de pommes de terre 1,5 t de jambon braisé ; 1,5 t d'andouillettes ; 20 000 fleurs en papier ; 5 000 cerises à l'eau de vie ; 15 000 kits de dégustation vendus le samedi ; et… 450 bénévoles !


Parmi les 11 nouveaux chevaliers à avoir été adoubés le samedi, dans l'ordre de la Confrérie du Tastevin, le président de la Saint-Vincent d'Irancy, Christophe Ferrari et le maire de la commune, Stéphane Podor, tous deux vignerons.


Ah ben évidemment, l'Irancy, à 7 h du matin, ça décoiffe ! Foi de Côte d'Orien…




Une tenue "rouge et or" des vins de Bourgogne pour les chevaliers de Tastevin.



Embouteillage de bannières dans les rues du village.



Clap de fin !



Un tel chapeau un jour de Saint-Vincent, quelle faute de goût !